



Les espoirs de Kerrin Lee-Gartner

Hormis la huitième position de Steve Cyr au biathlon, meilleure performance canadienne de l'histoire, le haut fait de la journée pour le Canada a été le quatrième rang de Kerrin Lee-Gartner (ci-contre) lors de la descente, première étape du combiné alpin. Par ailleurs, en hockey, le Canada a éclaboussé la Norvège 10-0.

Page B-2

Les blanchons arrivent aux Îles

L'hiver aux Îles-de-la-Madeleine, l'économie touristique a remplacé celle de la chasse aux phoques. Sous la pression de militants, l'économie des peaux de phoques et conséquemment de la chasse s'est effondrée tant aux Îles qu'à Terre-Neuve et au Groenland. Les Îles, l'hiver, c'est un autre univers.

Page B-5

Le Grand Chef fait des remous

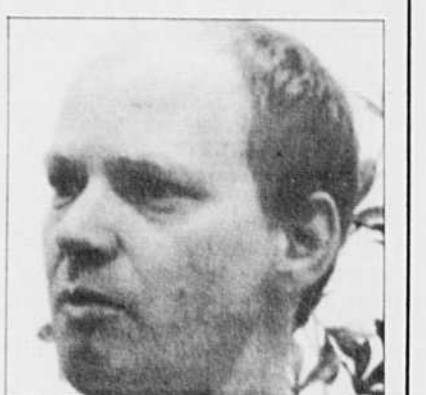
L'intervention du chef de l'Assemblée des Premières Nations devant la commission de l'Assemblée nationale étudiant les questions touchant à la souveraineté du Québec a fait des vagues. Nous publions les extraits essentiels de cette intervention, ainsi que le commentaire de Jean Morisset, géographe à l'UQAM.

Page B-8

Le pardon, un film-choc

S'il y avait un thème central à dégager des Rendez-vous du cinéma québécois, on pourrait invoquer celui du meurtre (*Claire et l'obscurité*, *Au-delà du 6 décembre*, *Being at home with Claude*, etc.). Mais le plus spectaculaire et le plus troublant est sans contredit *Le Pardon*, du cinéaste Denis Boivin.

Page B-3



MAX YALDEN AU DEVOIR

Paul Cauchon

« **N**E FAISONS pas de spéculation sur la possibilité de conflits violents avec les autochtones. Faisons plutôt l'effort qu'il faut pour éviter de telles possibilités. Je crois qu'on joue un jeu dangereux si on ne trouve pas de solutions acceptables ».

Solutions acceptables? Maxwell Yalden, président de la Commission canadienne des droits de la personne, n'ose pas trop expliquer dans le détail quelle genre de « solutions » pourraient satisfaire les autochtones canadiens. Mais dans une entrevue accordée vendredi dernier au DEVOIR (donc avant les déclarations d'Ovide Mercredi sur le « peuple québécois »), il soutenait que la situation des autochtones demeure toujours très préoccupante en regard des droits et libertés.

Dans son rapport annuel sur l'année 1990, le président de la Commission avait sonné l'alarme. Le rapport portait sur l'année de « l'été indien ». Max Yalden s'était ému de voir des Mohawks sans défense lapidés par la foule, mais au Québec plusieurs avaient avalé de travers en constatant que le rapport ne comportait pas une ligne sur le sacage des maisons des Blancs à Oka ou sur les atteintes à la libre circulation par le blocage du pont Mercier.

Un an plus tard, la question autochtone demeure toujours, pour M. Yalden, « LA » question des droits de la personne au Canada. Si dans ce pays, les droits de l'homme ne sont pas terriblement menacés dans le sens où on l'entend dans d'autres pays — droit de vote, liberté de parole, droit à un procès juste — il reste que traditionnellement les autochtones n'ont pas partagé les biens canadiens. Si on examinait la situation de l'extérieur du Canada on se rendrait mieux compte à quel point on fait face à un terrible problème humain. Les autochtones sont systématiquement les plus mal en point lorsque vous prenez des indicateurs sociaux comme la représentativité dans les emplois, le niveau de chômage, la mortalité, etc. ».

Jeudi dernier, Maxwell Yalden s'adressait au Cercle constitutionnel des Premières Nations pour soutenir que le droit des premières nations à l'autonomie gouvernementale découle de la réalité historique du Canada, et ce droit devrait être incorporé dans la constitution à titre de droit inhérent dont l'application dépendrait d'un processus de négociation.

« Les Canadiens me semblent prêts à bouger sur quelques grands principes, ajoute-t-il, mais ils sont plus réticents quand on arrive à parler de détails et des conséquences. Par exemple, dans le contexte de l'autonomie les rapports entre autochtones et non-autochtones dans les communautés, au niveau des taxes, des services, etc. Mais si on ne com-

Quoi qu'on dise, la situation des autochtones reste préoccupante



PHOTO JACQUES NADEAU

Maxwell Yalden, président de la Commission canadienne des droits de la personne.

mence pas à discuter de ces détails on n'y arrivera jamais. On ne peut pas continuer à traîner ».

« Jusqu'aux années 60, continue-t-il, on pensait que les autochtones seraient inévitablement assimilés, on comptait sur la disparition pure et simple du problème. Mais les chiffres démographiques indiquent que la population autochtone s'accroît maintenant plus rapidement que la population non-autochtone. Nous n'avons pas le choix de faire face à cette nouvelle réalité et à la nouvelle poussée des organismes autochto-

nes ».

Dans un pays comme le Canada, une Commission des droits de la personne joue un rôle différent que dans d'autres pays. « Nous sommes d'abord une commission anti-discrimination, convient Maxwell Yalden. Quand on parle des droits de la personne au Canada on ne parle pas du droit de vote ou de la liberté de parole, et personne n'a peur de trouver ses enfants en prison s'il parle contre le gouvernement. Nous parlons plutôt d'égalité et de participation au bien public, nous parlons d'une éga-

lité des chances sans entraves à cause de sa naissance, sa race, sa religion... »

Si cette égalité des chances demeure problématique chez certains groupes (M. Yalden cite les femmes et plusieurs minorités visibles), elle est encore plus préoccupante, ajoute-t-il, en ce qui concerne les handicapés.

« En général on fait aucun effort pour aider les handicapés. On a tendance à les oublier, à faire comme s'ils n'existaient pas, à les mettre dans des réserves pour ainsi dire, où on leur offre certains travaux spéciaux mal payés ».

« Combien d'handicapés ne viendront même pas poser leur candidature dans une entreprise, parce qu'ils savent d'avance que cela ne vaudra pas la peine, et que dans la plupart des cas l'édifice ne leur est même pas accessible? Il est plus simple pour eux de rester à la maison et de recevoir un revenu minimal ».

Maxwell Yalden admet que les programmes d'équité en emploi et d'égalité des chances sont plus difficiles à promouvoir en période de crise économique, « mais il faut le faire, car même en temps de compression on continue à embaucher des gens, on fait du remplacement ».

Max Yalden est président de la Commission depuis quatre ans, après avoir été Commissaire aux langues officielles. Est-il inquiet de l'actuelle remise en question du bilinguisme officiel?

M. Yalden est en désaccord complet avec l'idée que le bilinguisme soit remis en question. « Lors des déclarations du premier ministre Don Getty de l'Alberta sur le bilinguisme ce qui a été intéressant ce ne sont pas ses commentaires à lui, ce sont les réactions, quasi unanimes, qui ont jugé ses déclarations comme étant une gaffe sérieuse. Et vous remarquerez que les sondages démontrent sans exception que la majorité des Canadiens continuent d'appuyer la politique des langues officielles ».

M. Yalden ajoute qu'on ne comprend pas toujours le sens exact de cette loi. « Son but c'est de laisser vivre les gens dans leur langue et de s'assurer que quelqu'un à Regina puisse avoir des renseignements en français sur son formulaire de pension s'il le veut, et qu'un anglophone de Rimouski puisse aussi avoir des renseignements en anglais sur son formulaire d'impôt. La loi ne force personne à parler les deux langues ».

« À Rimouski ou à Red Deer, il n'est pas toujours nécessaire d'être bilingue. Mais la population comprend qu'il le faut pour être premier ministre, président de compagnie, directeur d'un institution. De toute façon la résistance qu'on perçoit actuellement à toujours existé, elle vient toujours des mêmes individus ».

M. Yalden admet évidemment que cette loi est conçue pour le Canada tel qu'on le connaît actuellement. Si le pays éclate, alors là...



Herald, 5 mars 1949

Visite chez Harry Ship, bookie, rue Ste-Catherine

Nous poursuivons la publication d'extraits de la série d'articles parus dans LE DEVOIR

en 1949 sous la signature de l'assistant-directeur de la police de Montréal, Pacifique Plante y dénonce le règne de la pègre qui vit du jeu et de la prostitution sous l'oeil complaisant des autorités. Ces articles en leur temps secouèrent le Québec et préparèrent l'élection de Jean Drapeau à la mairie de Montréal.

BOOKIE, maison de pari, preneur au livre, je me rends compte que tous ces mots, utilisés plusieurs fois déjà, mériteraient bien d'être mieux expliqués.

À cette fin, j'essaierai de décrire au lecteur une de ces maisons, un établissement typique et qui puisse servir d'illustration pour tous les autres dont nous avons à parler.

Car, nous l'avons déjà signalé, les bookies n'ont pas manqué dans les six premières années du régime actuel. N'était la crainte d'ennuyer le lecteur par une énumération trop longue et trop fastidieuse, je pourrais reproduire ici une liste de 50 maisons de pari très importantes et qui ont fonctionné simultanément, de 1940 à 1946, au su et vu des autorités municipales et policières. Je pourrais même donner l'adresse de chacune, le nom du tenancier véritable ainsi qu'une foule d'autres détails. Je le ferai d'ailleurs pour une dizaine de ces maisons, les plus typiques, en expliquant comment fonctionnait la protection.

Mais avant d'entrer dans l'étude de cas spécifiques, une description s'impose pour faire comprendre au lecteur l'ampleur du problème.

Des maisons sérieuses

Je crains bien, en effet, que le public en général, trompé par les comédies policières de ces dernières années, n'en soit venu à se faire du bookie une idée absolument fautive.

Ainsi, par exemple, la faillite flagrante de l'action policière contre les bookies, pendant une aussi longue période, peut faire croire au contribuable honnête que les maisons de pari sont des organisations très souples, mobiles, insaisissables parce qu'elles peuvent fuir au moindre signal, dé-

ménager entre soir et matin et déposer les limiers les plus subtils.

Or, on ne saurait donner du bookie une description plus contraire aux faits, plus éloignée de la réalité. Nous avons affirmé, pour notre part, que le bookie, pour vivre, devait absolument s'établir en permanence. Et la description que nous allons faire maintenant de l'établissement Ship, au 906 est, de la rue Sainte-Catherine, prouvera abondamment cet avancé.

Je n'utilise pas l'exemple de Harry Ship à cause de l'importance de son établissement. Je dois noter au contraire que cet établissement n'était pas, et de loin, la plus grosse maison de pari de la ville. Malgré tout le talent de Ship et ses titres à la succession du « roi » Harry Davis, il ne possédait encore qu'un bookie moyen. L'établissement de Harry Feldman, par exemple, au 286 ouest, de la rue Ste-Catherine, était autrement riche et pouvait accueillir une clientèle beaucoup plus nombreuse puisqu'il occupait deux étages entiers d'un édifice spacieux.

Mais le cas Ship à ceci d'intéressant qu'il a été exposé en Cour. Tous les détails que nous citerons maintenant font partie d'une preuve légale ratifiée par la Cour d'Appel, le plus haut tribunal en la matière. Après avoir examiné à la loupe tous les documents produits, les cinq juges de ce tribunal ont ratifié à l'unanimité toutes les conclusions de la preuve, sans en retrancher une ligne. Nous sommes donc en terrain sûr et le lecteur n'a rien à craindre quant à l'exactitude des faits que je vais exposer.

Et nous sommes aussi, notons-le bien, en pleine actualité. Le procès Ship couvrirait en effet la période 1940-

Voir page B-8 : Bookie

L'« american dream » de la Bulgarie

Jean-Baptiste Naudet

Le Monde

SOFIA — L'autoradio, sur *Voice of America*, crache le dernier rock de Bruce Springsteen puis les *news* du dernier malaise de George Bush. Petit drapeau américain (auquel il manquerait presque une étoile) sur le tableau de bord, la Lada rouille, peut-être jusqu'au premier *fast food* violemment sonorisé par la radio du gouvernement américain, dans les rues du centre de Sofia inondées de la lumière rouge d'une gigantesque publicité *Johnny Walker*. La Bulgarie, ex-satellite modèle de l'URSS, ironiquement dénommée la « sei-

Libérée de l'influence soviétique, et faute de « rêve européen », la « seizième République » de l'URSS se tourne vers les États-Unis

zième république » de l'Union soviétique, « rêve d'être le cinquante et unième État des États-Unis », plaignant un jeune Sofiate, casquette de baseball sur la tête. Le grand frère de l'Est disparu, et faute d'un « rêve européen » bien palpable, elle s'abandonne à l'*american dream*.

Rien de plus efficace pour être rapidement servi dans un restaurant de Sofia que de parler anglais, ni meilleure excuse que de prétexter un rendez-vous avec des Américains. Passant la frontière bulgare, un citoyen des États-Unis fut abasourdi; contrairement à ses compagnons de

route (de simples ressortissants de la CEE), il n'eut pas de visa à payer mais un verre de whisky en cadeau de bienvenue.

L'ex-pays de l'Est à la plus solide tradition russophile (et pour cause) croque à pleines dents dans le « fruit défendu » pendant tant d'années. La volte-face a parfois des aspects surprenants. À Blagoevgrad, au sud de Sofia, une université américaine accueille depuis septembre dernier plus de 200 étudiants, dans l'ancien siège du Parti communiste. Les études, en anglais, sont sanctionnées par des diplômes de l'université du Maine, qui devrait être reliée par satellite avec Blagoevgrad. Autre re-

Voir page B-8 : Bulgarie

ESPRESSO
MALLI
CAFFÈ

UN PETIT PRIX POUR UN GRAND

LE SUPER SPÉCIAL DE LA ST-VALENTIN

POUR UN CAPPUCINO TÊTE À TÊTE RÉG. 280\$

195\$

AU DE LA PETITE ITALIE

7144 BOUL. ST-LAURENT • 270-9770

Amour!

- ♥ POMPE À HAUT RENDEMENT
- ♥ CARROSSERIE ACIER INOX.
- ♥ TUBE VAPEUR TURBO



ALBERTVILLE 92

Guy Deshaies

Gens du pays

HIER APRÈS-MIDI, le Canadien avait au moins une médaille remportée la veille par Isabelle Brasseur et Lloyd Eisler. Médaille de bronze peut-être, mais médaille tout de même. L'exploit cependant a donné lieu à des commentaires qui dépassent le chauvinisme naturel et normal des Jeux.

La chute de Mlle Brasseur, dimanche dernier, à Albertville, avait fait ronchonner quelques-uns des profanes que nous sommes. Jean Pagé, de la Société Radio-Canada, est devenu l'objet d'une telle controverse après avoir critiqué la patineuse québécoise qu'il a presque été obligé de faire amende honorable publiquement dans son interview avec madame Brasseur, mère.

Mais, enfin, la médaille est là, et, probablement parce qu'il y a eu encore quelques malencontreuses chutes de la belle Isabelle, elle n'est que de bronze. Alors on chuchote que Lloyd l'a échappée. C'est sa faute à lui, ce grand Ontarien qu'un comité canadien-anglais a sûrement imposé à la Québécoise, si la prestation du couple a été en deça des espoirs de milliers de gens replets qui patinent sur la bottine. Étrange. Ça ressemble au syndrome Mahovlich.

Du temps, en effet, où le grand Pete Mahovlich était sur la ligne offensive du Canadien avec Guy Lafleur, on le vitérait méchant dans les tavernes, les soirs de match, parce qu'on trouvait qu'il ne passait pas la rondelle à Guy. Pete, lui, il n'a jamais pu être très aimé à Montréal pour cette raison. Seulement les statistiques de fin d'année montraient que le joueur qui avait eu le plus de passes non seulement du Canadien, mais de toute la ligue était Pete Mahovlich...

LLOYD EISLER, 28 ans, fait partie de l'équipe nationale du Canada depuis 1977. Il s'est classé huitième aux Jeux de 1984 et a remporté une médaille de bronze aux championnats du monde de 1985 avec sa partenaire d'alors Katherina Matousek. C'est du patineur de très grande classe même s'il est né à Sea-

forth, Ontario. Isabelle et lui sont réunis depuis 1987. Ils habitent Boucherville et sont très contents d'être ensemble. Personne, dans ce merveilleux couple à qui l'on donnait la médaille d'argent étant donné la présence des insurpassables Russes Artour Dmitriev et Natalia Michkouteniok, ne blâme l'autre pour quelques faux pas.



Justement, les Russes. Ils sont premiers au tableau des médailles. Mais quand ils montent sur le podium, on leur hisse un drapeau impersonnel et on leur chante un cantique olympique. Disparus la faucille et le marteau, silencieux l'hymne à la Soyouz qui les faisait pleurer de fierté. Eux, côté chauvinisme, c'est râpé pour cette année.

ALORS un peu de retenue patriotique! Desserrons notre ceinture fléchée, calmions-nous le bas de laine et mangeons nos chips sereinement dans les gradins de notre salon sans commencer à nous chicaner entre nous. Ayons la médaille heureuse, gens du pays, surtout que cette année la récolte sera plutôt maigre semble-t-il.

Mais pour ceux qui tiennent mordicus à faire les distinctions intra-canadiennes, voici quelques noms trompeurs d'athlètes. Applaudissez mollement si Lise Meloche, Ben Morin, Bernie Lalonde, Ken Leblanc, Denis Merneau ou Charles Paquin font parler d'eux aux Jeux. Ils sont Ontariens ou Albertains. En revanche, ne vous retenez pas si Adrien Plavsic, Karl Dykhuis, Mark Bonnel, Marty Hall et Stacey Ball se signalent. Ils sont Québécois pure laine.

Performance historique d'un Canadien

Steve Cyr termine au huitième rang à l'épreuve de biathlon

Michel Lajeunesse

Presse canadienne



LES SAISIES — Steve Cyr avait prévu qu'il était en super-forme, que le sprint était sa force. Sur les épuisantes pistes des Saisies, il a

tenu promesse.

Hier, le caporal Cyr (il sera promu le mois prochain) a flirté avec les premières places, a bousculé du coude les meilleurs au monde et a pris la huitième place du 10 kilomètres masculin au biathlon, la meilleure performance de l'histoire du Canada.

Les Allemands Mark Kirchner et Rico Gross ont accaparé les deux premières marches du podium et le Finlandais Harri Eloranta les a accompagnés à la place d'honneur.

Avec un sans-faute au tir, Kirchner a parcouru la distance en 26 minutes, 2,3 secondes.

Cyr a franchi la distance en 26:46,4 pour offrir une performance très relevée et s'immiscer parmi les meilleurs au monde.

Dans la même foulée que le militaire de Valcartier, on retrouvait les ténors mondiaux de la spécialité, les Sergueï Tcheprikov, de Russie, vainqueur de la Coupe du monde l'an dernier, quatrième en 26:27,5, ainsi que l'Italien Andreas Zingerle, septième, avec une avance d'à peine sept secondes sur le Québécois qui a touché les 10 cibles.

Zingerle avait perdu la Coupe du Monde devant le Soviétique l'an dernier par quelques secondes seulement.

En 1988 à Calgary, Cyr avait été écarté de la formation canadienne, même s'il avait excellé l'année précédente aux championnats juniors

mondiaux.

Il regardait à la télé quand l'Allemand Frank-Peter Roetsch est devenu un des dieux des montagnes Rocheuses en balayant les honneurs des 10 et 20 km en biathlon.

Cyr a pris une douce revanche, puisque c'est ce même Frank-Peter Roetsch qu'il a coiffé au fil d'arrivée, le battant par plus de huit secondes.

Cyr a même battu tous les Français, surpris mèneurs de la Coupe du monde cette année.

Dans des conditions de neige plus adaptées à son style d'homme fort, il aurait sans doute pu grignoter quelques autres places au classement.

« Je suis très satisfait, a-t-il dit en souriant. J'ai eu la chance d'avoir des skis très rapides, même si je ne me sentais pas toujours très bien pendant la course. On a trouvé la bonne combinaison de cire. Mon tir était parfait. Je pense que ce qui m'a aidé, c'est que j'ai tiré dans des

temps très raisonnables. »

S'il avait néigé la veille pour le sprint de 7,5 kilomètres chez les dames, le temps était au beau fixe hier et la température était douce, trop douce peut-être.

« Je pense honnêtement que j'aurais pu gagner aujourd'hui, a dit un Cyr. La neige commençait à être molle et j'ai souffert à la fin. Je suis à mon meilleur sur la glace finalement. Cette neige ne me convient pas tout à fait.

« Je voulais être le meilleur Canadien aux Jeux et je voulais terminer parmi les 20 premiers. Je suis comblé. »

Glenn Rupertus avait réussi la meilleure marque canadienne de l'histoire avec une 34e place à Calgary. Cyr, bien écarté par son entraîneur Nikolay Koterlitzov, a pulvérisé cette marque.

Rupertus a terminé 52e hier après avoir manqué trois cibles.

Des espoirs pour Kerrin Lee-Gartner



MÉRIBEL — Contrairement au combiné hommes, la descente du combiné dames a conforté les favorites. Et l'Autrichienne Petra Kronberger, grâce à ses talents de descendueuse, s'est offert, sur la piste du Roc de Fer, une première place qui la met à l'abri de sa plus proche poursuivante, la surprenante Américaine Krista Schmidinger, tout de même à plus d'une demi-seconde (52 centièmes) et l'autre favorite l'Allemande Katja Seizinger (58 centièmes).

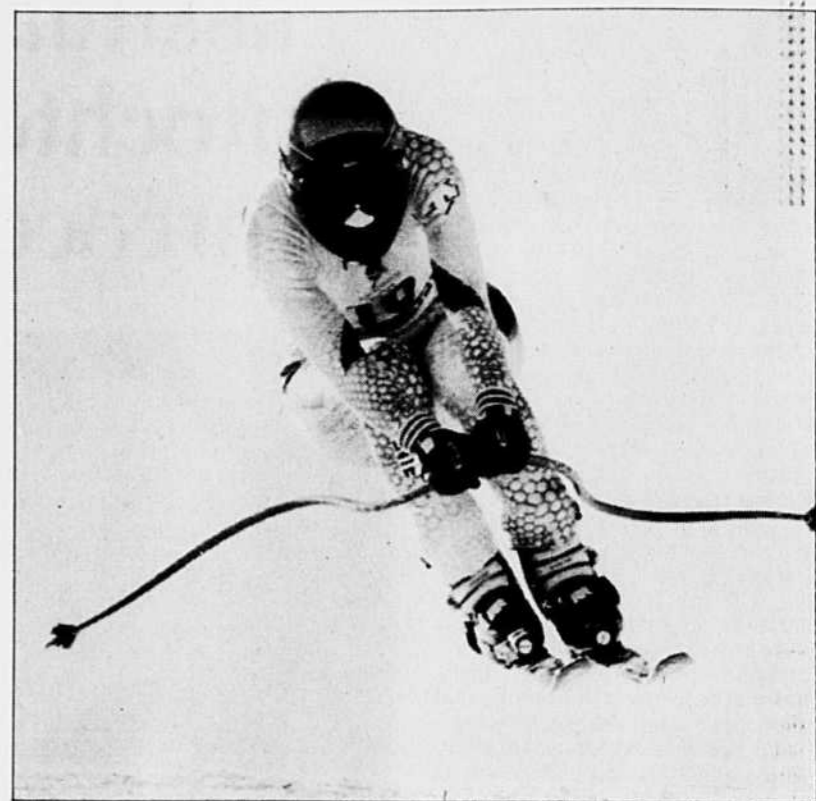
La Canadienne Kerrin Lee-Gartner, de Calgary, a pris le quatrième rang, à 65 centièmes de la meneuse. Une solide performance au slalom, aujourd'hui, pourrait lui valoir une place sur le podium, même si son style agressif convient mieux à la

descente.

Le parcours utilisé pour la descente du combiné avait été écourté de 500 mètres, ce qui a laissé Lee-Gartner sur son appétit.

« Ce sera bon de descendre du sommet de la montagne, a dit l'athlète de Calgary. Je suis satisfaite de ma performance. J'étais un peu lente au début mais je skiais très bien en fin de parcours. »

Le Roc de Fer avait déjà fait trois victimes chez les filles depuis le début des Jeux. Hier encore, deux autres ont subi des blessures. L'Américaine Kristin Krone a chuté et s'est fracturé la main lorsqu'elle a percuté à pleine vitesse contre la clôture, après la même bosse qui avait blessé l'Autrichienne Sabine Ginther et l'Américaine Wendy Fisher. Warwara Zelenskaja (CEI) au aussi chuté au même endroit.



La skieuse Kerrin Lee-Gartner

Boerner devance Gunda Niemann



ALBERTVILLE

(AP) — Le rêve de l'Allemande Gunda Niemann d'égaliser la grande Yvonne Van Gennip (une triple couronne olympique sur 1500, 3000 et 5000 mètres) s'est envolé, hier, sur l'anneau de vitesse d'Albertville. L'Allemande n'a jamais pu combler le retard creusé dès le début du 1500 mètres par sa compatriote Jacqueline Boerner, championne olympique en 2:05,87.

La Japonaise Seiko Hashimoto a décroché le bronze.

Partie dans la première paire, Boerner a profité de la glace encore tendre et de la faible résistance de sa rivale, Ludmila Prokacheva (CEI), pour signer un chrono qui ne devait plus être dépassé.

Les efforts de Niemann, championne olympique sur 3000 mètres dimanche, ont été vains et son rêve d'égaliser la Néerlandaise Yvonne Van Gennip (qui a chuté au cours de la compétition), celle qui fut triple championne olympique à Calgary en 1988, se sont évaporés.

Niemann tentera tout de même le doublé lundi sur 5000.

Double de famille



LA PLAGNE (AP) — L'Autriche a ajouté deux médailles à sa récolte, hier matin, avec le doublé réalisé par les deux sœurs Neuner — la cadette Doris, 20 ans, et l'aînée Angelika, 22 ans — dans l'épreuve de luge monoplace à La Plagne. La troisième place revient à l'Allemande Susi Erdmann, qui a araché le podium grâce aux deux dernières manches d'hier.

Doris et Angelika Neuner confirment ainsi les places déjà acquises au cours des deux premières manches disputées la veille. Mais le triplé autrichien espéré n'a pas eu lieu : troisième mardi, Andrea Tagwerker a réalisé quelques fautes qui l'ont reléguée en sixième position.

Les sœurs Neuner, qui partagent la même chambre au village olympique, ont décidé de la victoire que par moins de huit centièmes d'écart.

« Nous avons une rivalité amicale, a dit Doris. Parce que nous sommes deux, nous trouvons la motivation pour nous entraîner. C'est plus facile. »

« L'important est que la victoire soit restée dans la famille. »

Susi Erdman, vainqueur de la Coupe du monde 91 et championne du monde en titre, a accompli une superbe quatrième manche en 46,602 et enlevé la médaille de bronze.

La seule Canadienne inscrite, Kathy Salmon, de Calgary, a pris la 16e place parmi les 24 concurrentes.

« Toute la France regardait »



COURCHEVEL

(AP) — Les Français ont célébré avec enthousiasme leur premier médaillé d'or des Jeux d'Albertville, Fabrice Guy, champion du combiné nordique, hier.

Et cette médaille d'or n'est pas venue seule, puisque Sylvain Guillaume a mérité l'argent pour donner un doublé à la France.

« Toute la France regardait », a dit Eric Cachart, annonceur à FR3.

En fait les Français ne se sont pas contentés de regarder à la télé. Des

spectateurs ont entouré la salle de contrôle pour les tests de dopage et chantaient la Marseillaise pendant que Guy urinait dans le petit pot.

Guy a facilement comblé l'écart dans l'épreuve de ski de fond d'hier, après avoir pris la troisième place la veille en sauts. Klaus Sulzenbacher a pris le bronze.

« Ce matin, c'était un peu long. Je ne rêvais qu'à la médaille d'or, a raconté Guy. Je me disais : 'raisonnes-toi un peu. Si tu fais déjà une médaille, c'est extraordinaire'. Quand je suis parti à la fin du deuxième tour, j'ai commencé à y croire. »

Les Français investissent les bosses



ALBERTVILLE

— Les éliminatoires des bosses ont souri aux Français qui ont rafé les premières places, hier à Tignes, tant chez les messieurs que chez les dames.

Si la présence en tête du facétieux Edgar Grosprion, double champion du monde, était attendue, celle d'Olivier Allamand dans son sillage immédiat l'était moins de même que la réussite de Raphaëlle Monod.

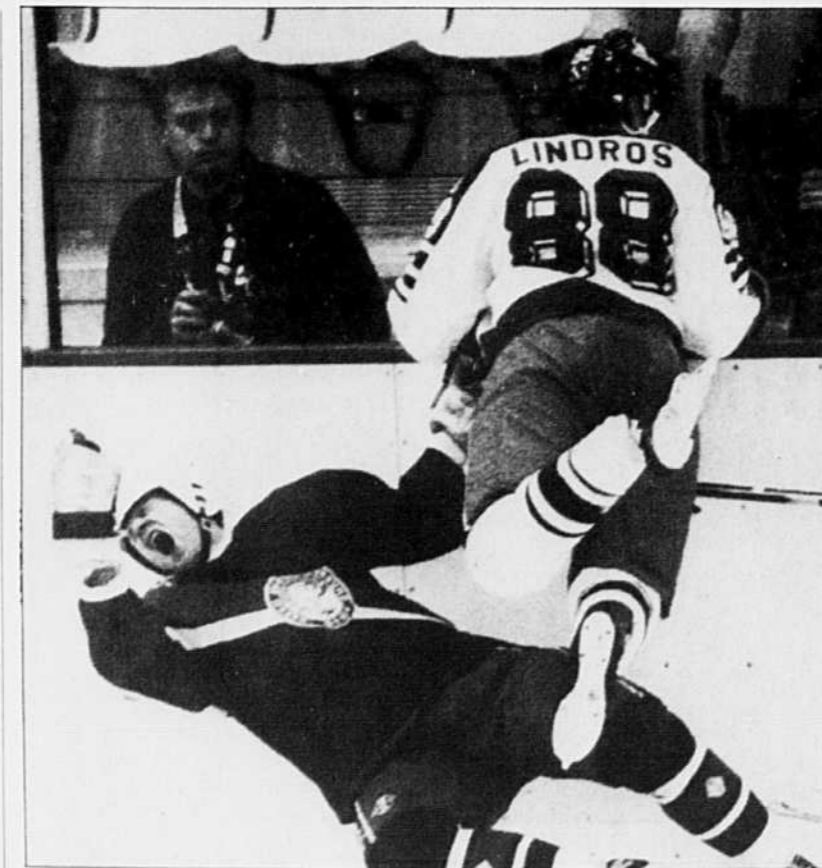
« Crazy Eddie » a encore effectué un sensationnel show sur la piste de 280 mètres à 28 degrés de déclivité. Il a maîtrisé puis survolé les bosses, obtenant la meilleure note (5,90) auprès des cinq juges dans le saut. En revanche, son camarade Allamand l'a devancé en technique (14,00) tout comme l'Américain Nelson Carmichael en vitesse (31,50).

Grosprion conserve sa position de grand favori au moment où la cote de Raphaëlle Monod est à la hausse.

Le Canadien Jean-Luc Brassard est troisième, tandis que John Smart a conclu la première manche en sixième position. Lane Barrett est 22e alors que Christian Marcoux occupe le 27e rang.

Bien rétabli après une blessure à un genou, Monod a devancé l'Américaine Donna Weinbrecht qui conserve toutefois les faveurs du pronostic.

Les Canadiennes Bronwen Thomas, Leelle Morrison et Anna Kindy sont respectivement 16e, 17e et 18e à l'issue de la première manche.



En plus de cette mise en échec, Eric Lindros a obtenu un but et deux passes.

Tchèques et Canadiens en ronde éliminatoire



MÉRIBEL — Le Canada et la Tchécoslovaquie ont obtenu hier leur billet pour les quarts de finale du tournoi olympique de hockey sur glace dans le groupe B grâce à des victoires sur la Norvège et la CEI.

La France, vainqueur de la Suisse, a pris une option sur une place parmi les huit meilleures équipes. La Suisse ne peut plus espérer qu'un miracle et la Norvège n'a plus que sa déception à surmonter.

Sur la patinoire de Méribel, les Canadiens n'ont eu aucune peine à obtenir leur troisième victoire en trois matches. Ils ont infligé un 10-0 sans appel à la Norvège qui a désormais concédé 28 buts.

France-Suisse s'est en revanche joué à l'arraché. Les Français menés 2-0 après 13 minutes de jeu ne se sont imposés 4-3 qu'en pratiquant un hockey très physique.

Séduisants dans la défaite contre

le Canada et la Tchécoslovaquie, ils ont paradoxalement signé leur première victoire du tournoi dans leur match le plus médiocre.

Le match Tchécoslovaquie-CEI a lui aussi été une belle démonstration de hockey physique. Les 24 minutes de pénalité infligée aux Tchécoslovaques, dont une de dix minutes, en ont été l'indice flagrant.

Les deux équipes se sont suivies au score tout au long de la rencontre et ce n'est qu'à quatre minutes du klaxon que les Tchécoslovaques ont marqué le but décisif par Petr Rosol.

La CEI doit désormais battre la France ou le Canada pour obtenir les six points de la qualification.

Le bonheur de la France passe par une improbable victoire sur les hockeyeurs de l'ex-URSS ou un succès beaucoup plus concevable sur les Norvégiens déjà dépités.

Les Suisses ont une mission plus difficile : ils doivent battre les Norvégiens et les Tchécoslovaques. d'après Reuter

Browning sur glace



ALBERTVILLE

— Dimanche, Kurt Browning aura une bonne idée de ce qui l'attend lors des deux prochaines années. S'il remporte la médaille d'or olympique en patinage artistique, il devrait laisser les rigueurs de la compétition pour passer chez les professionnels.

S'il ne remporte pas l'or, il pourrait décider de se rendre jusqu'aux Jeux olympiques d'hiver de 1994 à Lillehammer, en Norvège.

Le programme original masculin aura lieu ce soir et 31 participants y prendront part. L'ordre de passage a favorisé Browning qui patinera 26e.

L'Ukrainien Viktor Petrenko semble être le plus sérieux adversaire de Browning, comme s'est le cas depuis les Olympiques de 1988. Les autres favoris sont l'Américain Christopher Bowman et le Tchécoslovaque Petr Barna.

Où sont les patins de Chris Lori ?

Michel Lajeunesse

Presse canadienne



LA PLAGNE — Chris Lori, de Windsor en Ontario, est un des grands favoris pour la compétition de bobsleigh à quatre qui aura lieu la semaine prochaine sur la piste de La Plagne. Mais ses chances de médailles reposent entre les mains des employés des lignes aériennes.

Ça fait deux semaines que Lori s'arrache les cheveux pour tenter de retrouver les quatre patins de son bob, qui ont été perdus entre Ottawa et Genève en janvier.

Lori possède un bob très compétitif, construit par le Suisse Hans Hiltbrand, embauché comme entraîneur par l'équipe nationale en 1988, et par l'Italien Diego Menardi, technicien de l'équipe. Mais sans ces patins, le bob ne vaut rien. Lori a déjà remporté la Coupe du Monde avec ce bob. Il a remporté la première épreuve de la saison du circuit mondial il y a quelques semaines à Calgary avec cet engin.

C'est un membre de l'équipe, Doug Currier, d'Ottawa, qui avait les patins avec lui quand il a pris l'avion à Ottawa en direction de Genève. Après une escale à Paris, Currier a retrouvé tout son matériel en Suisse, mais les précieux patins avaient disparu.

TABLEAU DES MÉDAILLES

Pays	Or	Argent	Bronze	Total
Allemagne	4	4	2	10
Autriche	3	3	4	10
CEI	3	1	2	6
France	1	2	0	3
Norvège	1	1	1	3
Finlande	0	1	2	3
Italie	1	1	0	2
États-Unis	1	0	0	1
Chine	0	1	0	1
Canada	0	0	1	1
Suisse	0	0	1	1
Japon	0	0	1	1

Week-end portes ouvertes pour la réouverture du Musée McCord

Marie Laurier

LE NOUVEAU Musée McCord sera ouvert à tous les publics avant son ouverture officielle prévue le 9 mai. Le magnifique bâtiment rafraîchi et agrandi à pignon sur les rues Sherbrooke et Victoria et il est le fruit en grande partie du mécénat d'une famille montréalaise qui donnait au musée 25 millions \$ en 1987.

À compter du 12 avril et les deux semaines qui suivront, chacun des groupes invités pourra à loisir circuler dans ce vaste temple de l'histoire canadienne qui a doublé son espace pour y nicher ses huit collections d'artefacts témoignant de tous les aspects de l'histoire du Canada. L'entrée sera gratuite les 9 et 10 mai.

Fermé depuis janvier 1989 pour les fins d'agrandissement, de ravalement et de restauration de l'ancien bâtiment, le vénérable musée de la rue Sherbrooke-Victoria, possède désormais une infrastructure digne des plus grandes institutions du genre dans le monde. En plus évidemment des collections d'ethnographie, de

costume et textiles, d'arts décoratifs, de peintures, estampes et dessins qui totalisent à elles seules quelque 80 000 objets, il est doté d'une bibliothèque, d'un centre de documentation, de salles de lecture et d'animation, d'un atrium, d'une boutique et d'un salon de thé, ainsi que des 700 000 pièces d'archives photographiques Notman.

« Je ne crois pas exagéré de dire que nous disposons maintenant d'un véritable carrefour de l'histoire du Canada », soulignait hier M. David M. Lank, président du Conseil d'administration qui accompagnait les journalistes à une pré-visite du musée ou plutôt de l'immeuble lui-même, car les niches et les vitrines sont présentement vides, les murs nus, les costumes dissimulés sous des cloches de toile. Seul un gigantesque totem centenaire surplombe l'atrium et est visible à travers la verrière du bâtiment.

Mais déjà l'on peut constater l'élégance de l'architecture et la beauté des matériaux utilisés dans la nouvelle partie qui donne sur la rue Victoria, et aussi admirer le style de

l'ancienne qui a été rafraîchie tout en conservant son allure victorienne. Le coût de ces travaux se chiffre à un peu plus de 30 millions \$ dont la majeure partie, soit 25 millions \$ provient de la fondation de la famille J.W. McConnell, le reste versé à parts égales par les gouvernements fédéral et provincial.

Le McCord a été construit sous la direction de la firme de gestion Both Belle Robb Limitée selon des plans qui ont valu un prix d'excellence aux architectes JLP & Associés/Le Moyne Lapointe Magne.

La décision de fonder le McCord remonte à 1919 au moment où l'Université McGill recevait le don d'une importante collection d'objets canadiens du mécène David R. McCord (1844-1930), descendant d'une famille de juristes établie au Canada à la fin du 18e siècle. Le musée ouvrirait ses portes en 1922 pour s'enrichir par la suite de nombreux autres artefacts mais faute de financement requis et du délabrement de l'immeuble, il devait fermer ses portes de 1936 à 1956 pour rouvrir de nouveau dans le bâ-

timent historique de l'ancien Cercle universitaire de McGill, grâce au mécénat de la famille Walter M. Stewart.

Plusieurs organismes s'occupent par la suite de la gestion du musée qui devra sporadiquement fermer ses portes pour être enfin doté en 1988 d'une régie autonome, tout en maintenant avec McGill des relations privilégiées. C'est à ce moment que l'on décide d'utiliser le généreux don de la famille McConnell pour entreprendre les travaux qui s'imposent et qui dureront trois ans.

Selon M. Lank, la réouverture du musée le 9 mai prochain s'inscrit de façon fort significative dans les fêtes du 350e anniversaire de Montréal. « Nous pouvons enfin montrer au public toutes les richesses de notre patrimoine qui dormaient dans des voûtes, faute d'espace. Et je crois que ce musée est maintenant prêt à remplir sa mission pédagogique et culturelle en mettant à la disposition du grand public et des chercheurs des collections reflétant tous les aspects de l'histoire du Canada. »

Dix expositions inaugurales ba-

sées essentiellement sur les collections mêmes du musée seront présentées, notamment des vues et plans anciens de Montréal, le costume, les arts décoratifs, etc. Par exemple, une exposition intitulée *Le pont Victoria, un lien vital* fera découvrir des faits passionnants entourant la construction du pont sur le Saint-Laurent entre 1854 et 1859. Une autre retracera la vie et l'oeuvre du fondateur McCord.

Les manifestations entourant l'inauguration du musée commencent le 12 avril et l'on prévoit une « fête des maires » de la communauté urbaine de Montréal le mardi 5 mai, une soirée de reconnaissance à l'intention des trois paliers de gouvernement le vendredi 8 mai, la veille de l'ouverture officielle le samedi 9 mai pour rester ouvert gratuitement au grand public durant tout le week-end.

Des centaines de bénévoles prêtent déjà les visites avec les 45 employés du personnel dont les huit conservateurs attirés sous la direction de France Gascon.

MUSIQUE

Tout avait été dit...

Les Concerts Gala

de l'Orchestre Symphonique de Montréal. Dir. Ivan Fischer: Anhalt, *Sonance-Resonance « Welche tone ? »* (1989); Grieg, *Concerto op. 16*, avec Louis Lortie (piano); Dvorak, *Symphonie no 8 op 88*. Mardi 22 février, salle Wilfrid-Pelletier.

Carol Bergeron

PLACÉ SOUS LA DIRECTION d'Ivan Fischer, ce « concert gala » de l'Orchestre Symphonique de Montréal, aurait pu se terminer après l'audition de l'oeuvre d'Istvan Anhalt. Tout avait été dit qu'il valait vraiment la peine d'entendre.

Le compositeur (hongrois comme chef invité) s'est inspiré de la *Neuvième* de Beethoven pour écrire un magnifique poème pour orchestre. Le titre anglais *Sonance-resonance* (« son » et « résonance ») s'accompagne d'un sous-titre allemand *Welche tone ?* qui renvoie au premier vers de l'*Hymne « à la joie »* de Friedrich Schiller — « O Freunde, nicht diese tone ». Non, mes amis, pas ces accents ! — où le sens du mot *tone* n'est pas précisé.

Après avoir quitté son pays natal à l'âge de 30 ans, Anhalt vint, en 1949, s'établir à Montréal où il enseigna à l'Université McGill jusqu'en 1971. Il alla par la suite vivre en Ontario pour y diriger la faculté de musique de la Queen's University. Sans être considérable, son catalogue n'en est pas moins éclectique abordant aussi bien la musique instrumentale et vocale que l'électroacoustique.

À ce sujet, reprenant une affirmation de Carl Morey (*Encyclopédie de la musique canadienne*), les notes du programme laissent entendre qu'Anhalt « aurait été (en 1959) le premier au Canada à faire entendre de la musique électroacoustique ». C'est oublier que Serge Garant (*Nucléogame* 1955, pour bande et instruments) et notamment Hugh Le Caine (*Drip-sody* 1955, pour bande) l'avaient déjà précédé sur cette voie nouvelle.

Par le traitement de la masse orchestrale, *Sonance-resonance* garde de manière perceptible le souvenir de l'écriture « électroacoustique ». Mais Bartok et Schoenberg mêlent aussi leurs influences à celle de Beethoven qui est plus largement cité — en intervenant de manière très habile sur le rythme, l'harmonie, l'instrumentation ou la ligne mélodique de la citation. Bien construit, d'une durée respectable de 23 minutes, l'ouvrage s'écoute d'un bout à l'autre avec un intérêt toujours accru.

Dans le Grieg et le Dvorak, Ivan Fischer ne démontra aucune habileté à traiter la pâte orchestrale de manière à en assurer une bonne diffusion dans la salle. Ne tenant pas compte des limites gênantes du vaisseau, il n'a pas su éviter la lourdeur envahissante des cuivres, ce qui fit sombrer l'accompagnement du *Concerto* dans le pompierisme. Mal finiloquée, la *Symphonie* en a également souffert : nuances fades (« pianissimo » décolorés), décalages fréquents entre les cuivres et les cordes, anémie des bois, imprécision des violons, etc.

Heureusement que le pianiste Louis Lortie s'imposa de manière à faire oublier ce chef impuissant à maîtriser sa matière sonore. Mais pour obtenir un Grieg exceptionnel, il aurait fallu que les deux interprètes s'entendissent sur la manière de redonner un petit air de neuf à ce texte épuisé par d'innombrables lectures.

Celle de Lortie semblait s'orienter vers un certain maniérisme (discutable) dans le jeu des nuances et une certaine souplesse dans le discours, ce qui valla tout de même à l'auditoire de beaux moments pianistiques parmi lesquels on pourrait retenir la *Cadence* du premier mouvement et le poétique *Adagio nocturne*.



Montréal, ville ouverte

Pierrette veut ouvrir elle-même un bordel, pendant que les incorruptibles Pax Plante et Rodolphe Godin font leur entrée à l'escouade de la moralité. Le nettoyage s'en vient ! (TVA, 20 h)

Claire Lamarche

Oui je sais, on n'en peut plus de l'« étalage du vécu » à la télé, mais plusieurs voudront quand même jeter un coup d'oeil, alors qu'à la suite d'un concours quatre femmes iront présenter à Claire Lamarche ce qu'elles considèrent être le mari idéal. Pour comparer ? (TVA, 21 h)

Points de vue

Pour rester dans le même esprit, un documentaire sur l'industrie du mariage, les cours de drague, les salons de célibataire, les agences de rencontre. (Radio-Québec, 21 h)

I Musici

L'orchestre québécois, qui reçoit aussi le groupe Répercussion, interprète entre autre Les Quatre Saisons de Vivaldi. (TV5, 21 h)

— Paul Cauchon



Une vision en ellipse

Daniel Carrière

LA MAJORITÉ des vidéos des Rendez-vous du cinéma québécois (tous sauf les trois présentés le soir d'ouverture) sont repris, depuis hier, au cinéma Parallèle.

Si vous ne redoutez pas les effluves électromagnétiques du moniteur, vous pouvez toujours voir la totalité des bandes à la Cinémathèque québécoise, où l'on a mis une vidéothèque à la disposition du cinéphile. L'idée est des plus belles : l'accès y est gratuit et la vidéo sertie dans ses petits plats. Cependant, il faut une faculté de concentration herculéenne, les conditions d'écoute y sont difficiles.

Les séances ont été composées en fonction des familles d'idées. La trentaine de titres parcourt la production récente en vidéo et traverse en ellipse les thèmes chers aux vidéastes. Le raccourci serait une conséquence du manque de moyens, paraît-il (ici, la traduction d'une production faible). En vidéo, il allège le moyen. L'infographie s'est substituée à l'artisanat, sans pour autant l'exclure. Les créateurs doivent s'en réjouir...

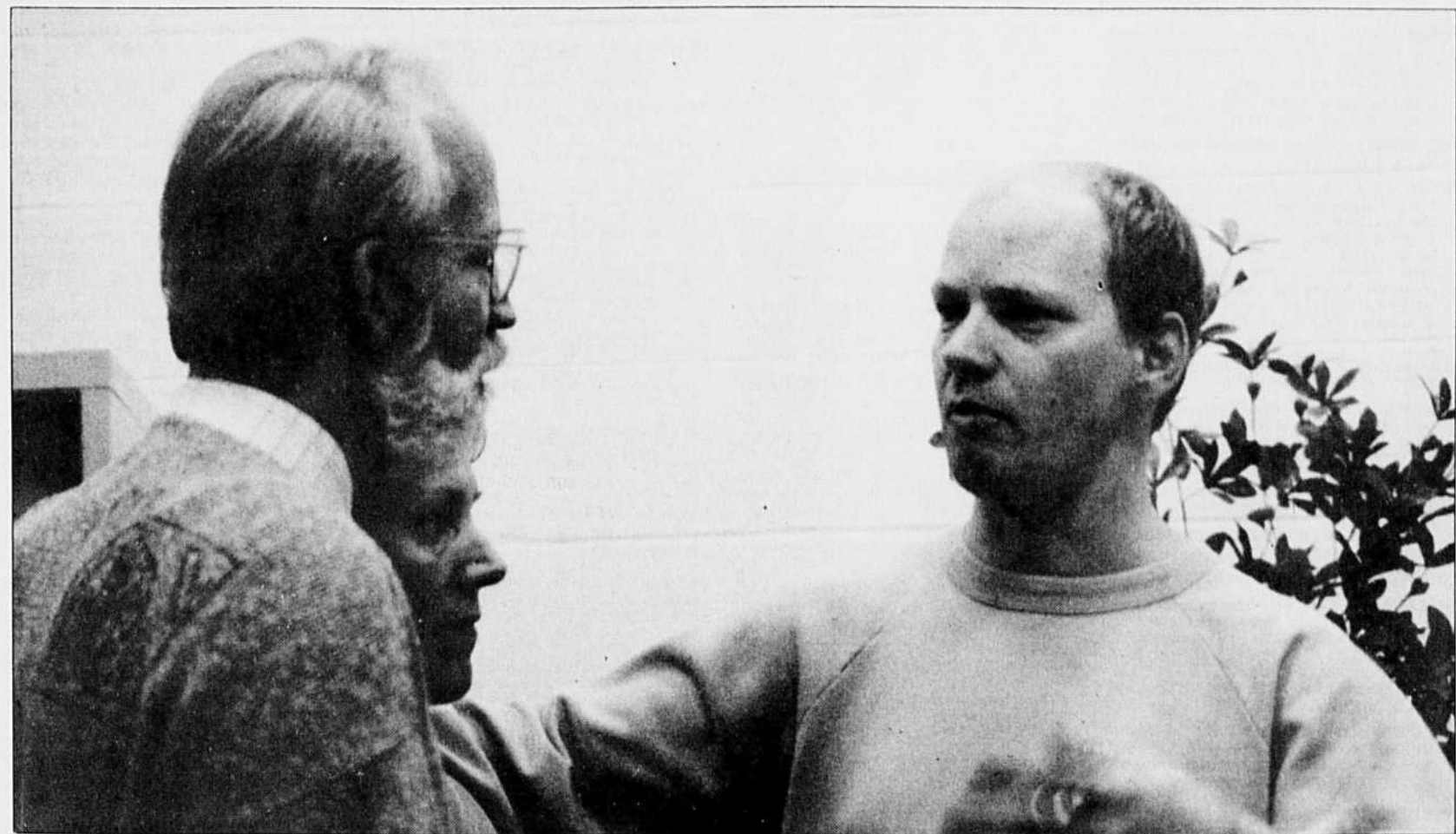
On présente trois vidéos de Eddy Malenfant, ce soir. Le premier à 19 h, *Avant de monter dans les terres*, et les deux autres à 21 h, *Mon petit fils* et *Pakatakan*, portant tous sur les Innu de la région de Sept-Îles.

Eddy Malenfant contemple la relation que l'autochtone entretient avec la nature, de splendeur constituée, le conduisant en lui-même, vers ses origines qui s'inscrivent encore comme un portage dans des terres ancestrales. Cette quête de la tradition est toutefois connotée d'inquiétude, qu'on lit dans les regards incrédules des hommes, pris à partie par cette nature qu'on voudrait qu'ils abandonnent, et qu'on entend dans la voix nostalgique des femmes.

Sylvain Garel, le directeur du festival de cinéma québécois de Blois, me faisait remarquer que les Rendez-vous ne présentent aucun film sur les événements d'Oka, un an après leur déroulement; on compte par ailleurs deux vidéos sur le sujet, dont *Okanada*, de Catherine Bainbridge et Albert Nerenberg, aussi présentés ce soir à 21 h.

La séance de demain, 19 h, réserve une multitude de merveilles (le programme est consacré au court métrage) et une merde — il faut écrire à Lise Lachapelle du Vidéographe pour exiger que *Plastic Sex* soit retiré de la circulation. Un conseil : absentez-vous de la salle pendant 5 minutes et 40 secondes tout de suite après *Compilation « minutes vidéo »*, une série de très courts vidéos réalisés par les membres des Productions réalisations indépendantes de Montréal (PRIM).

Du même centre de recherche et de création en arts médiatiques, au même programme, on retrouve la surprenante bande de Stéphane Claude, *Ouverture phen om enal*, dont on se demande pourquoi elle n'a pas été retenue en nomination pour le prix de la Soqz tant elle rend hommage à l'intelligence des formes; dans la même veine, *De ce qui nous anime*, de Gisèle Trudel, tisse une tapisserie bouddhique d'une grande finesse; et *Qui suis-je ?*, la dernière bande de Michel Smith, poursuit la course effrénée de l'électro-acousticien à travers des images conçues pour servir de support à la musique.



Louis et Jeanine Dupont, les parents de la victime, rencontrent le meurtrier, Normand Guérin, dans *Le Pardon*.

Le meurtre comme métaphore

Nathalie Petrowski

Le pardon, film-choc des Rendez-vous

S'IL Y AVAIT un thème central à dégager de ces dixièmes Rendez-vous du cinéma québécois, on pourrait facilement invoquer celui du meurtre, le réel comme le métaphorique, le crapuleux comme le romantique, le meurtre comme expression désespérée d'un mal de vivre et d'aimer qui à lui seul réunit une demi douzaine de films tournés cette année. Depuis *Being at home with Claude* jusqu'à *Pardon* en passant par *Claire et l'obscurité*, *Avancez en arrière* et *Au-delà du 6 décembre*, les cinéastes québécois ont glissé du côté des faits divers et y dans le meurtre d'innocentes victimes, la métaphore d'une dangereuse détresse sociale.

Parmi ces films, le plus spectaculaire et le plus troublant du lot est sans contredit *Le pardon* de Denis Boivin, présenté ce soir à 21 h 30 à la Cinémathèque après avoir gagné au Festival du film de Tours du Grand prix de la presse pour le meilleur grand reportage. Centré sur le meurtre des deux adolescents, précipités en bas du Pont-Jacques-Cartier en 79 pendant l'Année internationale de l'enfance, le film évoque le pardon que les parents de la jeune Chantal Dupont ont accordé à l'assassin de leur fille dans un face à face aussi insupportable qu'émouvant.

On se souviendra que cette terrible histoire avait fait la une des journaux à plusieurs reprises, d'abord quand les coupables avaient été arrêtés et accusés puis quand les parents de Chantal Dupont avaient dé-

claré publiquement qu'ils pardonnaient aux assassins. Et bien que les Dupont aient eu pendant de nombreuses années un échange épistolaire avec Normand Guérin, l'assassin de leur fille, les trois ne s'étaient jamais rencontrés avant que le film de Boivin ne les encourage à le faire.

À une époque où la tolérance est un voeu pieu plus qu'une réalité, on imagine mal une rencontre entre des victimes et un bourreau qui ne tournerait pas au vinaigre ou à la démente. *Le pardon*, nous donne pourtant à voir au bout d'un long voyage intérieur dans la tête et le coeur des personnes impliquées, cette spectaculaire rencontre placée sous le signe d'une presque trop grande charité chrétienne. Ce moment de cinéaste vérité où les trois tombent dans les bras l'un de l'autre en pleurant est d'une telle charge dramatique et d'une telle intensité que le spectateur ne peut que se sentir profondément remis en cause par ce à quoi il vient d'assister.

La réalisation d'un tel document était, on le devine, pavée d'embûches et remplie de pièges auquel le cinéaste ne succombe jamais. Évitant le sensationnalisme et usant de la plus grande pudeur, Denis Boivin se contente de remonter le cours des événements depuis cette terrible nuit d'été sur le Pont-Jacques-Cartier jus-

qu'au dénouement à la Prison de Port-Cartier, en présentant sans sentimentalisme tous les points de vue, celui des parents de la victime, celui de la mère et du jumeau de l'assassin et finalement celui de l'assassin lui-même dont les propos rappellent étrangement certains dialogues de René-Daniel Dubois. Lorsque Normand Guérin raconte qu'il a tué Chantal parce qu'elle était l'image même de la pureté et qu'il voulait la garder juste pour lui, on croit entendre Yves raconter pourquoi il a poignardé la seule personne qu'il ait aimé de sa vie dans *Being at home with Claude*.

Dès le début du film où Claude Poirier, tout seul dans l'obscurité d'un studio de radio, écoute la cassette de son reportage sur un solo de saxophone, on sent qu'on a affaire à un vrai cinéaste et à un vrai film. Claude Poirier se retourne vers la caméra et avec une colère qu'on ne lui connaît pas, s'emporte contre les assassins, refusant d'endosser le moindre pardon à leur égard. La caméra le quitte pour se perdre sur le Pont Jacques-Cartier et retracer les lieux exacts du crime, abandonnés à leur triste sort dans le malaise de la nuit. Les témoignages se succèdent ensuite et tisseront tranquillement la toile d'une tragédie sur fond de discours religieux que le film en-

dosse pudiquement.

Il y en aura plusieurs pour voir dans *Le pardon*, la propagande de l'Église catholique. Il est vrai que le discours chrétien est omniprésent tout au long du film sauf qu'il suffit de lire entre les lignes pour découvrir la dimension moins spirituelle que thérapeutique de la situation. Il suffit aussi de connaître l'histoire du documentaire au Québec, pour saisir l'originalité et l'audace de la démarche de Boivin. Jamais un documentaire québécois n'a joué dans des eaux aussi troubles. Jamais un documentaire québécois n'a réussi à réunir dans un même film autant d'extrêmes qui confrontent le spectateur au plus profond de lui-même. En comparaison, les documentaires de l'ONF, apparaissent subitement bien confortables et bien peu compromettants.

Avec *Le pardon*, Denis Boivin n'a pas choisi la voie de la facilité. Le cinéaste a dû mettre des semaines sinon des mois à convaincre son monde de bien vouloir revenir sur les blessures du passé. Il a dû faire des pieds et des mains pour financer le film sans l'aide des institutions. Finalement, il a dû sacrifier de précieuses heures de film et de précieuses bribes d'information pour ne pas dévier de sa trajectoire et s'en tenir à son sujet. Il aurait certes pu nous en dire davantage sur les raisons de cette terrible histoire. Il aurait pu nous tracer un portrait moins sympathique de l'assassin et traiter avec un regard plus critique le discours des parents. On comprend pourquoi il ne l'a pas fait. On le lui pardonne aisément.

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

LES CINÉPHILES de Québec auront pour la première fois cette année l'occasion d'apprécier en primeur une vingtaine de courts et longs métrages présentés par les Rendez-vous du cinéma québécois, habituellement exclusivement mont-réalisés.

Sauf que la locomotive du volet montréalais du festival, *Being at home with Claude*, ne sera pas présentée à Québec, officiellement pour des raisons de distribution. En fait, le film sera en salle commerciale dans les prochains jours, alors que les visionnements des Rendez-vous sont gratuits.

C'est au Musée de la civilisation, du 18 au 23 février, que pourront être visionnés ces films de fiction et documentaires. Les réalisateurs et les comédiens seront sur place pour commenter leur oeuvre après la projection et échanger avec le public. Le premier en lice sera *La Sarrasine*, de Paul Tana, le mardi 18 février, en présence du réalisateur. Le lendemain, on pourra voir *Le*

roi du drum, de Serge Giguère, et *67 bis*, boulevard Lanes, de Jean-Claude Labrecque, qui sera sur les lieux. Le film raconte la relation entre Claude Léveillé et Edith Piaf.

Le jeudi 20 février, on verra notamment *La fourmi* et *le volcan*, de Céline Baril, et *L'Arbre qui dort rêve à ses racines*, de Michka Saal.

Michel Moreau présentera son film *Xénofolies*, qui porte sur les relations entre immigrants et Québécois de souche, le vendredi, en même temps que trois court-métrages : *Tu es un homme*, de Jean-Robert Morin, *Dans la queue le venin et Mais à quoi rêvent les éperviers tout là haut en dormant ?*

Le samedi, le film *Harems*, de Marc Paradis, prendra l'affiche, de même que *La Chaine de vie*, de Lise Bonenfant, de *L'Homme Hippocampe*, d'Yves Lafontaine, et de *Lettre à mon père*, de Michel Langlois.

Le volet québécois, au sens municipal du terme, des Rendez-vous du cinéma québécois, s'achèvera le dimanche 23 février avec *Le pardon*, de Denis Boivin, *Les saut-conduits*, de Manon Briand, et un court-métrage de Jeanne Crépeau *Claire et l'obscurité*.

Une vingtaine de films en primeur à Québec



Paul Tana, réalisateur de *La Sarrasine*.

PHOTO JACQUES NADEAU

CINEMA

ASTRE I: (849-3456) — *Shining Through* 7 h, 9 h 30 II: *L'été de mes onze ans* 7 h *Le dernier boy scout* 9 h III: *Kuffs* 7 h 05, 9 h 15 IV: *Scanners* 9 h 05 — *ACES, l'attaque des aigles de fer* 7 h 05

BERRI I: (849-3456) — *Being at Home with Claude* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 II: *Freejack* 1 h 30, 4 h, 7 h 15, 9 h 30 III: *Analyse fatale* 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 25 IV: *JFK* 1 h, 4 h 30, 8 h V: *Scanners* 3 h 10, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30, 11 h 30, 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

BONAVENTURE I: (849-3456) — *Cape Fear* 7 h, 9 h 25 II: *Prince of Tides* 7 h, 9 h 35

BROSSARD I: (849-3456) — *JFK* 8 h 15 II: *Freejack* 7 h, 9 h 25 III: *Being at Home with Claude* 7 h 15, 9 h 30

CARFOUR LAVAL I: (849-3456) — *Fried Green Tomatoes* 7 h 05, 9 h 40 2: *Shining Through* 7 h, 9 h 30 3: *Analyse fatale* 7 h, 9 h 30 4: *L'été de mes onze ans* 7 h 05 — *ACES, l'attaque des aigles de fer* 7 h 05 5: *Scanners* 9 h 05 6: *Being at Home with Claude* 7 h 15, 9 h 30

CENTRE EATON I: MII — *Star Trek VI* 1 h 25, 3 h 50, 7 h, 9 h 25 2: *Freejack* 1 h 15, 3 h 35, 6 h 30 4: *L'été de mes onze ans* 7 h 05 — *ACES, l'attaque des aigles de fer* 7 h 05 5: *Scanners* 9 h 05 6: *Being at Home with Claude* 7 h 15, 9 h 30

CINEMA ÉGYPTIEN I: 1455 Peel, MII (849-3456) — *Shining Through* 1 h 20, 4 h 05, 7 h, 9 h 45 2: *Inner Circle* 1 h, 3 h 55, 7 h, 9 h 45 3: *Prince of Tides* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 45

CINEMA FESTIVAL: 35 Milton (849-7277) — *Mon Oncle d'Amérique* 7 h, 9 h 20 — *Toto le héros* 7 h 30, 9 h 15, mar. 5 h 30, 7 h 30, 9 h 15

CINEMA JEAN-TALON: MII — *The Hand that Rocks the Cradle* 7 h 10, 9 h 30

CINEMA OMEGA I: — *Capitaine Crochet* 7 h, 9 h 35 2: *La belle et la bête* 7 h — *Le dernier boy scout* 8 h 45 3: *Best of the Best* 7 h, 9 h 4: *L'été de mes onze ans* 7 h, 9 h

CINEMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, MII (843-6001) — *Rendez-vous du cinéma québécois* 19 h, 21 h

CINEMA PARIS: MII (875-7295) — *Camille Claudel* 1 h 45 — *The Little Devil* 5 h — 9 h 5: *Weeks* 7 h — *Love and Death* 9 h

CINEMA PONTRE-CLAIRE I: 6361 Trans-Canada (849-3456) — *Prince of Tides* 7 h, 9 h 40 2: *Kuffs* 7 h 9 h 15 3: *Scanners* 9 h 30, 11 h 30 4: *Fried Green Tomatoes* 7 h, 9 h 40 5: *Shining Through* 7 h, 9 h 35 6: *Grand Canyon* 7 h, 9 h 35

CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — *Les rendez-vous du cinéma québécois* (6 au 15 fév.)

CINEMA V - I: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Medicine Man* 7 h 15, 9 h 30 2: *JFK* 8 h 05

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Madame Bovary* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15 2: *Festin* 1 h, 4 h 10, 7 h, 9 h 20 III: *L'autre* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10 IV: *Grand Canyon* 1 h 10, 4 h, 6 h 45, 9 h 15 V: *L'été de mes onze ans* 1 h, 3 h 05, 5 h 10 — *Robe noire* 7 h 20, 9 h 30 VI: *Les nerts à vifs* 1 h 15, 9 h 25 — *Kuffs* 1 h, 7 h 10 VII: *Dellcates* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05 VIII: *La tentation de Venus* 1 h 30, 4 h 05, 7 h, 9 h 25 IX: *ACES, l'attaque des aigles de fer* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 15

COMPLEXE DESJARDINS I: (849-3456) — *JFK* 1 h 30, 5 h 05, 8 h 35 II: *Tous les matins du monde* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45 III: *Le pianiste* 1 h 30, 10 h 30, 12 h 30, 9 h 45, 11 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45 IV: *Volere Volare* 1 h, 3 h 5, 7 h, 9 h

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200

ouest Boul. René-Lévesque, MII (283-8229) — *Rendez-vous du cinéma québécois* (8 au 15 fév.)

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) —

CRÉMAZIE: (849-FILM) — *Cyrano de Bergerac* 14 h — *Roselyne et les lions* 7 h — *La lune dans le caniveau* 9 h 30

DAUPHIN I: (849-3456) — *Tous les matins du monde* 7 h, 9 h 30 11: *Le prince des marées* 7 h 15, 9 h 35

CINEMA DÉCARIE I: (849-3456) — *Monty Python's The Meaning of Life* 7 h — *The Miracle* 7 h 30 — *Brazil* 9 h 05 — *Rambling Rose* 9 h 30

DORVAL I: (631-8586) — *Hand that Rocks the Cradle* 7 h 10, 9 h 30 II: *Father of the Bride* 9 h 15 — *Beauty and the Beast* 7 h III: *Hook* 6 h 30, 9 h 30 IV: *Freejack* 6 h 40, 9 h

DU PARC I: (844-9470) — *Final Analysis* 6 h 30, 9 h 05 2: *Freejack* 7 h 10, 9 h 20 3: *Hand that Rocks the Cradle* 7 h, 9 h 15

DU PLATEAU I: (521-7870) — *Capitaine Crochet* 1 h 45, 4 h 20, 7 h, 9 h 30 2: *La Belle et la Bête* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15 — *La main qui berce l'enfant* 7 h 10, 9 h 20

FAIRVIEW I: (697-8095) — *Medicine Man* 7 h 15, 9 h 30 II: *Final Analysis* 6 h 40, 9 h 10

FAUBOURG STE-CATHERINE I: (849-3456) — *Fried Green Tomatoes* 1 h 15, 4 h 15, 7 h, 9 h 40 2: *Naked Lunch* 1 h 30, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 40 3: *Grand Canyon* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30 4: *My Girl* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 15

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) — *Le poison insidieux* 20 h

GREENFIELD I: (671-6129) — *Final Analysis* 6 h 20, 9 h 2: *Medicine Man* 7 h, 9 h 15 3: *La main qui berce l'enfant* 6 h 50, 9 h 05

IMAX: Vieux Port de Montréal (496-4629) — Programme familial: *Montagnes de feu* et *L'océan magique* mar. au dim. 10 h, 13 h, 14 h 30, 16 h, 19 h (relâche sam.) version anglaise: 11 h 30, 17 h 30. Événement spécial: *The Rolling Stones* 20 h 30 (v.o.) 22 h 30 (v.o.) (ven. sam. seul), lun. relâche.

IMPÉRIAL: (288-7102) — *Medicine Man* 12 h, 2 h 15, 4 h 45, 7 h, 9 h 30

LAVAL I: (688-7776) — 1: *Medicine Man* 7 h 10, 9 h 30 2: *Final Analysis* 6 h 30, 9 h 10 3: *Best of the Best* 7 h 10, 9 h 10 4: *Rush* 6 h 40, 9 h 30 5: *La main qui berce l'enfant* 7 h, 9 h 20 6: *Père de la mariée* 7 h 25, 9 h 40 7: *Capitaine Crochet* 6 h 30, 9 h 20 8: *Freejack* 7 h, 9 h 10 9: *Hand that Rocks the Cradle* 7 h 10, 9 h 30 10: *JFK* 8 h 30 11: *Van Gogh* 8 h — *La belle et la bête* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 10

LAVAL 2000 I: (849-3456) — *JFK* 8 h 2: *Freejack* 7 h, 9 h 10

LOEW'S I: (861-7437) — *Final Analysis* 12 h 45, 3 h 30, 6 h 15, 9 h 15 — II: *JFK* 12 h 30, 4 h 15, 8 h, III *High Heels* 1 h 15, 3 h 45, 6 h 20, 9 h 15 IV: *Hook* 12 h 30, 2 h 30, 6 h 10, 9 h, V: *Rush* 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h 10

OUIMETSCOPE: (525-8600) — Salle 1: *Noce blanche* 19 h 30 — *Mery pour toujours* 21 h 15 — Salle 2: *Le bain de bain* 19 h — *Train pour Hollywood* 21 h

OUTREMONT: (278-FILM) —

PALACE I: — *Hand that Rocks the Cradle* 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h, II: *Beauty and the Beast* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30 III: *Adams Family* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 25 IV: *Last Boy Scout* 12 h 20, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 20, 9 h 35 — V: *Bugsy* 12 h 30, 3 h 20, 6 h 10, 9 h 10 VI: *Juice* 12 h 05, 2 h 20, 4 h 35, 6 h 50, 9 h 15

PARADIS I: (354-3110) — Salle 1: *Suzie Frisette* lun. mer. 7 h — *Highlander* 2 lun. mer. 9 h, mar. jeu. 7 h — *L'assassin jouait du trombone* mar. jeu. 9 h — Salle 2: *Double Impact* lun. mer.

8 h 50 — *Troubles* lun. mer. 7 h, mar. jeu. 9 h 20 — *L'argent des autres* mar. jeu. 7 h 15 — Salle 3: *La fin de Freddy* lun. mer. 9 h 15 — *Jessie Joe* lun. mer. 7 h 15, mar. jeu. 8 h 45 — *Chérie ne m'attend pas pour dîner* mar. jeu. 6 h 45 (7 au 13 fév.)

PARISIEN I: (866-3856) — *La double vie de Véronique* 12 h 50, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30 II: *Capitaine Crochet* 12 h 30, 3 h 25, 6 h 15, 9 h 30 III: *De Hollywood à Tamarassat* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20 IV: *Van Gogh* 1 h, 4 h 30, 8 h, V: *Aux yeux du monde* 12 h 45, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30 VI: *Talons aiguilles* 1 h 30, 4 h 15, 6 h 50, 9 h 20 7: *Rush* fr. 1 h 15, 4 h, 6 h 40, 9 h 10

PLACE ALEXIS NINON I: (849-3456) — *Shining Through* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30 II: *Scanners* 3 h 10, 3 h 30, 5 h, 7 h, 9 h III: *Kuffs* 1 h 30, 4 h 30, 7 h, 9 h 30

PLACE LONGUEUIL I: (849-3456) — *Analyse fatale* 7 h, 9 h 30 2: *Le prince des marées* 7 h 30 — *Scanners* 9 h 30

PLAZA CÔTE DES NEIGES: (849-3456) — 1: *Grand Canyon* 7 h 10, 9 h 40 2: *Prince of Tides* 7 h 05, 9 h 35 3: *Naked Lunch* 7 h 10, 9 h 30 4: *Cape Fear* 7 h 05, 9 h 30 5: *Fried Green Tomatoes* 7 h, 9 h 35 6: *Shining Through* 7 h, 9 h 35 7: *Scanners* 9 h 15, 9 h 20

QUARTIER LATIN: MII —

LE RIALTO: 5723 ave du Parc, MII (274-3550) — *Mediteraneo* 7 h 15 — *Cape Fear* 9 h 30

VERSAILLES I: (353-7880) — *La main qui berce l'enfant* 6 h 50, 9 h 10 II: *Final Analysis* 6 h 30, 9 h III: *Père de la mariée* 7 h 20, 9 h 35 IV: *Capitaine Crochet* 6 h 30, 9 h 15 — V: *Rush* 6 h 40, 9 h 30 — VI: *Best of the Best* 7 h, 9 h 10

THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Montréal (288-3161) — « Karla and Giff » de Vivienne Laxdal, m. en s. John Palmer, du 6 fév. au 22 mars

THÉÂTRE LA CHAPELLE: 3700 St-Dominique, Montréal (843-7738) — Le théâtre 1774 présente « Woman by a Window » m. en s. Paula de Vasconcelos, du 31 janv. au 23 fév., mer. au sam. à 20h., dim. à 15h.

THÉÂTRE JEAN-DUCEPPE: PDA, Montréal (842-2112) — « La descente d'Orphée » de Tennessee Williams, m. en s. François Barbeau, du 19 fév. au 28 mars

THÉÂTRE NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0563) — « En attendant Godot » de Samuel Beckett, m. en s. André Brassard, du 21 janv. au 15 fév., mar. au ven. à 20h., sam. 16h., dim. à 15h.

THÉÂTRE DE LA VILLE: 180 est Gentilly, Longueuil (670-1616) — « La mandragore, de Jean-Pierre Rontard, m. en s. Jacques Rossi, le 14 fév. à 20h.

ET 21H.

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins, Montréal (845-7277) — « Les vaches sacrées » de René Brisebois et François Camirand, m. en s. René Richard Cyr, du 20 janv. au 15 fév., mar. au sam. à 20h., dim. à 15h.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Montréal (844-1793) — « Les précieuses ridicules et Le médecin malgré lui » de Molière, m. en s. Guillermo de Andrea, du 25 fév. au 21 mars, mar. au ven. à 20h., sam. 16h., dim. à 15h.

THÉÂTRE DE LA VILLE: 180 est Gentilly, Longueuil (670-1616) — « La mandragore, de Jean-Pierre Rontard, m. en s. Jacques Rossi, le 14 fév. à 20h.

À SURVEILLER

Aujourd'hui à 12 h 30, l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail vous convie à une conférence sur les maux de dos annuée par Mme Margareta Nordi, à la salle 1201 du 505, boul. de Maisonneuve ouest. Rens.: 288-1551, poste 205.

La Société canadienne de génie industriel vous propose une visite industrielle de l'usine Pratt & Whitney, le mercredi 19 février à 14 h, au Centre de recherche, 1000 Marie-Victorin est à Longueuil. Réservez: Pierrette Rondeau au 672-8599.

Ce soir à 19 h 30, Eaux Vives vous convie à une conférence sur le thème: « Ma séparation ou mon divorce — échec ou croissance? », au sous-sol du presbytère St-Vincent-de-Paul, 5443, boul. Lévesque est à Laval. Rens.: Claire au 661-0931.

Aujourd'hui de 15 h 30 à 16 h 30, conférence sur l'astronomie, à l'Hôtel de ville de Verdun, 4555 av. Verdun. Rens.: 765-7170.

Ce soir à 18 h 30, soirée d'information sur le thème « La protection du consommateur », avec M. Michel McAndrew, à l'Union française, 429 av. Viger est à Montréal. Entrée libre. Rens.: 845-5195.

DÉBUT, série pour jeunes artistes inc., 4030, chemin McDougall, offre des auditions les 13 et 14 février à la Chapelle historique du Bon Pasteur. Rens.: 953-6631.

L'École de golf de St-Léonard, 8400, boul. Lacordaire, offre des cours de golf niveau débutant et avancé pour adultes, débutant le 17 février, tous les jours de 19 h à 20 h 30 et de 20 h 30 à 22 h. Inscr.: 324-9241.

Ce soir à 19 h 30, le Centre d'étude Saint-Germain vous convie à une conférence sur les Enseignements des maîtres ascensionnés, à l'Hôtel Lord Berri, 1199 rue Berri, salle Senneville. Le thème sera: « Flammes jumelles et âmes sœurs ». Rens.: 274-4346.

Le Centre de ressourcement Laval offre une session en communication avec l'approche de la massothérapie aux couples, les 6, 7 et 8 mars ou 24, 25 et 26 avril, au Complexe Ste-Dominique, 308 A, boul. Cartier ouest, Laval. Inscr.: 668-3670.

L'Association des journalistes de la

RADIO-CANADA FM STÉRÉO 100.7 MUSIC CONSULTANT H.B.

JEUDI, 13 FÉV. 20H

QUATUOR MORENCY

MICHEL LETHIEC
CLARINETTISTE INVITÉ

H A Y D N
R A O U L S O S A
Quatuor à cordes "AFFINITÉS"

B R A H M S
Quintette en si mineur opus 115 pour clarinette et quatuor

Billetterie ARTICULÉE
[5 1 4] [5 2 4 - 4 5 2 6]

CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE

MÉTRO : GUY-CONCORDIA

Ministère des Affaires culturelles
Conseil des Arts-CUM

CINÉMA QUÉBEC

CANADIÈRE: (661-8575) — *Le prince des marées* 18 h 45 — *Le dernier boy scout* 21 h 15

CINEMA LIDO: — *Free Jack* 19 h, 21 h 10 — *Le passé revient* 19 h, 21 h 05 — *Analyse fatale* 18 h 45, 21 h 15 — *J.F.K.* 19 h 30 — *Capitaine Crochet* 18 h 45 — *L'attaque des aigles de fer* 21 h 15

LE CLAP: (659-CLAP) — *Toto le héros* 12 h, 13 h 45, 15 h 45, 17 h 45, 19 h 45, 21 h 45 — *Europa* 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 15 — *Lion d'or* 9 h 13 h 15, 17 h 15 — *A propos d'Honor* 15 h, 19 h — *Le baiser de la...* 21 h 30

GALERIES CAPITALE I: (628-2455) — *Rush* fr. 6 h 40, 9 h 10 — *Capitaine Crochet* 6 h 15, 9 h — *La main qui berce l'enfant* 7 h 15, 9 h 30 — *Van Gogh* 8 h 30 — *La belle et la bête* 7 h, 9 h, *Père de la mariée* 7 h 10, 9 h 25

PLACE CHAREST: (529-9745) — *JFK* 12 h 20, 16 h 15, 20 h 15 — *L'attaque des aigles de fer* 12 h 30, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 15, 21 h 30 — *Shining Through* 13 h 15, 16 h, 19 h, 21 h 40 — *Free Jack* 13 h 35, 16 h 40, 19 h 20, 21 h 45 — *Le festin* 13 h 40, 16 h 45, 19 h 30, 21 h 50 — *Scanners* 3 h 12 h 45, 14 h 50, 17 h, 19 h 40, 21 h 50 — *Tous les matins du monde* 14 h, 16 h 40, 19 h 10, 21 h 40 — *Analyse fatale* 13 h 15, 16 h, 19 h, 21 h 40

LE PARIS: (654-0891) —

PLACE QUÉBEC I: (525-4524) — *Prince of Tides* ven. au mar. 9 h — *Freejack* ven. au mar. 6 h 20 — *Hook* ven. au mar. 6 h 15, 9 h

STE-FOY I: (656-0592) — *Final Analysis* 6 h 45, 9 h 15 2: *Medicine Man* 7 h, 9 h 25 3: *JFK* 8 h.

La télévision du jeudi soir en un clin d'oeil

	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
2	CBFT (R.C.) Montréal	17h30 / Ce soir			XVes Jeux olympiques d'hiver		Métropolis		Le Téléjournal / Le Point/météo/sport		Studio libre		Cinéma : Annie Hall
3	WCAX (CBS) Burlington	News		News	The Golden Girls	XVI Olympic Winter Games					News	XVI Olympic Winter Games	
5	WPTZ (NBC) Plattsburgh	News	News	Jeopardy!	Wheel of Fortune	The Cosby Show	Cheers	Wings	L.A. Law		News	The Tonight Show	
6	CBMT (CBC) Montréal	News			XVI Olympic Winter Games				The National / The Journal		News	Newhart	Kate & Allie
10	CFTM (TVA) Montréal	Le TVA éd. 18 h	Jeopardy!	Michel Sardou 'Bercy 91'		Montréal, ville ouverte		Claire Lamarche	Ad Lib		Le TVA réseau	Les sports	Des mots pour le dire
12	CFCE (CTV) Montréal	Pulse		Entertainment Tonight	Cheers	The Cosby Show	Different World	Flight of the sky hawks	L.A. Law		News	The Arsenio Hall Show	
15	TVS (Télé Francophones)	Découverte	Des chiffres et des lettres	Journal de A2	Vision 5	Téléobjectif : Au bout du grand chemin d'hiver		Musici		Obsidienne	Cinéma	Télétourisme	Journal de FR3
17	CIVM (R.-Q.) Montréal	Passé-Partout	Téléservice		Questions d'argent	Le monde en mouvement	Points de vue		Québec en affaires	Téléservice		UQAM Magazine	
20	Musique Plus	Musique vidéo	Fax: L'Infolup	Solidrock: VJ: Paul Sarrasin		Musique vidéo	Rock en bulle	21h15 / Musique vidéo					
22	WVNY (ABC) Burlington	News	News	Star Trek: The Next Generation		Cinéma : Sex And The Married Detective — Am. 89	Avec Peter Falk et Lindsay Crouse	Primetime Live		News	Nightline	Commercial Programs	
26	Much Music	19h / Muchwest		Fax		Rapcity	Mike and Mike's ...	Monkees	Spotlight / AC/DC	Power 30			
33	VERMONT ETV (PBS)	The MacNeil/Lehrer Newshour	The Nightly Business	Venturing	This Old House	Hometime	Mystery / Prime Suspect	Bergerac			Cinéma : Bambit — G.B. 66 Avec Michael Caine et Shirley MacLaine		
35	TQS Montréal	La roue chanceuse	Coup de foudre	Recherche	Hockey / Nordiques vs Flyers				Le Grand Journal	Sport Plus	Cinéma : La baie aux émeraudes		
57	WCFE (PBS)	17 h/Children Programs	The Nightly Business ...	The MacNeil/Lehrer Newshour		Nature			Cinéma : Murphy's Romance — Am. 85 Avec Sally Field et James Gardner		Emmerdale Farm	Taggart	

LE DEVOIR Omer DeSerres

invitent 400 personnes à la grande première du film

La Belle Noiseuse
(Grand Prix - Cannes 91)

EN NOMINATION POUR 5 CÉSARS

"Une des plus grandes oeuvres sur l'art... un chef-d'oeuvre!" — L'Humanité

"Le cinéma français dans toute sa splendeur!" — Le Film français

un film de Jacques Rivette
présenté dans sa version intégrale de 4 heures

mettant en vedette:

EMMANUELLE BÉART MICHEL PICCOLI JANE BIRKIN

Le 27 février à 19h au Cinéma Berri

Pour participer:
Remplissez le coupon publié dans *Le Devoir* du 11 au 15 février 1992 et retournez-le à l'adresse indiquée. La valeur des prix est de 3,000\$. Le tirage aura lieu à midi le 21 février 1992 et 200 gagnants recevront par la poste un laissez-passer double. Le texte des règlements relatifs à ce concours est disponible chez Malofilm Distribution.

Concours La Belle Noiseuse
4/s Malofilm Distribution
1207, rue St-André, 4^e étage
Montréal (Québec) H2L 3S8

Nom
Adresse
Ville

app.
Age

À LA DÉCOUVERTE DU QUÉBEC

Auberges Romantik
ESTRIE

MANOIR HOVEY +++++
IIIIIR

Qualité, charme et authenticité dans un site enchanteur sur le lac à North Hatley. Ici, on vous offre le summum de l'hébergement et de la restauration: 35 chambres donnant sur le lac, plusieurs avec foyer, bain turquois et lit à baldaquin — Une cuisine innovatrice pour les gourmets-gourmands tous les soirs. Sur les lieux: un lac de piste de ski de randonnée, balisée et entretenue, salle de jeux, pêche sur glace. À proximité: ski alpin au Mont Orford et Montjoye, tennis, squash, patinoire, piscine olympique et équitation. Forfaits de ski à partir de 79 \$ p.p. par jour P.A.M. C.P. 60, North Hatley, Qc. JOB 2C0. Tél.: (819) 842-2421; Fax: (819) 842-2248.

C'est avec plaisir que nous vous présentons quelques-uns des établissements sélectionnés par notre chaîne. Les Auberges Relais du Silence vous offrent le repos et la détente par le calme et la tranquillité.

Nous souhaitons que, loin de chez vous, vous sentiez bien, comme à la maison. Renseignements: C.P. 118, Saint-Léonard (Québec) G0T 1V0

MONTÉRÉGIE

AUBERGE DES GALLANT (Rigaud): Les Chevreuils sont arrivés! Situé dans un cadre bucolique, d'un sanctuaire d'oiseaux et de chevreuils, profitez de notre forfait Romantique: Chambre luxueuse avec foyer, balcon, souper dégustation et petit déjeuner 92\$ par jour par pers./occ. double. Salle d'exercice, sauna, ski de fond sur les lieux et ski alpin à 5 KM. Branch du dimanche 15,95\$, certificats cadeaux disponibles. Situé à 45 minutes de Mtl et 1 h d'Ottawa. Rés.: 451-4961 (Mtl) (514) 459-4241

MONT SAINT-ANNE

Auberge La Camarine
À 3 KM du Mont Sainte-Anne une sympathique auberge grand confort. 31 chambres douillettes la plupart avec foyer. Accueil chaleureux et attentionné, service de navette privé. Table réputée 4 diamants, cave à vins remarquable. Bistrot-bar détente, séduisants forfaits: Ski, Affaires, Information 418-827-5703

CHARLEVOIX

la maison Otis

FORFAITS: Prix exceptionnel en semaine et fin de semaine à partir de 65 \$ p.p. (P.A.M.) par jour, occ. dbl. 30 chambres toutes catégories. Salles à manger réputée, 4 fleurs de lys et 4 fourchettes. Piscine intérieure, saunas, bain turquois. Bâle à chanson. Centre de santé-beauté. Boutique d'art. Au coeur du Baie St-Paul artistique, 23, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie Saint-Paul, (418) 435-2255.

Une auberge de calme et de détente, située à Pointe-au-Pic, au coeur de Charlevoix. Vue imprenable sur le fleuve. Lauréat National du Prix Québécois de la Gastronomie. Forfaits semaine et fin de semaine. Spécial sur billet de ski alpin et

TOURISME / chronique

Doit-on boycotter certaines destinations ?

Normand Cazalais

RÉGULIÈREMENT, devant les atrocités ou les excès d'un régime politique en particulier, la question refait surface et suscite des débats passionnés.

Voici quelques semaines, j'ai lu avec grand intérêt, dans les pages du DEVOIR, les propos indignés d'Alber Marrero, réfugié cubain domicilié au Québec, réfugié de la fréquentation touristique du « paradis socialiste » de la grande île des Antilles et envers ceux et celles qui pourraient l'encourager d'une façon ou d'une autre. « Castro est discrédité, écrit-il; il a besoin de dollars pour survivre : le tourisme semble être sa dernière ressource. »

Évoquant le sort fait aux prisonniers politiques dans les prisons et les hôpitaux psychiatriques, la torture physique et morale, la propagande et la violence auxquelles a systématiquement recouru le parti au pouvoir, Alber Marrero demandait : « Comment peut-on recommander aux touristes d'aller dans un pays où il y a des mouvements aussi dangereux ? » Invoquant la solidarité et la dignité humaine des Québécois, il lançait ce cri du cœur : « En allant à Cuba comme touristes, vous aurez des privilèges qui nous sont interdits;

vos argent servira à prolonger une tyrannie. »

Mais faut-il boycotter Cuba ? Les dictatures et les régimes pourris trouvent une grande partie de leur force dans le silence imposé à leurs citoyens et à l'absence d'informations sur leurs situations intérieures qu'on obtient le reste du monde. Ils s'appuient sur des sociétés cadencées pour assurer leur pérennité et, en ce sens, le mur de Berlin fut l'expression la plus tangible de ce qu'on appelait, voici peu de temps encore, le Rideau de fer. En ouvrant leurs frontières à des voyageurs étrangers et surtout à des touristes originaires de contrées jouissant de régimes plus libéraux, ils prennent pourtant un risque — dont ils essaient de minimiser les effets : celui de multiplier les témoins de leurs iniquités.

L'argent des touristes, c'est vrai, profite souvent aux systèmes totalitaires ou vénaux qui s'en servent pour fournir des béquilles à des économies vacillantes et prolonger de la sorte leur emprise sur les populations qui doivent les subir. Mais demander aux touristes de ne pas visiter un pays ou une partie du monde au nom d'un tel constat sert plutôt les intérêts des oppresseurs que des opprimés, tout en accordant peu de considération aux forces de changement que peut

mettre en œuvre le tourisme.

C'est refuser en quelque sorte la conscience aux touristes. Ceux-ci, je sais, ont mauvaise réputation. Avec raison. La plupart d'entre eux ne demandent que d'aller ailleurs — sans se poser de questions, sans s'intéresser à ce qui se passe autour d'eux — pour oublier les contraintes du quotidien. Ce qui ne veut cependant pas dire qu'ils ne voient, n'entendent ni n'enregistrent rien.

Tout touriste, quels que soient ses motifs et son comportement, possède la capacité de constater sur place, de juger par lui-même (et non par médias ou marketing interposés). La capacité de se rappeler, de témoigner, de dire ce qu'il a pu expérimenter, ressentir. Et peut-être même de s'indigner. À la longue, cela peut s'avérer beaucoup plus efficace que tous les boycotts touristiques parce qu'il en résulte, par la bouche à oreille, par la propagation des idées et des opinions, une conscience collective élargie. Et une force de pression et de transformation beaucoup plus grande.

Les régimes d'Haïti, d'Afrique du Sud et des pays de l'Est, pour ne prendre que ces exemples, ont été ébranlés parce que leurs habitants ont pu, malgré les restrictions et contraintes imposées par les autorités, régulièrement entrer en

contact avec des personnes venues d'ailleurs, personnes qui trimbalent certes leurs monnaies fortes mais aussi leurs traits culturels, leurs attentes, leur curiosité, leur perméabilité à des situations différentes. De ces contacts et influences réciproques ont émergé, d'une part, une plus grande volonté de changer l'ordre des choses chez les visités et, d'autre part, une faculté de rendre compte, de témoigner, chez les visiteurs.

Les sociétés les plus fermées — et possiblement les plus désespérées — sont celles dont leurs dirigeants limitent les déplacements des personnes, tant des nationaux que des étrangers : pensez à l'Albanie sous l'ancien régime, à la Lybie de Khadafi, à la Birmanie des généraux. Mais l'histoire des Cités interdites et des mondes soit-disant inaccessibles nous apprend qu'il n'y a pas de meilleur aiguillon à la curiosité humaine pour transgresser ces tabous et aller au-delà de telles limites. Au nom justement de la solidarité humaine.

S'il fallait appliquer le principe du boycott à toutes les destinations dont les gouvernements se rendent suspects d'injustice et d'abus (pensons aux dossiers que publie sans discontinuer Amnesty International), il y aurait vraiment peu d'endroits où voyager sur cette

planète. Il faudrait ainsi rayer de la liste la Floride et aussi la très respectée Suisse qui sont des hauts lieux de blanchiment des narcodollars. À ce compte-là, avec la renommée pour le moins douteuse que lui ont fait sur la scène internationale les divers conflits — dont certains armés — avec les Américains, il ne devrait plus y avoir grand monde pour venir visiter le Québec...

Le touriste, en dépit de tous ses défauts, reste un humain. C'est à dire un être doué de libre arbitre. L'une de ses premières expressions est la liberté de pensée et de parole; une autre est la liberté de se déplacer. Restreindre la seconde dans l'espoir de favoriser la première risque de donner des résultats fort décevants. C'est pourquoi l'information existe; c'est pourquoi il y a des gens qui font métier d'informer les autres, même si c'est pour les inciter ultimement à voyager en des lieux dont les régimes sont honnis. Le rôle de l'informateur est de donner la meilleure information possible. Le rôle du voyage est de permettre à chacun de le faire, sur place je le répète, une opinion par lui-même et par la suite de l'exprimer. Cela demeure encore l'une des meilleures raisons de continuer de croire en l'humanité.

EN BREF...

Parc d'Oka

LE PARC d'Oka est situé à une trentaine de minutes en voiture de Montréal. Ses six pistes de ski de fond comptent parmi les plus belles du Québec. Elles couvrent plus de 47 kilomètres; quant à elle, la piste du Calvaire est ouverte en entier. Les aires réservées à la raquette sont ouvertes tous les jours de 8 h jusqu'au coucher du soleil et il y a également une grande piste de glissade et une patinoire. Plusieurs services sont offerts sur place et, ce, jusqu'à la mi-mars : patrouille des sentiers, premiers soins, abris chauffés, location d'équipement, salle de fartage et casse-croûte.

Renseignements : Parc d'Oka, (514) 479-1681.

Entente de coopération

AU COURS des dernières années, la région de l'Atlantique a enregistré une croissance du nombre de touristes étrangers et une augmentation de leurs dépenses. En juillet 1991, le gouvernement du Canada et ceux de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont signé une entente de coopération — la première du genre entre le fédéral et plusieurs provinces — de dix millions \$ (à raison d'une contribution de six et quatre millions \$ de part et d'autre). Son objectif est de favoriser la croissance de l'industrie touristique des provinces de l'Atlantique sur la scène internationale et d'en augmenter les revenus provenant de segments ciblés du marché haut de gamme, très lucratif, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la France, de la Belgique, des Pays-Bas et du Japon.

Renseignements : Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie du Canada, (506) 851-6061.

Conditions de ski au Vermont

TOUS les jeudis matin, le Vermont Travel Division donne par téléphone les conditions qui prévalent dans les 36 centres de ski de fond à travers l'État. Le numéro à composer est le (802) 828-3239 à partir de 10 h 30; il y a des frais d'appel. Sont aussi disponibles, par la poste, la liste de ces centres de ski de fond et des informations sur les autres activités hivernales.

Renseignements : Vermont Travel Division, 134, State Street, Dept. 234, Montpelier, VT 05602, (802) 828-3236.

Excursions en plein air

LE GROUPE

Nature et Patrimoine propose deux excursions hivernales prochainement. Le 15 février : observation de chevreuils dans les environs de Duhamel en Outaouais. Les 29 février et 1er mars : séjour de deux jours dans une base de plein air de Rawdon ; hébergement en chalet, repas, ski de fond, luge scandinave, patin, animation sur les lieux.

Renseignements : (514) 681-1303.

Normand Cazalais

TOURISME / excursion

L'arrivée des blanchons aux Îles-de-la-Madeleine

Normand Cazalais

L'HIVER aux Îles-de-la-Madeleine, l'économie touristique a remplacé celle de la chasse.

Ce ne fut pas un choix volontaire.

« Autrefois, lorsque arrivait sur nos îles ce temps de froid et de grands vents et de jours qui allongent, s'éveillaient dans tous les cantons engourdis par l'hiver quelque chose d'aussi mystérieux que de profond, un souffle, un appel, un espoir qui rejoignait chacun en son âme, mettait du ressort dans les jambes. C'était l'approche des grands troupeaux de phoques, pagophiles et cystophores, avec lesquels les Acadiens qui ont émigré ici il y a deux siècles vivent en symbiose.

« Il régnait alors autour des granges une activité nouvelle. On sortait les chaloupes blanches bordées de clins et à fond plat que l'on appelle canots à glace et on leur enfouissait un peu d'étoupe dans les joints; on tressait des garçettes; on confectionnait des grappins avec des dents de faucheuse et du cuir; on dépoussiérait les vieux gourdins, comme si c'était été une insulte que de le balancer sur la tête des phoques, couvert de la poussière de tant de mois d'attente; on affûtait les couteaux, les coutelas courbés, tranchants des côtés de la lame, sur la pierre d'a-

bord, puis sur le fer, et enfin, sur le verre.

« Dans les havres, des équipes de marins habillés d'hiver avaient retourné sur le flanc de vieux chalutiers et garnissaient leurs coques d'une protection contre les glaces. Puis on y embarquait le matériel de chasse, les traîneaux, les skidoos, les grappins, les pics, les cordages... et à cette époque de l'an à peu près, ils étaient déjà partis. On les suivait du haut des buttes, tandis qu'ils se frayaient un chemin dans la banquise pour rejoindre la mouve, de l'autre côté des îles. Et puis, lorsque les phoques approchaient suffisamment de terre, des centaines de Madelinots partaient aux glaces à pied et revenaient le soir, les petits canots chargés de peaux sanglantes et de carcasses. »

Ce texte du journaliste Pol Chantraine, qui décrit une époque révolue, a été produit pour une exposition sur la chasse aux phoques tenue l'an dernier dans l'aérogare des Îles. Époque révolue car, sous la pression de militants surtout américains et européens, l'économie des peaux de phoques et conséquemment de la chasse s'est effondrée tant aux Îles-de-la-Madeleine qu'à Terre-Neuve et au Groenland. Beaucoup moins de chasseurs pratiquent encore cette activité devenue marginale.

Un soir, au Château Madelinot, j'ai assisté à une discussion qui réunissait des Madelinots, des fonctionnaires de Pêches et Océans Canada et des touristes venus



d'Europe, des États-Unis et aussi du Québec. Le sujet : les blanchons, ces nouveau-nés du phoque du Groenland âgés de trois à dix jours, revêtus d'une blanche fourrure à longs poils qui attendent sur la banquise les fréquents retours de leurs mères parties replonger à la recherche de nourriture. Blanchons qui faisaient l'objet de la chasse ci-haut décrite. Discussion souvent riche d'éclats, bien sûr.

Deux films furent projetés ce soir-là. Le premier commençait par un bruit d'hélicoptère dont les pales tournaient au-dessus de la banquise où l'on voyait des troupeaux de phoques. Une seconde séquence montrait, sur la glace blanche, un homme, tout vêtu de blanc, le teint halé et paré de lunettes soleil, prenant dans ses bras un blanc blanchon aux grands yeux sombres et mouillés et disant (je traduis de mémoire) : « Merci ! Grâce à vous, grâce à votre actif soutien, il n'y a plus de chasse à ces animaux innocents. Grâce à vous, le massacre est terminé. Grâce à vous, il n'y a plus de sang sur la glace. There's no more blood on ice ! »

J'ai oublié le nom de cet homme qui fut, semble-t-il, l'un des principaux responsables de l'opposition à la chasse au phoque dans l'Atlantique et, par la suite, du

moratoire européen touchant les peaux des jeunes phoques du Groenland. Je me souviens cependant que son discours et le film étaient terriblement efficaces pour atteindre les spectateurs dans leurs fibres les plus sensibles.

L'autre film était une production du gouvernement fédéral. Du genre scientifique-technique, nourri d'images correctes sans plus et de plans trop longs, bourrés de graphiques, de statistiques et d'interviews donnant la parole à des gens soucieux de placer les faits dans leur réelle perspective mais dont le talent premier n'est pas la communication. Donc, un documentaire certes fort intéressant quant au fond mais, disons, légèrement ennuyant. Lequel des deux films, pensez-vous, frappe le plus l'imagination du commun des mortels ?

Le gouvernement fédéral a publié de nombreuses brochures — disponibles aux îles — qui soutiennent en citant notamment les résultats publiés en 1986 d'une Commission royale présidée par le juge Albert Malouf et composée d'experts provenant de quatre pays, que cette chasse représente une activité « légitime qui doit se poursuivre », que ses méthodes sont un exemple de cruauté, « encore plus que certaines pratiques utilisées

dans les abattoirs commerciaux », qu'il n'y a « absolument aucun problème » de conservation des troupeaux, que le revenu de la chasse était « important pour les chasseurs » même s'il n'était pas élevé et que le gaspillage était « minime sinon nul ».

Mais ainsi va la vie. Un matin, alors que nous avançons sur la banquise qui craquait, sous l'éblouissant soleil et au grand vent, alors qu'un troupeau d'humains se faisait un chemin, les uns en ajustant leurs appareils-photos, les autres en tentant de ne pas mettre les pieds dans des trous cachés, vers des blanchons qui appelaient leurs mères, un guide madelinot m'a confié, tout à la fois perplexe et désespéré : « C'est quand même frustrant. Ici, c'est une place bien calme dans le monde. C'est frustrant de se faire dire qu'on est des méchants. Et de presque venir à le croire. »

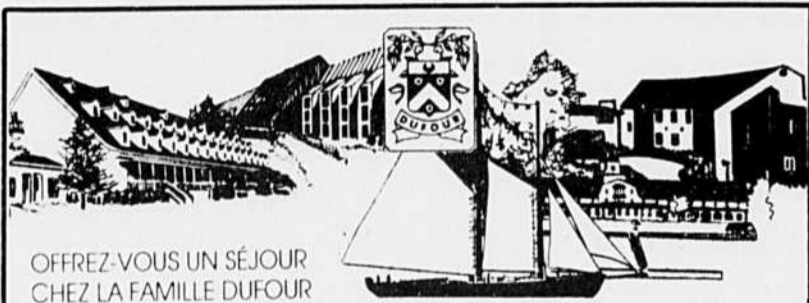
Deux voyagistes, Aventures au pays des blanchons et Nortour, ainsi que la Société de biologie de Montréal (en collaboration avec Club Voyages) proposent des forfaits axés sur l'observation des blanchons. L'an dernier, je fus l'invité de Nortour dont les forfaits (du 28 février au 21 mars) sont de 1049 \$ (pour quatre jours et trois nuits en occupation double, taxes en sus) et de 1099 \$ (pour quatre jours et trois nuits). Ils incluent l'aller-retour en avion, les transferts, l'hébergement au Château Madelinot, les petits déjeuners, un dîner-conférence sur les phoques, une excursion guidée de deux heures sur la banquise (avec transport en hélicoptère) et une visite guidée des Îles-de-la-Madeleine. Les autres forfaits sont à des prix équivalents. Mieux vaut réserver tôt.

Les Îles, l'hiver, c'est un autre univers. Et encore plus différent vu de la banquise.

Renseignements

- Association touristique des Îles-de-la-Madeleine, C.P. 1028, Cap-aux-Meules, G0B 1B0, (418) 986-2245.
- Aventures au pays des blanchons, 6325, 1re Avenue, Charlesbourg, G1H 6X5, (418) 622-3262.
- Nortour, C.P. 2120, Succ. Place du Parc, Montréal, Montréal, H2W 2P6.
- Société de biologie de Montréal/Club Voyages, (514) 464-6161.

À LA DÉCOUVERTE DU QUÉBEC



OFFREZ-VOUS UN SÉJOUR CHEZ LA FAMILLE DUFOUR

MONT SAINTE-ANNE

HÔTEL VAL-DES-NEIGES: Centre de villégiature et de congrès situé au pied du Mont Sainte-Anne. 110 chambres de luxe, cuisine réputée, piscine intérieure panoramique, sauna, bain turbillon, salle d'exercices, salles de réunion (12). Demandez nos avantageux forfaits: «Évasion à la montagne», «Ski à la carte», «Coeur à cœur», «Semaine de ski réputée», «Douces vacances», «Ski», «Réunion d'affaires», etc. Tarifs et forfaits spéciaux pour groupes. Tél.: (418) 827-5711. Fax (418) 827-5997. Sans frais: 1-800-463-5250. Hôte: 1-800-361-6162.

BAIE SAINT-PAUL

AUBERGE LA PIGNORONDE: Auberge à flanc de montagne avec une vue magnifique sur le Saint-Laurent. À 10 min. du Massif de la petite rivière St-François. 27 chambres tout confort, fine cuisine, salle de réunions et de jeux, piscine intérieure panoramique, bar-détente, ambiance chaleureuse. Demandez nos forfaits: «Évasion vers l'Art», «Ski envoûtant 92», «Coeur à cœur», «Douces vacances», «Réunion d'affaires», etc. Tarifs et forfaits spéciaux pour groupes. Tél.: (418) 435-5505. Fax (418) 435-2779. Sans frais: 1-800-463-5250. Hôte: 1-800-361-6162.

ÎLE-AUX-COUDRES

HÔTEL CAP-AUX-PIERRES: Dans une ambiance familiale, 46 chambres tout confort, cuisine exceptionnelle, piscine intérieure, billard, ping-pong, tournois sportifs, soirées animées, ski de randonnée, traîne sauvage, randonnée en traîneau à chiens, patinage, ambiance familiale. Demandez nos forfaits: «Randonnée en traîneau à chiens», «Évasion dans l'île», «Coeur à cœur», «Val-des-Neiges-Cap-Aux-Pierres», «Douces Vacances», etc. Tél.: (418) 438-2711. Fax (418) 438-2127. Sans frais: 1-800-463-5250. Hôte: 1-800-361-6162.

RELAIS & CHATEAUX

LA FINE FLEUR DES MAÎTRES HÔTELIERS

CHARLEVOIX / CAP À L'AIGLE

LA PINSONNIÈRE: Sous un même toit... Un relais de campagne au confort incomparable, un grand restaurant et une cave exceptionnelle. 28 chambres joliment décorées dont certaines avec baignoires à remous, foyer ou lit à baldaquin. Piscine intérieure, sauna, ski alpin et de randonnée à proximité. FORFAIT SAINT-VALENTIN. Tous les repas du soir dont un menu dégustation de cinq services, copieux petits déjeuners et brunch dominical servi — À partir de 200 \$ par personne, occ. double, prix net. Minimum deux nuits. (418) 665-4431.

LAURENTIDES

HÔTEL L'EAU-À-LA-BOUCHE: Ste-Adèle. Un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses. Golf et tennis, piscine à prox. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché, 4 fourchettes* et l'hôtel 5 fleurs de lys. Demandez nos forfaits. Tél. sans frais de Mt (514) 227-1416 ou 229-2991. FAX, 229-7573.

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

HÔTELLERIE LES TROIS TILLEULS: A Ste-Marc-sur-Richelieu. Une hôtellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu et où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Médaille de la Restauration». Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231.

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY: Les plaisirs de l'hiver: plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais pour les gourmets-gourmands classifié 4 fourchettes. 25km de pistes de ski de randonnée à partir de l'auberge. Ski alpin aux centres Montjoye et Orford à proximité. 25 chambres dont certaines avec foyer et bain turbillon. Forfaits disponibles à partir de 100 \$ par pers. en occ. double, par jour incluant souper, petit-déjeuner et frais de service. Pour des fêtes mémorables, réservez dès maintenant! AUBERGE HATLEY 819-842-2451.

MUSIQUE CLASSIQUE

CE SOIR, JEUDI 13 FÉVRIER

LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE CIEL MF

PRÉSENTE À 22:00

- concerto pour violon no 5 (Mozart)
- quintette op. 16 pour piano et vents (Beethoven)

DEMAIN SOIR, 22:00

- ouverture d'opéras (Mozart)
- concert pour cors nos 2-3 (Mozart)



RENSEIGNEMENTS: 527-8321

AVIS PUBLICS

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC (C.S.S.T.), PARTIE DEMANDERESSE, -vs- LES ÉQUIPEMENTS H&B TECHNIQUES INC., PARTIE DÉFENDEUSE. Avis public en vertu de la Loi sur l'accès à l'information par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, sont vendus par autorité de Justice, le 28 février 1992, à 12h00, au no 120 rue St-Antoine à Charlemagne. Les dits biens consistent en: 1) photocopieur Savin, 1 téléphone sans fil Cobra, 1 machine à écrire Brother, 1 télécopieur Brother, 1 tour à métal avec "milling" incorporateur Arbor, 1 niveleuse verticale, 1 armoire en tôle, lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé ou plus offrant et dernier enchérisseur. DANY GRAND MAISON, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Jasent, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 4 février 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, Chambre de la Famille PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT SYLVIE LAROCQUE, Partie demanderesse c. ELOI CAUVIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ELOI CAUVIER, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^e St-Antoine, à 9:15 heures, salle 217, le 16 mars 1992 suite à publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de ELOI CAUVIER. Lieu: MONTREAL Date: 7 février 1992 MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A. Les procureurs, MCMASTER MEIGHEN.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ Actes de Donation en fiducie pour Roland-Paradis. PRÉNEZ AVIS que Howard W. Taylor, un des fiduciaires de quatre Actes de Donation en fiducie pour le bénéfice de Roland-Paradis fait le 28 mai 1930, le 13 mai 1930, le 23 décembre 1936 et le 31 décembre 1937, entend s'adresser à l'Assemblée nationale de la province de Québec pour y proposer un projet de loi d'intérêt privé demandant la modification des dispositions desdits Actes de Donation en fiducie. Toute personne qui a des motifs d'intervention sur le projet de loi privé doit en informer le directeur de la législation, 1050 rue Saint-Augustin, Québec, Qc, G1R 5A4, Montréal, le 3 février 1992.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM AVIS est donné que TSEHAY TEKLEHAMANTO, chauffeur de taxi, résidant et domicilié au 3440 rue Aylmer, app. 10, cité et district de Montréal, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec, en vue d'obtenir un décret changeant son nom en celui de NEBBA-DIN, Shams Wobu. Montréal, le 3 février 1992. FRANCE DUBÉ requérante BORENSTEIN, DUQUETTE, BROIT & SHEA Procureur du requérant.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM FRANCE BLACKBURN - Prenez avis que FRANCE BLACKBURN domiciliée au 6320, 39^e avenue, app. 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de FRANCE DUBÉ. Montréal, ce 31 janvier 1992. FRANCE DUBÉ requérante 6320, 39^e ave app. 1 Montréal, Qc.

AVIS PUBLICS

HEURE DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant midi (12h) le vendredi.

Publications du mardi:
Réservation avant 16h00 le vendredi.

Pierrette Rousseau,
Tél.: 286-1200 Fax: 286-8198

LE DEVOIR

Service de Publicité

842-9645

APPELS D'OFFRES

pour 14 h, heure de Montréal

AMI.29042.F le mardi 25 février 1992	AMI.29043.F le mardi 25 février 1992
IMPRESSION, RELIURE DE 175 000 EXEMPLAIRES D'UN DOCUMENT DE 108 PAGES	IMPRESSION "LE MAGAZINE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE"
Admissibilité : Place d'affaires au Québec	Admissibilité : Place d'affaires au Québec
Garantie de soumission : 10 000 \$	Garantie de soumission : 50 000 \$
Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)

Le document d'appel d'offres peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 00 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
FINANCES ET ADMINISTRATION
Direction Services administratifs
Service Approvisionnement et Services
75, boulevard René-Lévesque ouest, 18^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Pour renseignements: (514) 289-2525

Le montant de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de CHEQUE ou de MANDAT à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé, de lettre de crédit irrévocable, de cautionnement fourni, par une compagnie d'assurance ou d'obligations au porteur. Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admissibles à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone, de télex et/ou de télécopieur lors de sa demande de document d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Approvisionnement et Services
Pierre Paul Roy

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (C.S.S.T.), PARTIE DEMANDERESSE, -vs- LES ÉQUIPEMENTS H&B TECHNIQUES INC., PARTIE DÉFENDEUSE. Avis public en vertu de la Loi sur l'accès à l'information par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, sont vendus par autorité de Justice, le 28 février 1992, à 12h00, au no 120 rue St-Antoine à Charlemagne. Les dits biens consistent en: 1) photocopieur Savin, 1 téléphone sans fil Cobra, 1 machine à écrire Brother, 1 télécopieur Brother, 1 tour à métal avec "milling" incorporateur Arbor, 1 niveleuse verticale, 1 armoire en tôle, lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé ou plus offrant et dernier enchérisseur. DANY GRAND MAISON, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Jasent, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 4 février 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, Chambre de la Famille PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT SYLVIE LAROCQUE, Partie demanderesse c. ELOI CAUVIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ELOI CAUVIER, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^e St-Antoine, à 9:15 heures, salle 217, le 16 mars 1992 suite à publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de ELOI CAUVIER. Lieu: MONTREAL Date: 7 février 1992 MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A. Les procureurs, MCMASTER MEIGHEN.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ Actes de Donation en fiducie pour Roland-Paradis. PRÉNEZ AVIS que Howard W. Taylor, un des fiduciaires de quatre Actes de Donation en fiducie pour le bénéfice de Roland-Paradis fait le 28 mai 1930, le 13 mai 1930, le 23 décembre 1936 et le 31 décembre 1937, entend s'adresser à l'Assemblée nationale de la province de Québec pour y proposer un projet de loi d'intérêt privé demandant la modification des dispositions desdits Actes de Donation en fiducie. Toute personne qui a des motifs d'intervention sur le projet de loi privé doit en informer le directeur de la législation, 1050 rue Saint-Augustin, Québec, Qc, G1R 5A4, Montréal, le 3 février 1992.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM AVIS est donné que TSEHAY TEKLEHAMANTO, chauffeur de taxi, résidant et domicilié au 3440 rue Aylmer, app. 10, cité et district de Montréal, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec, en vue d'obtenir un décret changeant son nom en celui de NEBBA-DIN, Shams Wobu. Montréal, le 3 février 1992. FRANCE DUBÉ requérante BORENSTEIN, DUQUETTE, BROIT & SHEA Procureur du requérant.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM FRANCE BLACKBURN - Prenez avis que FRANCE BLACKBURN domiciliée au 6320, 39^e avenue, app. 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de FRANCE DUBÉ. Montréal, ce 31 janvier 1992. FRANCE DUBÉ requérante 6320, 39^e ave app. 1 Montréal, Qc.

À tous les participants, anciens participants et autres personnes ayant droit à des prestations en vertu du régime de retraite canadien de Produits Plastiques et Matériel Électrique EM Ltee et/ou Rotomatic Electronic Display Products Limited (le « régime de retraite »).

Produits Plastiques et Matériel Électrique EM Ltee et une ancienne filiale, Rotomatic Electronic Display Products Limited ont présenté à la Commission des régimes de retraite de l'Ontario une demande de liquidation de leur régime de retraite à compter du 30 août 1991. Elles présenteront à la Commission des régimes de retraite de l'Ontario une demande de retrait de l'exécutoire actuariel du régime de retraite susmentionné dans un avis rapproché.

La compagnie a également déposé devant la Cour de justice de l'Ontario (Division générale) une demande visant à obtenir l'autorisation de la cour pour distribuer à la compagnie l'exécutoire actuariel du régime de retraite une fois qu'il aura été satisfait toutes les prestations aux participants, anciens participants et autres personnes ayant droit à des prestations en vertu du régime de retraite que les intéressés de ce régime ont représentés devant la cour par Bill Hammond, Sandra Mitchell, Bill Taylor et Ron Van Keulen (les « représentants ») sauf si la personne signifiée à l'avocat des représentants qu'elle désire prendre des dispositions pour être représentée devant la cour par un avocat distinct. Une notification de ce genre doit être déposée par écrit avant le 28 février 1992 devant Me Warren S. Rapoport, Mme Shihab, Righton, avocats, Bureau 1800, Case 32, 401, rue Bay, Toronto (Ontario) M5H 2T1, téléphone (416) 863-8381, télécopieur (416) 365-1717. La notification ou l'absence de notification de votre part à l'avis des représentants ne sera pas interprétée comme indiquant que vous appuyez la position de la compagnie ou des représentants. Il est prévu que la compagnie, les représentants ou toutes autres parties qui décideront de présenter des observations à la cour, présenteront, par le truchement de leurs avocats, toutes les preuves pertinentes et feront des observations sur tous les aspects de questions en litige. En conséquence, les personnes qui sont satisfaites de laisser la cour trancher les questions visées dans la demande sans leur participation directe n'ont pas à prendre d'autres mesures.

Veuillez noter que le 28 février 1992 ou dès que la cour en fixera la date, la compagnie demandera à la cour la nomination d'un représentant, précisant que, sauf dans le cas des personnes qui ont notifié du contraire l'avocat des représentants, les intérêts de tous les participants, anciens participants et autres personnes ayant droit à des prestations en vertu du régime de retraite seront représentés par les représentants.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-021871-913. AKORUKA LTD. (PARTIE DEMANDERESSE) XI. PATRICIA RIZZOZZERATO, Défendeur. Le 24 février 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 48 rue Antoine Forestier, en la cité de Laval, district de Montréal, se fera par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) vidéo de marque JVS, 1 système de son amplificateur, table tournante, la table intégrée de marque Lloyd's et 2 boîtes de sons sans marque apparente et autres objets de maison. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, QUILLAUVE THÉBERGE, HUISSIER, 352-5172, de l'adresse: MACERA ET ASS, HUISSIERS, Montréal, le 10 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-007363-901. LA BANQUE ROYALE DU CANADA, Demanderesse, -vs- GUY SASSEVILLE, Défendeur. Le 25 février 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 12153 rue Pierre Blanchet, en la cité de Rivière des Prairies, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) véhicule couleur Toshiba 200 avec acc., 1 tour micro-ondes, 1 machine à coudre console Singer, 1 Am-Fin Sierba Turner Synner, 1 amplificateur Sony etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, CLAUDE DAGENAIS, huissier DE L'ÉTUDE, PELLETIER BERNIER & MARTEL HUISSIERS, 431, King George, Longueuil, Québec J4L 2V6, TEL: 647-6400, Longueuil, le 11 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-007363-901. LA BANQUE ROYALE DU CANADA, Demanderesse, -vs- GUY SASSEVILLE, Défendeur. Le 25 février 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 12153 rue Pierre Blanchet, en la cité de Rivière des Prairies, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) véhicule couleur Toshiba 200 avec acc., 1 tour micro-ondes, 1 machine à coudre console Singer, 1 Am-Fin Sierba Turner Synner, 1 amplificateur Sony etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, CLAUDE DAGENAIS, huissier DE L'ÉTUDE, PELLETIER BERNIER & MARTEL HUISSIERS, 431, King George, Longueuil, Québec J4L 2V6, TEL: 647-6400, Longueuil, le 11 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-007363-901. LA BANQUE ROYALE DU CANADA, Demanderesse, -vs- GUY SASSEVILLE, Défendeur. Le 25 février 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 12153 rue Pierre Blanchet, en la cité de Rivière des Prairies, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) véhicule couleur Toshiba 200 avec acc., 1 tour micro-ondes, 1 machine à coudre console Singer, 1 Am-Fin Sierba Turner Synner, 1 amplificateur Sony etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, CLAUDE DAGENAIS, huissier DE L'ÉTUDE, PELLETIER BERNIER & MARTEL HUISSIERS, 431, King George, Longueuil, Québec J4L 2V6, TEL: 647-6400, Longueuil, le 11 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-007363-901. LA BANQUE ROYALE DU CANADA, Demanderesse, -vs- GUY SASSEVILLE, Défendeur. Le 25 février 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 12153 rue Pierre Blanchet, en la cité de Rivière des Prairies, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) véhicule couleur Toshiba 200 avec acc., 1 tour micro-ondes, 1 machine à coudre console Singer, 1 Am-Fin Sierba Turner Synner, 1 amplificateur Sony etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, CLAUDE DAGENAIS, huissier DE L'ÉTUDE, PELLETIER BERNIER & MARTEL HUISSIERS, 431, King George, Longueuil, Québec J4L 2V6, TEL: 647-6400, Longueuil, le 11 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-007363-901. LA BANQUE ROYALE DU CANADA, Demanderesse, -vs- GUY SASSEVILLE, Défendeur. Le 25 février 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 12153 rue Pierre Blanchet, en la cité de Rivière des Prairies, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) véhicule couleur Toshiba 200 avec acc., 1 tour micro-ondes, 1 machine à coudre console Singer, 1 Am-Fin Sierba Turner Synner, 1 amplificateur Sony etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, CLAUDE DAGENAIS, huissier DE L'ÉTUDE, PELLETIER BERNIER & MARTEL HUISSIERS, 431, King George, Longueuil, Québec J4L 2V6, TEL: 647-6400, Longueuil, le 11 février 1992.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR MUNICIPALE

VILLE DE MONTREAL-NORD

-VS-

Accimeus Joseph-Morel, 2/04/55; Anderson Pierre, 3/01/71; Auclair Daniel, 20/03/63; Auclair Roland, 29/04/41; Bachant Pierre, 15/01/28; Barbeau Daniel, 8/07/63; Baron Diane, 21/03/55; Bastien Julie, 21/01/71; Battelli Vincenzo, 24/07/58; Beupré Serge, 20/07/61; Bélair Serge, 18/12/60; Benoit Marcel, 17/09/69; Bergeron Andrée, 24/10/58; Blanchette Roger, 19/12/63; Boisvert Caroline, 2/04/69; Boisvert Paul, 17/02/71; Boivert Sylvain, 6/12/63; Bovin Louise, 27/10/60; Bovin Simon, 1/11/67; Boudreau Sylvain, 19/08/66; Boulay Line, 24/09/63; Bradette Alain, 5/02/65; Brind'Amour Gilles, 11/02/67; Brunet Daniel, 26/09/70; Calabretta Olimpia, 29/09/67; Calabro Claudio, 30/08/63; Cardinal Patrick, 3/04/68; Carretta Claude-René, 6/06/48; Casella Pietro, 20/07/56; Castro Lemus Daniel G., 16/02/71; Charest Manon, 11/03/69; Charest Patrick, 13/11/69; Charles Edwidge, 31/10/65; Chartrand Sylvain, 31/05/68; Collin Patrick, 8/01/64; Coronei-Koccha Clément, 28/08/66; Cossette Louis, 14/01/63; Cossette Louise, 19/09/63; Couillard Donald, 27/07/56; Coutlée Jean, 5/03/72; Cuccovia Domenico, 10/04/69; Cusson Sylvain, 24/12/65; D'Alessio Giovanni, 24/07/69; Dallien Marc-Charles, 25/04/59; Dames Hervé Lesly, 22/10/56; Denaull Marc, 28/04/49; Denis Stéphane, 28/11/68; Desaulniers Isabelle, 29/04/69; Desagné Sylvain-Luc, 20/03/71; Desjardins Richard, 17/01/59; Desnoyers Réal, 3/07/42; Desormeaux Gilles, 12/02/47; Dionne Patricia, 2/06/68; Dolce Rodrigue, 21/04/69; Dorphelus Henriette, 9/02/70; Dorvil Didier, 1/10/73; Doyon Guy-Marcel, 30/10/51; Dufort Patrick, 24/09/72; Dugas Alain, 3/03/65; Duguay Eric, 21/11/69; Dupuis Sylvain, 18/08/58; Emond Carole, 9/01/61; Essiembre Gaston, 17/04/55; Fainbois Joseph, 11/12/65; Fortin Marc, 15/06/61; Fournier Sylvain, 19/10/67; Galarneau Eric, 27/02/71; Garcia Morales Nery Rolando, 16/08/64; Godin Jean-Luc, 6/07/56; Gosselin Jean-Guy, 11/02/51; Gourdlet Charles, 12/09/59; Greene George W., 20/07/45; Hapriel Gady, 16/11/49; Hébert Claude, 15/04/63; Hébert Johanne, 10/10/61; Ingram Ricardo, 28/04/57; Janvier Patrick, 15/05/70; Jean Pierre Daniel, 16/09/51; Kelly Randall Scott, 21/07/62; Labonté René, 2/01/53; Labrèche Jacques, 27/03/66; Labrie Pierre, 19/07/51; Lafont René, 21/10/50; Lafrance Alain, 29/11/58; Lalonde Sophie, 14/07/69; Lambert Roger, 28/09/65; Laporte Bernard, 12/05/50; Laroque Dany, 24/06/68; Laurence Jean-Pierre, 3/11/50; Lavigne Luc, 4/01/72; Leblanc Yves, 4/03/68; Léonard Lise, 11/10/40; Lepage Stéphane, 24/02/62; Loiseau Charles, 19/01/65; Lozier Hérold, 2/01/63; Lupo Gisèle, 24/09/30; Lupo Gisèle Groux, 24/09/30; Macri Dominic, 20/09/70; Mailhot François, 21/04/70; Maiorino Biagio, 10/04/67; Malo Pierre, 25/05/60; Martel Alain, 2/04/56; Martin François, 24/06/65; Mayer Stéphane, 8/06/69; McGillis Eric-Daniel, 22/09/55; Ménard Pierre-Michel, 16/11/57; Mercier Patrick, 9/07/70; Migliarese Vincenzo, 20/09/57; Mionien Lionel, 12/12/67; Mitchell Christian, 21/04/66; Montuna Frantz, 23/02/66; Morin Serge, 26/03/60; Moskovakis Georges, 28/11/45; Nadeau Patrick, 9/01/72; Nardi Karine, 8/09/67; Ouellette Julien, 10/08/63; Paquin Marie-France, 20/11/50; Paradis Mario, 2/02/62; Paré Michel, 3/11/56; Paré Robert, 23/09/53; Parent Serge, 28/04/51; Pierre Antoine, 13/06/32; Pierre-Louis Lalanne Wilson, 13/11/71; Pitruzzello Giuseppe, 1/01/59; Pitt Réal, 19/06/47; Poirier Stéphane, 6/09/69; Préfontaine Denis, 14/02/58; Raymond Patrick, 13/03/71; Riopel Normand, 1/05/46; Rivet Winsday, 6/02/72; Rizzi Frank, 16/09/63; Robichaud Richard, 12/03/62; Rochette Alide, 1/01/54; Rock Gilles, 18/09/43; Ross Régis, 15/12/56; Roussy Donald, 26/11/57; Santoro Salvatore, 29/06/62; Sauvageau René, 10/05/31; Séguin Diane, 1/04/56; Sennel Roselanelle, 3/05/69; Sergerie Justine, 21/09/52; Sertil Westral, 2/12/69; Sévigny Gisèle, 24/02/37; Simard Claude G., 22/01/61; Simon Stilson, 16/02/73; Sokut Ali Reza, 7/05/56; Sorgente Louise, 23/01/66; St-Jean Tom, 15/08/68; St-Pierre Michel, 2/01/59; Ste-Croix René, 2/10/53; Terrasi Giuseppe, 22/07/62; Thiffault Franke, 26/07/67; Toussaint Tony, 6/08/70; Tremblay Clément, 25/07/50; Trotter Denis, 11/02/61; Vallée Dominique, 19/08/54; Vasquez Javier, 7/09/52; Vertus Winsor, 17/03/67; Victor Marlene, 19/06/60; Villeneuve Marcel, 6/05/69; 2526-7329 QUÉBEC INC.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, Chambre de la Famille PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT SYLVIE LAROCQUE, Partie demanderesse c. ELOI CAUVIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ELOI CAUVIER, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^e St-Antoine, à 9:15 heures, salle 217, le 16 mars 1992 suite à publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de ELOI CAUVIER. Lieu: MONTREAL Date: 7 février 1992 MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A. Les procureurs, MCMASTER MEIGHEN.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, Chambre de la Famille PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT SYLVIE LAROCQUE, Partie demanderesse c. ELOI CAUVIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ELOI CAUVIER, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^e St-Antoine, à 9:15 heures, salle 217, le 16 mars 1992 suite à publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de ELOI CAUVIER. Lieu: MONTREAL Date: 7 février 1992 MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A. Les procureurs, MCMASTER MEIGHEN.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, Chambre de la Famille PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT SYLVIE LAROCQUE, Partie demanderesse c. ELOI CAUVIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ELOI CAUVIER, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^e St-Antoine, à 9:15 heures, salle 217, le 16 mars 1992 suite à publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de ELOI CAUVIER. Lieu: MONTREAL Date: 7 février 1992 MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A. Les procureurs, MCMASTER MEIGHEN.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, Chambre de la Famille PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT SYLVIE LAROCQUE, Partie demanderesse c. ELOI CAUVIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ELOI CAUVIER, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^e St-Antoine, à 9:15 heures, salle 217, le 16 mars 1992 suite à publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de ELOI CAUVIER. Lieu: MONTREAL Date: 7 février 1992 MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A. Les procureurs, MCMASTER MEIGHEN.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, Chambre de la Famille PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT SYLVIE LAROCQUE, Partie demanderesse c. ELOI CAUVIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ELOI CAUVIER, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^e St-Antoine, à 9:15 heures, salle 217, le 16 mars 1992 suite à publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de ELOI CAUVIER. Lieu: MONTREAL Date: 7 février 1992 MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A. Les procureurs, MCMASTER MEIGHEN.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, Chambre de la Famille PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT SYLVIE LAROCQUE, Partie demanderesse c. ELOI CAUVIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ELOI CAUVIER, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^e St-Antoine, à 9:15 heures, salle 217, le 16 mars 1992 suite à publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de ELOI CAUVIER. Lieu: MONTREAL Date: 7 février 1992 MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A. Les procureurs, MCMASTER MEIGHEN.

avis public

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, Chambre de la Famille PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT SYLVIE LAROCQUE, Partie demanderesse c. ELOI CAUVIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ELOI CAUVIER, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^e St-Antoine, à 9:15 heures, salle 217, le 16 mars 1992 suite à publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de ELOI CAUVIER. Lieu: MONTREAL Date: 7 février 1992 MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A. Les procureurs, MCMASTER MEIGHEN.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, Chambre de la Famille PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT SYLVIE LAROCQUE, Partie demanderesse c. ELOI CAUVIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ELOI CAUVIER, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^e St-Antoine, à 9:15 heures, salle 217, le 16 mars 1992 suite à publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de ELOI CAUVIER. Lieu: MONTREAL Date: 7 février 1992 MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A. Les procureurs, MCMASTER MEIGHEN.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, Chambre de la Famille PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT SYLVIE LAROCQUE, Partie demanderesse c. ELOI CAUVIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ELOI CAUVIER, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^e St-Antoine, à 9:15 heures, salle 217, le 16 mars 1992 suite à publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de ELOI CAUVIER. Lieu: MONTREAL Date: 7 février 1992 MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A. Les procureurs, MCMASTER MEIGHEN.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, Chambre de la Famille PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT SYLVIE LAROCQUE, Partie demanderesse c. ELOI CAUVIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ELOI CAUVIER, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^e St-Antoine, à 9:15 heures, salle 217, le 16 mars 1992 suite à publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de ELOI CAUVIER. Lieu: MONTREAL Date: 7 février 1992 MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A. Les procureurs, MCMASTER MEIGHEN.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, Chambre de la Famille PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT SYLVIE LAROCQUE, Partie demanderesse c. ELOI CAUVIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ELOI CAUVIER, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^e St-Antoine, à 9:15 heures, salle 217, le 16 mars 1992 suite à publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de ELOI CAUVIER. Lieu: MONTREAL Date: 7 février 1992 MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A. Les procureurs, MCMASTER MEIGHEN.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, Chambre de la Famille PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT SYLVIE LAROCQUE, Partie demanderesse c. ELOI CAUVIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ELOI CAUVIER, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^e St-Antoine, à 9:15 heures, salle 217, le 16 mars 1992 suite à publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de ELOI CAUVIER. Lieu: MONTREAL Date: 7 février 1992 MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A. Les procureurs, MCMASTER MEIGHEN.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, Chambre de la Famille PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT SYLVIE LAROCQUE, Partie demanderesse c. ELOI CAUVIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ELOI CAUVIER, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^e St-Antoine, à 9:15 heures, salle 217, le 16 mars 1992 suite à publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de ELOI CAUVIER. Lieu: MONTREAL Date: 7 février 1992 MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A. Les procureurs, MCMASTER MEIGHEN.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, Chambre de la Famille PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT SYLVIE LAROCQUE, Partie demanderesse c. ELOI CAUVIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ELOI CAUVIER, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^e St-Antoine, à 9:15 heures, salle 217, le 16 mars 1992 suite à publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de ELOI CAUVIER. Lieu: MONTREAL Date: 7 février 1992 MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A. Les procureurs, MCMASTER MEIGHEN.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, Chambre de la Famille PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT SYLVIE LAROCQUE, Partie demanderesse c. ELOI CAUVIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ELOI CAUVIER, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^e St-Antoine, à 9:15 heures, salle 217, le 16 mars 1992 suite à publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de ELOI CAUVIER. Lieu: MONTREAL Date: 7 février 1992 MARIE-HELENE BÉLISIE,



Bryan Adams

Adams en nomination pour sept Juno

TORONTO (PC) — Le chanteur Bryan Adams est en nomination pour sept prix Juno. Céline Dion, Julie Masse, Mitsou et le groupe Kashtin sont également en lice pour les trophées de l'industrie canadienne du disque.

Les nominations ont été annoncées hier en prévision de la remise annuelle des prix, qui aura lieu le 29 mars à Toronto.

Bryan Adams, qui récoltait récemment six mises en nomination pour les prix Grammy, un précédent pour un Canadien, est talonné de près par le chanteur rock Tom Cochrane, en nomination dans six catégories.

Céline Dion récolte deux mises en nomination, l'une dans la catégorie d'artiste de l'année, ce qui la place en compétition avec Bryan Adams, Blue Rodeo, Colin James et The Tragically Hip, l'autre dans la catégorie de la meilleure chanteuse, où elle cotoie notamment Mitsou.

Julie Masse est également en lice dans deux catégories, celle de la Découverte de l'année et celle du meilleur microsilon de langue française, pour son album Julie Masse, aux côtés de François Pérouse, pour son disque d'humour *L'Album du peuple*.

Luc de Larochellière pour *Sauvez mon âme*, Les B.B. pour *Snob* et Violain Pingouin, pour l'album du même nom.

Lyne Charlebois, qui a déjà réalisé les vidéos de Laurence Jalbert, est en compétition pour la meilleure vidéo pour *Political*, du groupe Spirit of the West. Également en lice dans la même catégorie, Alain Desrosiers, pour la vidéo de Mitsou *Dis-moi, dis-moi*.

Kashtin est en nomination dans la catégorie du meilleur album traditionnel, pour *Innu*.

Les pianistes Louis Lortie, Hélène Mercier et André Laplante sont en lice pour le prix du meilleur disque classique, solo ou ensemble de chambre : Louis Lortie pour son enregistrement *Années de pèlerinage*, de Liszt, Louis Lortie encore avec Hélène Mercier pour leur enregistrement *Musique pour quatre mains* de Ravel, et André Laplante pour son interprétation sur disque des *Oeuvres pour piano Vol. 1* de Maurice Ravel.

Enfin, l'Orchestre symphonique de Montréal est en nomination pour son enregistrement de *Pelléas et Mélisande* de Debussy.

ARTS VISUELS

Le présent chez Brigitte Radecki

Brigitte Radecki

Galerie Christiane Chassay, 20, rue Marie-Anne ouest Jusqu'au 15 février

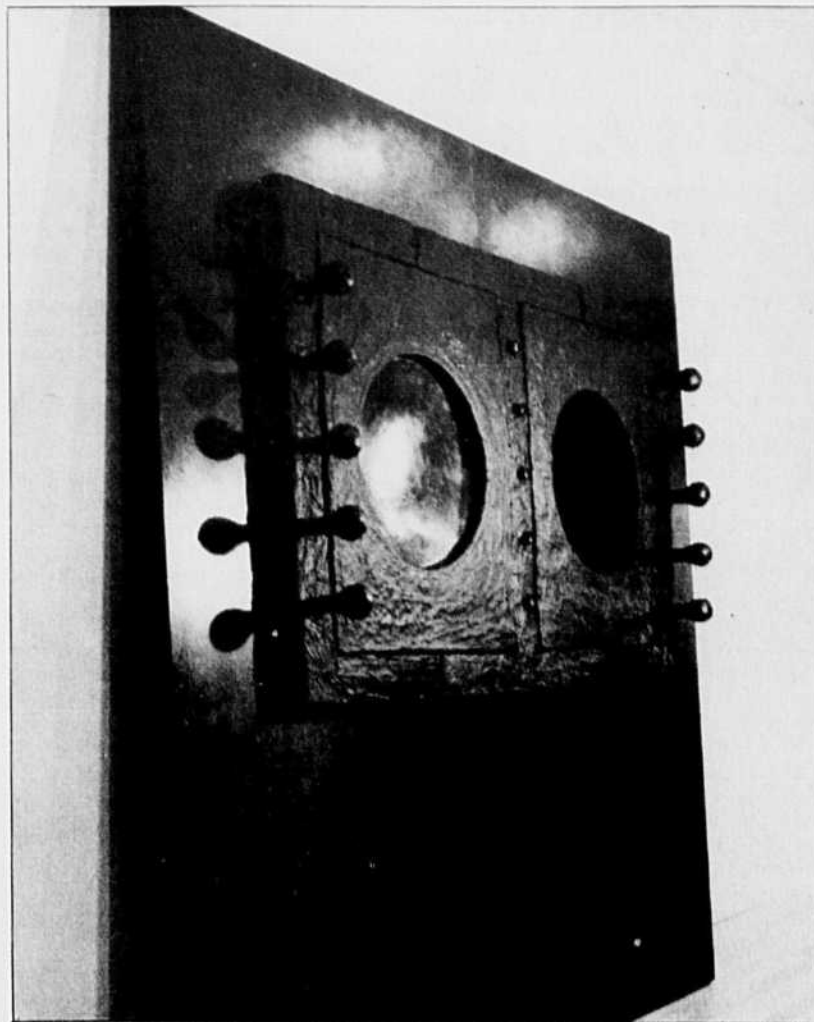
Jean Dumont

IL ME FAUT avouer d'entrée que j'ai eu, en visitant l'exposition de Brigitte Radecki à la Galerie Christiane Chassay, et en y réfléchissant ensuite pour tenter l'écriture de cette chronique, une suite de réactions presque inverses de celles attendues habituellement en semblables circonstances.

Une oeuvre donnée, quand elle est véritable, ne livre jamais complètement son sens, c'est entendu. Elle ne livre de celui-ci que ce qui est du ressort du langage, du discours, de la pensée consciente. Elle ne fait qu'annoncer cette part du sens qui ne se met jamais en forme, qui s'écorche, toujours mouvant, toujours léger, aux structures de la raison. Tout ce que nous comprenons d'une oeuvre nous dit seulement que ce que nous n'en comprenons jamais est possible. Que tout est réuni là pour que ce sens existe. C'est lui qui éclaire soudain d'un éclat bref, aussi vite oublié, le regard qui s'attarde ou se perd dans la texture ou la couleur d'une surface. C'est lui aussi qui effleure les mots qui tentent d'en parler, leur faisant oublier, l'espace d'un instant, les certitudes du code millénaire. C'est lui qui ôte au critique la parole et fait rêver d'un langage amnésique...

Que nous sachions inaccessible cette part de sens qui définit l'oeuvre, ne veut pas dire pour autant que le reste, ce que nous savons être à portée de la raison, va toujours se livrer à nous sans combat et sans difficulté. C'est là, habituellement, dans ce long travail qu'est la compréhension, que nous appelons à la rescousse la part anecdotique de la production. Il ne faut pas entendre par « anecdote », des faits de peu d'importance n'ayant avec l'expérience de l'oeuvre que de lointains rapports (si tant est que l'existence de tels faits soit pensable), mais bien l'histoire même qui a rendu cette expérience possible.

En un va-et-vient incessant, la réflexion du spectateur va passer de l'appréhension sensible d'un élément de l'oeuvre à la recherche d'une don-



Ne dis pas un mot, de Brigitte Radecki.

née historique ou cognitive qui va éclairer et lui donner un sens qu'il peut mettre en mots dans sa pensée. L'histoire de l'artiste, celle de sa production, la connaissance des oeuvres qui ont précédé celle qui est l'objet de la réflexion, la connaissance de la ligne générale de sa démarche, ses déclarations, ses écrits ou ceux des autres à son sujet, textes de catalogue, articles critiques, tout va servir à cette simplification du sensible, à cette reconnaissance de cette partie du sens qui seul peut annoncer l'autre, celle dont l'objet n'est que le moyen.

Nombre d'oeuvres exigent cette ascèse de la lenteur, cet exercice de la patience et cet effort de la compréhension. Et peut-être particulièrement les oeuvres de Brigitte Radecki, parce qu'elles jouent des fa-

cultés d'appréhension sensible du spectateur, et qu'elles le bercent d'une illusion qu'il finit toujours par reconnaître. Elles le retiennent ainsi dans leurs filets, à leur surface, et l'obligent à chercher à nouveau son chemin, jusqu'à ce qu'il soit arrivé à l'extrême limite des possibilités du discours...

Dans la fréquentation des oeuvres, j'ai toujours parcouru, moi aussi, ce chemin qui, plongeant au creux de la mémoire pour expliquer l'expérience sensible, permet la naissance des savoirs nouveaux. Toujours. Sauf dans cette exposition de Brigitte Radecki. Oh, bien sûr, je connais raisonnablement son travail, sa recherche, ses expositions précédentes. Son goût pour les civilisations primitives, les voyages, la photographie, les origines de la culture. J'ai encore, mé-

morisée dans la pulpe des doigts, l'étrange matière de ses « Colonnes de sable », exposées au Musée d'art contemporain. Dans son exposition actuelle pourtant, je ne me suis pas servi de cette mémoire pour donner du sens au parcours sensible, mais simplement pour vérifier une partie de la connaissance acquise au contact des oeuvres, sans aucun souci de démêler ce qui ressort de l'ordre du raisonnable, de ce qui résiste toujours au langage.

L'intérêt connu de Brigitte Radecki pour les Indiens mimbres, du Nouveau-Mexique, par exemple, et le fait qu'elle ait déclaré respecter chez eux une culture qu'elle sait hors de portée de notre savoir, « n'explique pas » que dans ses photos, retouchées à la peinture, de leurs habitats cavernicoles, elle ait aveuglé de noir l'entrée des refuges. Mais la présence de cet écran permet de vérifier ce que « Natures mortes » le titre générique de cette partie de l'exposition avait déjà livré, à savoir que Radecki a évolué, et que cette mise à distance du passé est moins la conséquence de l'acceptation d'un déficit du savoir, que celui d'une volonté consciente de l'artiste.

D'autant plus que les deux pièces qui constituent « Hors circuit », la deuxième partie de l'exposition, traitent le futur avec le même apparent détachement. Radecki a déjà utilisé dans ses oeuvres des ampoules électriques et des réflecteurs, rendus inutilisables, ou détournés de leur usage par une épaisse couche de peinture noire. Mais il y avait toujours une partie des objets qui n'était pas noircie, ou qui faisait référence à d'autre source de clarté. À tel point que, dans le catalogue de son exposition de 1989 à la même galerie, Christine Ross parlait du constat par l'artiste, de « la nécessité de penser autrement la mise en lumière »...

Regardez bien des pièces comme *Disparaitre*, ou *Ne dites pas un mot*. L'avenir y est entièrement noir bien sûr, mais surtout inaccessible. Et là encore, la tranquillité paisible et silencieuse des oeuvres dit beaucoup plus l'acceptation de cette mise à distance que le pessimisme stérile. Ce que nous livrent les oeuvres de Brigitte Radecki, entre les natures mortes du passé et le hors circuit de l'avenir, est sans doute le plus beau cadeau que nous puissions attendre de l'art : la conscience de l'éternité de notre présent...

AVIS PUBLICS

AVIS
AVIS est par les présentes donné que la compagnie 2543-3103 QUÉBEC INC. constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, Québec demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission d'obtenir sa dissolution en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies. Ce 10 février 1992.
BYERS CASGRAIN
Procureurs de la compagnie.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
PRENEZ AVIS que MAREK, MICHAL, WINCENY ADAMKIEWICZ, adaptateur, résident et domicilié au numéro 5507 Côte St-Antoine, district de Montréal, Province de Québec, s'adresse au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat de changement de nom en celui de MARC ADAM.
Montréal, le 31 janvier 1992
Gmes Goulet, St-Pierre & Therrien
Procureurs du requérant
505, Place St-Henri, 2e étage
Montréal, Québec
H4C 2S1

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie 1637-6089 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des Institutions Financières la permission de se dissoudre.
Montréal, ce 7e jour de février 1992.
YEN NG
Secrétaire de la compagnie.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTERÊT PRIVÉ
CONSOLIDATED BOWLING LTD.
Prenez avis que Conbow Corporation, corps politique constitué selon les lois des États-Unis, entend s'adresser au Parlement du Québec pour déposer un projet de loi d'intérêt privé demandant la reprise d'existence de la compagnie "Consolidated Bowling Ltd.", corporation dissoute le 29 décembre 1973.
Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec. MONTRÉAL, le 19 décembre 1991.
Les procureurs,
LAVERY, de BILLY.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTERÊT PRIVÉ
Succession de feu Herbert James Eakin, un des exécuteurs testamentaires et fiduciaires de la succession de feu Herbert James Symington, décédé le 28 septembre 1965, entend s'adresser à l'Assemblée nationale de la province de Québec pour proposer un projet de loi d'intérêt privé demandant la modification des dispositions du testament.
Toute personne qui a des motifs d'intervention sur le projet de loi doit en informer le directeur de la législation, 1050 rue Saint-Augustin, Québec, Qc, G1R 5A4.
Montréal, le 3 février 1992.
Les procureurs,
MCMMASTER MEIGHEN.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-102-139605-855
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT ANITA NICOLINI
Partie demanderesse
RONALD WESLEY SAMSON,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à RONALD WESLEY SAMSON, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, district de Montréal, salle 2.17 à 9H15 A.M. le 2 mars 1992, suite à la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la requête pour jugement irrévocable, affidavit et avis a été remise au greffe à l'intention de RONALD WESLEY SAMSON.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 10 février 1992
MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-002453-921
COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT CRAC CENTRE DE RECHERCHES ET D'ANALYSES SUR LES CORPORATIONS LIÉE,
Partie demanderesse
MICHEL PHANEUF,
Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-019774-916
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
AUBERGE MONT-ROLLAND INC.,
Partie demanderesse
ATLAS INDEMNITY INSURANCE, et SPECIALTY AGENTS INSURANCE COMPANY,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à ATLAS INDEMNITY INSURANCE et à SPECIALTY AGENTS INSURANCE COMPANY, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie du bref d'assignation et déclaration a été remise au greffe à l'intention de DENIS PAGETTE & ASS. & ALS INC.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 10 février 1992
MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-019774-916
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
AUBERGE MONT-ROLLAND INC.,
Partie demanderesse
ATLAS INDEMNITY INSURANCE, et SPECIALTY AGENTS INSURANCE COMPANY,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à ATLAS INDEMNITY INSURANCE et à SPECIALTY AGENTS INSURANCE COMPANY, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie du bref d'assignation et déclaration a été remise au greffe à l'intention de DENIS PAGETTE & ASS. & ALS INC.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 10 février 1992
RENÉ HURTBUISE.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-002453-921
COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT SOCIÉTÉ DE GESTION PAUL GRATTON INC.,
Partie demanderesse
2635 4654 QUÉBEC INC.,
Partie défenderesse
174295 CANADA INC.
Tierce saisie
ASSIGNATION
ORDRE est donné à 2635 4654 QUÉBEC INC., de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le Devoir.
Une copie d'un bref de saisie avant jugement en mains tierces, réquisition, affidavit et avis a été remis au greffe à l'intention de 2635 4654 QUÉBEC INC.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 10 février 1992
MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO. 700-02-000134-925
COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE
PRÉSENT
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC,
Partie demanderesse
LES GRUES CHOMÉDEY INC.,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à LES GRUES CHOMÉDEY INC., de comparaitre au greffe de cette cour situé au 400, rue Laviolette, St-Jérôme, salle 305 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le Devoir.
Une copie du bref d'assignation, déclaration a été remise au greffe à l'intention de LES GRUES CHOMÉDEY INC.
Lieu: ST-JÉRÔME
Date: 11 février 1992
GUYLAINE FOURNIER
GREFFIER ADJOINT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO. 700-05-000073-978
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT J. MARCEL PAQUETTE & FILS LIÉE,
Partie demanderesse
LANGIS PLANTE,
Partie défenderesse
LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE DEUX-MONTAGNES
ASSIGNATION
ORDRE est donné à LANGIS PLANTE, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 400 LAVIOLETTE à St-Jérôme, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie du bref d'assignation amendé, déclaration amendée et avis a été remise au greffe à l'intention de LANGIS PLANTE.
Lieu: ST-JÉRÔME
Date: 6 février 1992
ROLANDÉ ÉTHIER, P.A.

ARTS VISUELS/chronique

Un succès indispensable

Jean Dumont

LA VENTE aux enchères, organisée annuellement par la Fondation des Amis du Musée d'art contemporain recueille cette année un nombre record d'oeuvres en vue de la quatrième édition de cet événement attendu impatiemment par tous les collectionneurs. Présidé par Me Maurice Forget, le comité organisateur a sélectionné plus de 100 oeuvres, sculptures, gravures, photographies et oeuvres multimédias, offertes par des artistes, des collectionneurs et des galeries, qui seront mises aux enchères le 20 février, à 19 h 30, à la Salle Tudor du magasin Ogilvy, 1307, rue Sainte-Catherine ouest.

L'événement sera présidé cette année par Marcelle Ferron, lauréate du Prix Paul-Émile Borduas 1983. Les oeuvres sont exposées dès aujourd'hui, 13 février, dans la salle Tudor, et sont accompagnées d'un catalogue. Les fonds recueillis lors de la vente de ces oeuvres qui représentent les diverses tendances qui ont fait de l'art du Québec ce qu'il est aujourd'hui, seront consacrés à l'enrichissement indispensable de la collection d'oeuvres d'artistes québécois du Musée d'art contemporain de Montréal, qui nous a promis de vastes possibilités de les exposer dans ses futurs locaux du Centre-ville. Rappelons que l'an dernier, la Fondation a versé 109 000 \$ au fonds de dotation des acquisitions du Musée. Pour tous renseignements supplémentaires, communiquer avec André Lussier, Directeur général de la Fondation des Amis du Musée d'art contemporain : (514) 873-4743.

Poèmes d'amour

LA PRODUCTION de Nathalie Caron maintient un équilibre entre la matière, les images et les mots. Parfois, c'est la matière des mots qui l'emporte, et leur sens s'affole et se multiplie de les voir brodés sur la couverture de livres devenus objets : Nathalie Caron est alors une artiste visuelle. Vous pourrez en juger à partir du 21 février, à la Galerie Michel Têtrau.

D'autres fois, ce sont dans les mots, les images qui l'emportent. L'écriture voudrait bien les maintenir sur la page mais la poésie les ramasse en des gérbes échevelées ou tendres : Nathalie Caron est alors la poète qui, ce soir à 20 h, à la Galerie Clark, présentera, « Aux abois, quatorze poèmes d'amour », son dernier recueil, dont les 100 exemplaires numérotés et signés par l'artiste, s'enrichissent du tirage limité d'une photo inédite. Ayant récemment élu domicile à Saint-Jean-Port-Joli, l'artiste s'est « laissée prendre tout entière au jeu des mots et d'une image ». Elle fera, lors du lancement, une brève lecture de ses poèmes, et le musicien Claude Lamothe présentera ses *Manigances*

pour violoncelle seul. Galerie Clark, 1591, rue Clark, 2e étage. Tél : (514) 288-4972.

Le CCA à l'honneur

Un des prix les plus prestigieux reconnaisant l'excellence du design, le AIA Honor Award 1992, sera remis, au début de l'été prochain, au Centre canadien d'architecture, lors de la Convention nationale de l'American Institute of Architects, à Boston.

Parmi plus de 700 projets architecturaux réalisés dans de nombreux pays du monde, le jury de l'AIA, qui se dit impressionné par la remarquable qualité des soumissions faites cette année, a sélectionné quatre musées, trois résidences privées, un siège social de compagnie, un hôtel et une bibliothèque d'université. Ceux qui ont eu la chance de visiter le Centre canadien d'architecture ne seront pas surpris de le voir figurer sur la liste des dix lauréats de 1992. Pete Rose, son architecte, Erol Argua, l'architecte associé et Phyllis Lambert, la fondatrice du CCA, par qui ce magnifique projet fut rendu possible, ont parfaitement réussi à réunir en un tout cohérent le nouveau bâtiment moderne et la maison Shaughnessy, une ancienne résidence du XIXe siècle, et à les intégrer, tout en les structurant, au paysage urbain environnant.

Mêlant à la respiration et à l'évidence des espaces, le sens de l'intimité, les 14 000 m² de plançonnier qui comprennent les salles d'exposition, les réserves, les bureaux pour les 150 membres de la direction et du personnel, un théâtre de 250 places, une bibliothèque, une librairie et un restaurant, baignent dans une étonnante lumière qui séduit et retient le visiteur. La mémoire de la ville, si bien dite par le jardin de sculptures attendant conçu par Melvin Charney, s'est enrichie avec le Centre, d'un de ses plus beaux bijoux. CCA, 1920, rue Baile.

Les arts visuels et les jeunes AU BÉNÉFICE de ceux que l'animation en arts visuels, auprès des jeunes de 6 ans à 12 ans, intéresse, l'Association pour le développement des arts visuels à Montréal organise deux stages de perfectionnement, les dimanches 16 et 23 février prochains, de 9 h 30 à 16 h 30.

Le premier stage est réservé à ceux qui ont déjà une formation dans ce type d'animation, le second, à ceux qui ont seulement une formation en arts plastiques. Dirigés par Francine Dubé et Claude Guillemette ces stages sont surtout axés sur la pratique, le développement des perceptions, l'activité créatrice et l'exploration des matériaux.

La sensibilisation aux arts plastiques commence tôt, et la formation des jeunes n'est pas à prendre à la légère si on veut que

demain, la culture, la vraie, sorte de la morosité qui la marque aujourd'hui. 7378, rue Lajeunesse, bureau 212. Tél : 270-6845.

Tapissierie contemporaine

LA SOCIÉTÉ québécoise de la tapissierie contemporaine annonce que la date limite pour la réception des dossiers des artistes qui veulent participer au concours de la 7e Biennale de tapissierie de Montréal est prolongée jusqu'au 2 mars 1992. Espérons que nombreux seront les artistes de cette discipline qui relèveront le défi et nous permettront de réfléchir sur les relations imprécises existant aujourd'hui entre l'art et le métier. Une ambiguïté dont le spectateur et ses habitudes sont au moins autant responsables que l'artiste et ses

désirs légitimes de transgression.

Parlant de tapissierie, signalons que Micheline Beauchemin, l'une de nos artistes de réputation mondiale dans cette discipline, et dont on peut voir les oeuvres jusqu'au 23 février au toujours sympathique Centre d'exposition des Gouverneurs, à Sorel, a également accroché sept de ses tapisseries dans la Tour de la Bourse de la Place-Victoria. S'inspirant à la fois des techniques de la peinture, du tissage et de la sculpture, les oeuvres, présentées sur le fond de marbre et de travertin du hall d'entrée récemment rénové, ont été réalisées entre 1980 et 1989, 800, Place Victoria. Tél : (514) 875-6010. Le Centre d'exposition des Gouverneurs est au 90, Chemin des Patriotes, à Sorel. Tél : (514) 746-7923.

15 ans

ciel 98.5

Cette année, soyez de la fête!
ET PARCOUREZ LE MONDE!

CHINE

IDENTIFIEZ UNE CONSTELLATION
(5 ÉTOILES) DU CIEL

TIRAGE LE 28 FÉVRIER 1992

NOM DE L'ÉTOILE	DATE D'APPARITION
★	
★	
★	
★	
★	

REMPLEZZEZ ET RETOURNEZ À:
CIEL, C.P. 98.5, LONGUEUIL J4H 3Z3

NOM: _____ PRÉNOM: _____

ADRESSE: _____

VILLE: _____ CODE POSTAL: _____

TELEPHONE: _____

COUPON ORIGINAL OBLIGATOIRE PHOTOCOPIE REFUSÉE

QUESTION D'HABILITÉ À COMPLÉTER 90 + 85 =

LE DEVOIR

exotik
COURTS

JAL
Japan Airlines

CULTURE ET SOCIÉTÉ

◆ Bookie

1946, soit exactement le règne de la majorité qui règne encore à l'Éxécutif.

Visite au 906

Pour parier chez M. Ship, le client n'avait donc pas à se déranger beaucoup. Le 906 est de la rue St-Catherine est un site des plus accessibles, comme chacun sait : il se trouve en face du grand magasin Dupuis Frères, à deux pas de la pharmacie Montréal, dans un édifice commercial ordinaire.

La porte est située sur le côté sud de la rue. En entrant, vous vous trouvez devant un escalier qui conduit, à l'étage supérieur, à deux établissements : un salon de coiffure et une salle de danse. Puis, au troisième plancher, c'est le bookie de M. Ship. Il occupe l'étage entier, soit une surface d'environ 30 pieds par 60.

Sur la porte, une affiche vous annonce que vous êtes au Club Alexandre et que seuls les membres sont admis. Inutile de dire que ce club est purement fictif et qu'il n'a jamais existé en fait; d'ailleurs, l'entrée en était aussi libre que celle d'un magasin de tabac.

Passé cette porte, on se retrouvait, sans transition, dans l'établissement lui-même. Ce qui frappait d'abord, c'était l'apparence assez minable des locaux. Aucun luxe. Une propreté équivoque. Mais dans cet intérieur plutôt gris, tout un équipement très voyant auquel personne ne pouvait se tromper.

Tout au fond, mais visible de l'entrée, l'immense tableau classique qui recouvrait un mur entier et sur lequel un employé, écoutant aux oreilles, inscrivait les résultats des courses à mesure qu'il les recevait par téléphone.

Vers la gauche, le comptoir des paris. C'est là que les clients devaient se rendre pour remettre la somme de leur mise, après avoir choisi leur cheval, et recevoir un reçu numéroté qui faisait foi de ce paiement. Après quoi le client pouvait quitter les lieux et revenir plus tard quand les résultats seraient « entrés » ou bien séjourner sur place en attendant la fin de la course.

Toute l'Amérique

Cette course pouvait être courue n'importe où en Amérique du Nord depuis la Californie jusqu'à Blue Bonnets en passant par Miami et New-York. M. Ship était organisé pour en obtenir instantanément les résultats par téléphone. La preuve présentée à la Cour a révélé qu'il avait versé au moins 23 850 \$ à la Cie de Téléphone Bell, pendant le cours de ces opérations.

Pour ceux-là qui séjournaient sur place en attendant les résultats de leur course, la maison avait tout prévu. Une description détaillée et mouvementée des courses principales leur parvenait d'un puissant haut-parleur situé dans la salle. Dans l'angle droit de la pièce un restaurant offrait aux clients des rafraîchissements et des sandwiches. Ce restaurant n'était pas du tout clandestin. Il détenait, dès 1940, un permis municipal en règle et pour chacune des années suivantes, ce permis fut renouvelé sans difficulté. Il est intéressant de noter en passant qu'en vertu du règlement municipal N° 1862, un tel permis ne pouvait être émis sans une inspection préalable de l'établissement et une permission du chef de police. Et ce restaurant servait exclusivement aux clients du bookie, n'étant pas du tout annoncé à l'extérieur de l'édifice.

Puis, tout près du restaurant, on

remarquait encore la présence d'un instrument assez spécial : un « ticker », machine de réception pour les messages télégraphiques, installée là tout exprès par le CNR. Cette machine servait à recevoir, à mesure, les résultats des jouets de baseball et de hockey, car on pariait aussi des milliers de dollars sur ces jouets dans l'établissement de M. Ship.

Sécurité

Enfin, dans une petite pièce spéciale, les tenanciers entreposaient leur papeterie : des milliers de billets de pari, des factures et tout un matériel de comptabilité : machines à calculer, estampilles automatiques, registres, crayons de couleurs diverses, etc., etc.

La seule présence d'un matériel aussi considérable, d'un équipement aussi complet, suffisait à créer chez le client une impression de parfaite sécurité. Il était évident, dès qu'on pénétrait dans la pièce, que cet établissement était installé là à demeure et n'avait rien à craindre de la police.

Cette impression est d'ailleurs bien confirmée par les faits puisque le bookie Harry Ship a fonctionné là pendant six ans sans jamais démenter. Et nous expliquerions plus loin que nous ne content d'accueillir les clients à porte ouverte, le tenancier maintenait encore un service de rattrapage pour les attirer vers son établissement.

Clientèle

Et qui rencontrait-on, chez M. Ship ?

Une clientèle des plus variées où dominaient cependant l'élément ouvrier : conducteurs de trams, livreurs de pain, laitiers, ouvriers d'usine, en somme la multitude des petits salariés.

Le vendredi soir, le plancher de l'établissement était jonché d'enveloppes de paye car on échangeait chez M. Ship les chèques de n'importe quelle grosse compagnie : c'était même un service de la maison.

Les parieurs avaient l'air inquiet, fébrile ? Se hâtaient-ils de déguerpir une fois les courses finies ? Pas du tout.

◆ Bulgarie

Le tournement cocasse : le président Jelou Jeleu, ex-dissident et toujours philophile, a demandé aux services de renseignements américains de réorganiser les trop fameux services secrets bulgares, qui, dit-on, auraient été dans de nombreuses affaires (dont l'attentat contre le pape) le bras armé du KGB.

La conservation de l'affection bulgare-américaine fut la courte visite, en juin dernier, du vice-président américain, M. Dan Quayle, chez l'ancien élève-modèle du clan soviétique. Des dizaines de milliers de personnes, petit drapeau américain à la main, l'ont chaudement accueilli. Le président Jelou Jeleu a évidemment rendu la visite en septembre. Mais même les dirigeants de l'ancien Parti communiste, rebaptisé « socialiste », se pressent pour le pèlerinage à Washington... Jugé trop pro-américain, M. Jeleu a raté en janvier dernier une réélection dès le premier tour, notamment parce que beaucoup de jeunes ont voté pour un émigré quasi inconnu mais qui avait fait fortune aux États-Unis...

Le coup de foudre n'est pas à sens unique. Beaucoup d'observateurs pensent que les États-Unis veulent faire de la Bulgarie une nouvelle « tête de pont ». Le président Jeleu,

qui, lors de sa campagne électorale « personnalisée », a promis « des relations actives avec les États-Unis », a expliqué l'intérêt géostratégique que porte Washington à son pays. « Les Américains, a dit M. Jeleu, veulent construire ou racheter des aéroports bulgares pour les utiliser comme base de transit vers le Proche-Orient, l'Europe centrale et orientale et la Russie. » Il ne s'agit en aucun cas de base militaire mais d'un « projet commercial et privé », précisent des officiels américains. Pourtant, en deux ans, pas moins de six délégations militaires américaines se sont rendues à Sofia.

Pour certains, ce flirt inattendu va trop loin. M. Ronald Reagan s'était même adressé aux Bulgares, lors d'un discours retransmis à la télévision nationale, la veille des législatives d'octobre dernier, pour les inviter à faire le « bon choix ». « Il faut avoir une idée lucide de l'intérêt des États-Unis pour notre pays », dit, énigmatique, M. Philip Bokov, ministre des Affaires étrangères du shadow cabinet du Parti socialiste bulgare (PSB). *Douma*, le quotidien du PSB, n'y va pas par quatre chemins. « Alors que l'Europe construit la « maison commune européenne de l'Atlantique à l'Oural » brique par brique, les États-Unis, écrit début janvier *Douma*, la détruisent, brique par brique, sous le mot d'ordre « de Vancouver à Vladivostok ». « Nous sommes une des petites briques que les États-Unis retirent du chantier de la maison européenne », estime le quotidien socialiste.

Les dividendes d'un engagement

La vision est certainement assez paranoïaque. Il n'en reste pas moins qu'Américains et Européens s'affrontent. « Aujourd'hui, on serait très

surpris de voir un marché public en Bulgarie qui ne soit pas remporté par une firme américaine, ou liée aux intérêts américains », grince un diplomate d'un pays européen à Sofia. Le retraitement des déchets nucléaires bulgares, après l'interruption du contrat soviétique, a été accordé à la firme américaine Westinghouse. La compagnie nationale a préféré le Boeing à l'Airbus. « C'est vrai, nous sommes actifs en Bulgarie. Ce pays nous intéresse à cause de sa situation géopolitique », admet finalement un diplomate américain, sans en dire plus. Bien qu'ils jouent les modestes, les Américains semblent très légitimement retirer les bénéfices de leur soutien passé à l'opposition anticommuniste aujourd'hui aux commandes. L'Union des forces démocratique aurait reçu des fondations parrainées par les républicains et démocrates plus de 1,7 million \$ pour battre les « rouges » du PSB aux premières élections libres. Quant au puissant syndicat américain AFL-CIO, il a aidé le syndicat libre Podkrepa, qui a farouchement lutté contre l'ex-Parti communiste. Plus prudents sur ce terrain, les Européens font grise mine. Le prestige des États-Unis dans le pays est très nettement supérieur à son aide financière. La Communauté européenne reste le principal bailleur de fonds. Après le coup de foudre, ce pourrait être le temps des déceptions. « Les Bulgares attendent plus de nous que nous ne pourrions faire pour eux », reconnaît un haut responsable de la formation de la fondation américaine Soros trouve cette bataille un peu ridicule. « Ce ne sont pas les Américains qui sont trop actifs, estime-t-il en comptant le nombre de bourses, ce sont les Européens qui ne le sont pas assez. »

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
- 200-299 Immobilier — Commercial
- 300-399 Marchandises diverses
- 400-499 Offres d'emploi
- 500-599 Services
- 600-699 Véhicules automobiles
- 900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par le poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE 286-1200

150 Transactions diverses VENDRAIS: part vacances Anstoclu, château, St-Sauveur, face pentes ski et cascades d'eau. Infos Daniel Moran, jour 872-2477, soir 845-5410	210 Commerces à vendre BAR, avec ou sans boîte, bon chiffre d'affaires. 323-5505	400 Secteur culturel BAND INTERNATIONAL Recherche guitariste, chanteur. Exécution Jazz, Funk, Rock, Musique régionale, travail immédiat. Pour audition, 524-0373	529 Services professionnels BELLEVERE ÉLECTRIQUE Estimation le jour même. 574-8922	569 Horticulture Pépinières TAILLE DES ARBRES FRUITIERS C'EST LE TEMPS! 455-8803
160 Appartements-logements à louer ANJOU LUXEUX 4 1/2, 78, garage, 1200 p.c., superbe finition, foyer, tapis, tourbillon, salle et service communitaires. 942-9589	BASSIN PÊCHE INTÉRIEUR Commerce à vendre à St-Léonard. Bonne clientèle, prix à discuter. 1-819-875-3956, 1-819-875-3565	430 Technique et métiers MACHINISTE & FREISER: avec expérience à ou 5 ans, fosses à diviser pour constructeur de jige et tournages diversifiés jusqu'à tournage de boîtes (formation assemblée). Possibilité contractaire. 642-5200	561 Lavage, nettoyage HOMME FIDÈLE et minutieux, ferait ménage. 967-1918	572 Déménagement AUJOURD'HUI: C'est le prix au compte France, 591-4589
160 Appartements-logements à louer BEAU 2 1/2, comme neuf, meublé, concierge, 1375 Latonaie. 526-9236	RESTAURANT licencié à vendre, 45 places, avec logs, dans région où l'économie est toujours bonne. L'Outaouais. 1-819-243-3758	430 Emplois divers HUMOUR RECHERCHE SCRIPT: TV écrits, innové, bougère, émoussée. C'est important à vie dans les séries. Gens sérieux seulement. C.V. obligatoire. C.P. 3114, Pl. Laurier, Ste-Foy, CQ. G1V 4M6	562 Peintre, peinture EXCELLENT PEINTRE: travail impeccable, meilleur peintre, estimation gratuite.	572 Déménagement DISPONIBLE tout temps. Déménagement, emballage, entreposage. Local et langue française. Assurance complète. 253-3275.
160 Appartements-logements à louer BEAU 2 1/2, comme neuf, meublé, concierge, 1375 Latonaie. 526-9236	RESTAURANT licencié à vendre, 45 places, avec logs, dans région où l'économie est toujours bonne. L'Outaouais. 1-819-243-3758	430 Emplois divers HUMOUR RECHERCHE SCRIPT: TV écrits, innové, bougère, émoussée. C'est important à vie dans les séries. Gens sérieux seulement. C.V. obligatoire. C.P. 3114, Pl. Laurier, Ste-Foy, CQ. G1V 4M6	562 Peintre, peinture EXCELLENT PEINTRE: travail impeccable, meilleur peintre, estimation gratuite.	572 Déménagement DISPONIBLE tout temps. Déménagement, emballage, entreposage. Local et langue française. Assurance complète. 253-3275.
160 Appartements-logements à louer BEAU 2 1/2, comme neuf, meublé, concierge, 1375 Latonaie. 526-9236	RESTAURANT licencié à vendre, 45 places, avec logs, dans région où l'économie est toujours bonne. L'Outaouais. 1-819-243-3758	430 Emplois divers HUMOUR RECHERCHE SCRIPT: TV écrits, innové, bougère, émoussée. C'est important à vie dans les séries. Gens sérieux seulement. C.V. obligatoire. C.P. 3114, Pl. Laurier, Ste-Foy, CQ. G1V 4M6	562 Peintre, peinture EXCELLENT PEINTRE: travail impeccable, meilleur peintre, estimation gratuite.	572 Déménagement DISPONIBLE tout temps. Déménagement, emballage, entreposage. Local et langue française. Assurance complète. 253-3275.

101 Propriétés à vendre

BROSSARD
 Secteur haut de gamme, cottage, 1988, Acajou 350 000\$. Fout voir J. Martin 651-5300

103 Condominiums Co-propriétés
 PRES HOPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT
 Condominium de prestige, tour du Vénus, 5ème étage, vue dégagée et splendide sur ville et océan protégée, lumineux, intérieur 1 500 p.c. plus terrasse près de 400 p.c., 2 1/2 bains, 2 garages privés. Tous services incluant sauna, piscine intérieure et extérieure, bain tourbillon, salle d'exercices. Construction de qualité, concierge résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes activités. Loge immédiatement. Prix 210 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704

103 Condominiums Co-propriétés
 ILE PATON, L'Heritage, magnifiques condos à louer ou à vendre, vue imprenable sur la rivière et la ville. Électroménagers compris, prix réduit 582-2902

103 Condominiums Co-propriétés
 LONGUEUIL Étude phase 2, 3 chambres, garage, vue sur le feu et Mtl, 1000\$/mois, disponible immédiatement avec avantage, ou le jour 922-6711/5241

103 Condominiums Co-propriétés

OUTREMONT, Quartier près Laurier, condo, bas duplex, rénové à 1/2, cour cotée, 138 000\$. Ventes la 2-4 PM dim 274-9431

115 Extérieur de Montréal
 1 SEM. CONDO: vacances internationales. Change à travers le monde (RC) 7,350\$. 588-0441, après 12h

120 Laurentides
 A STE-AGATHÉ SUD maison neuve d'une inspiration Normande, 9 post, 2 1/2 bains, bon tourbillon, 3 c.c., plancher en chêne, bois, céramique, patio, vue panoramique, terrain 4270 m². 1-819-325-9028

121 ST-DENIS, maison 1990, 3 c.c., 1 1/2 bains, foyer, face au canal, accès au Ouareau, près village et pentes ski, 75 000\$. 1-819-424-2726

121 Cantons de l'Est
 LAC BROME MANOIR INVERNESS
 Égérie contemporaine de style ivy, bois dur essence noblesse, 1 100 p.c., plus terrasse, 2 c.c., 1 1/2 bain, 3 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soigneux, confort, sécurité, tranquillité. A partir de 30 minutes de 4 centres de ski, golf en développement sur annexes. Loisirs 4 saisons. Loge immédiatement. Prix: 129 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704.

150 Transactions diverses

160 Appartements-logements à louer
 ANJOU LUXEUX 4 1/2, 78, garage, 1200 p.c., superbe finition, foyer, tapis, tourbillon, salle et service communitaires. 942-9589

160 Appartements-logements à louer
 BEAU 2 1/2, comme neuf, meublé, concierge, 1375 Latonaie. 526-9236

160 Appartements-logements à louer
 BEAU 2 1/2, comme neuf, meublé, concierge, 1375 Latonaie. 526-9236

160 Appartements-logements à louer
 BEAU 2 1/2, comme neuf, meublé, concierge, 1375 Latonaie. 526-9236

210 Commerces à vendre

BASSIN PÊCHE INTÉRIEUR
 Commerce à vendre à St-Léonard. Bonne clientèle, prix à discuter. 1-819-875-3956, 1-819-875-3565

RESTAURANT licencié à vendre, 45 places, avec logs, dans région où l'économie est toujours bonne. L'Outaouais. 1-819-243-3758

ENTREPÔTS (vente-location)
 ENTREPÔTS à louer, 7000 p.c. et 14 000 p.c., 3 quais de débarquement (2 hydrauliques), 2 portes niveau sol, 912 Place Trans-Canada, Longueuil. 651-6438, 355-9926

BUREAU à louer
 A MONTRÉAL NORD
 850 p.c., climatisé, chauffé, parking, 700 p.c. 331-7739

BOUL. ST-LAURENT/MT-ROYAL
 Bureaux rénovés, clé en main, 500 à 4000 p.c. 733-1228, 495-4662

BUREAU à louer
 BUREAU à louer, avec l'Académie et Côte-Vue, 1500 à 15 000 p.c., bureau, exécutif, serv. complet, grand espace de stat., passe-accès, immeuble, 420 p.c. 739-3641

BUREAU à partager avec professionnel
 274-6524

CENTRE-VILLE, près de place Bonaventure, édifice de caractère distinct et classique, 3ème étage + loc. 1000 à 3700 p.c. assemblée, incluant stat. 878-0778

VIUX-MONTRÉAL charmant, A/C, ascenseur, près du métro Square Victoria, 500 à 1200 p.c. 845-1435

Espaces commerciaux à louer
 LACHINE
 Approx 21 500 p.c. d'espace industriel en construction. Peut être subdivisé en parties de 1500 p.c. et plus. Accès voitures et quai de chargement. Totalement isolé & gicleux. Appelez Peter 488-4173

Local commercial, boul. Labelle, Charadey, approximatif 1200 à 2500 p.c., 5h à 17h du lundi au vendredi. 581-9200

OUTREMONT, rez-de-chaussée, niveau commercial, gicleux, béton, plus de 2000 p.c., peut être subdivisé en 4 800 p.c. Loyer très raisonnable. 270-4700, David.

Local à louer
 FACE TH. DU RIDEAU VERT
 2700 p.c., 676-5810

Antiquités
 S/MANGER importé de France, Louis XV, acajou massif, buffet, table avec 2 manges, 8 chaises, 11 900\$. Tête de Louis XV, 2 tables de nuit, 2 900\$. 481-7558

Ameublement
 SET DE SALON, 3 morceaux, table en velours, 5 chaises. 556-5572

Instrument de musique
 PIANO A QUEUE Mason & Hamelin, à acheter, neuf en 1984, excellente condition, 12 000\$. 922-3919

Piano A QUEUE à vendre, Lester 3 piano, excellente condition, prix demandé 3825\$, 524-4277 après 21h30 sur semaine, 595-3322, Paul. Demandez Dans

Animaux
 VENTE & ACCOUPLEMENT, 40 races de chiens, eng. gratuits. 478-7535

Postes cadres, professionnels
 AVOCAT-E avec ou sans expér. intéressé au lge. 868-1395 de 9h à 17h

DECES

Mlle Hermine CORBEIL — A Valleyfield, le 11 février Emilia Corbeil et de feu Evila Cardinal, résidant à 106 St-Jean-Baptiste. Elle laisse dans le deuil son frère Jacques (Yvette Leblanc) et plusieurs neveux et nièces.

Elle sera exposée le mercredi 12 février à compter de 13h au Centre/Salon Funéraire J.A. Larin & Fils Inc., 317 Victoria, Valleyfield. Les funérailles se tiendront jeudi le 13 février à 15h en l'Église Cathédrale, suivi de l'inhumation au cimetière de Valleyfield.

Sous la direction du Centre Funéraire J.A. Larin & Fils Inc., 317 Victoria, Valleyfield.

LA METEO

Accu-Weather® prévisions météorologiques jusqu'à midi, le 13 février y compris les hautes et basses températures pour les villes.

101 Propriétés à vendre
 AHUNTSIC, cottage détaché rénové, secteur patiale, 289 000\$. Agent 1-877-387-7555

101 Propriétés à vendre
 AHUNTSIC, domaine St-Sulpice, rue Ste-Justine, 3 1/2 étages, 3 1/2 salles de bain, 2 chambres, 129 000\$. 382-4043, agent 1-877-387-7555

101 Propriétés à vendre
 N.D.G.
 A vendre ou à échanger
 Charmant cottage semi-dépendant, foyer + salon, bascule, 4 c.c., 3/4 salle de bain avec foyer ou solar, stationnement ext., plan référence, bas duplex à Outremont ou Vieux-Montréal. Prix réduit pour vente rapide. Agent 1-877-387-7555

103 Condominiums Co-propriétés
 OUTREMONT EN HAUT, semi-dépendant. Vg. Dagenais 381-3242, 484-1737

115 Extérieur de Montréal

120 Laurentides
 A STE-AGATHÉ SUD maison neuve d'une inspiration Normande, 9 post, 2 1/2 bains, bon tourbillon, 3 c.c., plancher en chêne, bois, céramique, patio, vue panoramique, terrain 4270 m². 1-819-325-9028

121 ST-DENIS, maison 1990, 3 c.c., 1 1/2 bains, foyer, face au canal, accès au Ouareau, près village et pentes ski, 75 000\$. 1-819-424-2726

121 Cantons de l'Est
 LAC BROME MANOIR INVERNESS
 Égérie contemporaine de style ivy, bois dur essence noblesse, 1 100 p.c., plus terrasse, 2 c.c., 1 1/2 bain, 3 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soigneux, confort, sécurité, tranquillité. A partir de 30 minutes de 4 centres de ski, golf en développement sur annexes. Loisirs 4 saisons. Loge immédiatement. Prix: 129 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704.

125 Hors-frontières
 BELLE résidence à Lima, Pérou, 2 étages, briques et aluminium, 4 chambres, eau chaude, cuisine moderne. 529-5435. Sans la son Juan Valdes

125 Hors-frontières
 PRES FORT LAUDERDALE, Couly 2 c.c., 1 d.c., 5 min. mer, 37 900\$ meublé, tout équipé. Hypothèque ext.: (305) 491-2252

125 Hors-frontières
 PROCUREZ-VOUS 1 ou 2 sem. de vacances à vie avec (RC). (418) 429-4257

125 Hors-frontières
 VÉNÉZUELA 2 terrains idéaux sur bord de mer, à Puerto Pinto. Prix pour projet. 634-7639, 435-7309, 438-5473.

127 Chalets
 ST-LUCIEN, Cité Drummondville, domaine privé, ac. 10 x 18, meublé. 287-5424

127 Terre/fermes
 PRES ST-GABRIEL DE BRANDON 368 acres, entièrement boisé, petit lac et chemin privé. 92 000\$. 514-883-8657

NOUS CHERCHONS À SAUVER DES VIES

440, boul. René-Lévesque ouest, Bureau 1409, Montréal, Québec H2Z 1V7 (514) 811-1551 / 1-800-361-1750

Contribuez
 Sans frais dans toute la succursale de la Banque Royale au Québec.

125 Hors-frontières

125 Hors-frontières
 BELLE résidence à Lima, Pérou, 2 étages, briques et aluminium, 4 chambres, eau chaude, cuisine moderne. 529-5435. Sans la son Juan Valdes

125 Hors-frontières
 PRES FORT LAUDERDALE, Couly 2 c.c., 1 d.c., 5 min. mer, 37 900\$ meublé, tout équipé. Hypothèque ext.: (305) 491-2252

125 Hors-frontières
 PROCUREZ-VOUS 1 ou 2 sem. de vacances à vie avec (RC). (418) 429-4257

125 Hors-frontières
 VÉNÉZUELA 2 terrains idéaux sur bord de mer, à Puerto Pinto. Prix pour projet. 634-7639, 435-7309, 438-5473.

127 Chalets
 ST-LUCIEN, Cité Drummondville, domaine privé, ac. 10 x 18, meublé. 287-5424

127 Terre/fermes
 PRES ST-GABRIEL DE BRANDON 368 acres, entièrement boisé, petit lac et chemin privé. 92 000\$. 514-883-8657

NOUS CHERCHONS À SAUVER DES VIES

440, boul. René-Lévesque ouest, Bureau 1409, Montréal, Québec H2Z 1V7 (514) 811-1551 / 1-800-361-1750

Contribuez
 Sans frais dans toute la succursale de la Banque Royale au Québec.

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

Horizontalement

1—Mois. — Descente d'un organe (Panthol).
 2—Couturier. — Notre-Dame.
 3—Masse de minéraux exploitable. — Ornement architectural.
 4—Très simple.
 5—Conteste. — A toi...
 6—Ferreux. — Aseptisa.
 7—Flânais. — Pronom relatif.
 8—Mesure agraire. — Sorte de ciment.
 9—Personnifiée. — Croynace.
 10—Obtenues. — Un arbre.
 11—Métal. — Bouclier.
 12—Piatine. — Quadrème partie du jour. — Engrais.

Verticalement

1—Vaisselle précieuse.
 2—Goûlette. — Du soir au matin.
 3—Finaude. — Canot automobile.
 4—En outre. — Poète français (1615-1654).
 5—Agrume du genre citrus. — Ut.
 6—Chants funèbres (Antiq. rom.). — Nabot.
 7—Boire. — Donne par testament.
 8—Relatif au témoins.
 9—Richesse. — Sorte de ciment.
 10—Urticacée. — Altier.
 11—L'opposé de l'endroit. — Roche volcanique.
 12—Cube. — Composé d'iambes.

Solution d'hier

1—JUSQU'À MAI
 2—ETOURNÉ
 3—DICTÉE
 4—HART
 5—NIE
 6—ROE
 7—ROE
 8—ROE
 9—ROE
 10—ROE
 11—ROE
 12—ROE



Chaque fois qu'une ferme laitière meurt,

Le gouvernement fédéral affirme qu'il appuie notre industrie laitière. Pourtant, il se prépare actuellement à signer un accord commercial international qui détruira le riche patrimoine de nos fermes laitières.

La ténacité de notre gouvernement semble s'arrêter aux questions intérieures : la TPS, les coupures dans le transport ferroviaire et autres types de privations. Cette ténacité devrait plutôt se faire valoir dans les questions d'ordre international. En vertu de cet accord commercial, les États-Unis et l'Europe refusent de reconnaître la valeur de nos programmes laitiers qui, pourtant, ne sont pas responsables du chaos dans le commerce agricole mondial.

Si notre gouvernement ne défend pas nos programmes laitiers contre l'assaut

de camions à remorque et de bateaux nous apportant des produits américains et européens subventionnés, un grand nombre de nos fermes laitières mourront.

La politique actuelle répond parfaitement aux besoins de notre population. Quant à celle des États-Unis, elle incite les agriculteurs à la surproduction, puisque le gouvernement américain achète le surplus pour les revendre ensuite à d'autres pays à des prix de liquidation.

Il s'agit là de subventions accordées par un gouvernement qui laisse croire qu'il n'est pas en faveur des subventions!

Il faut faire quelque chose sinon notre paysage sera complètement bouleversé. Nos fermes laitières mourront.

Pourtant, les fermes laitières du Canada *sont* efficaces.

Alors qu'elles sont deux fois moins nombreuses, elles produisent approximativement la même quantité de lait qu'il y a quinze ans. Grâce à une gestion de qualité supérieure, les vaches produisent 44 % plus de lait, affichant ainsi la plus grande augmentation de rendement parmi tous les pays qui font le commerce du lait.

Néanmoins, en quinze ans, le prix du lait a augmenté trois fois moins que le coût de la vie.

De tous les pays du monde, le Canada se classe au deuxième rang lorsqu'il s'agit d'offrir des produits alimentaires aux prix les plus bas.

Notre efficacité n'est donc plus à démontrer.

Mais être efficace et être concurrentiel sont deux choses bien distinctes.

Sommes-nous prêts à sacrifier notre

pays pour réaliser des économies minimales sur quelques denrées alimentaires offertes par des pays plus interventionnistes que le Canada?

Devrons-nous renoncer à des milliers d'emplois et à des milliards de dollars en retombées économiques pour aller chercher notre nourriture ailleurs?

Nous croyons que non.

Et nous croyons que vous vous préoccupez suffisamment de la situation critique de nos agriculteurs, qui influence directement votre qualité de vie, pour faire appel à votre député et demander qu'il ou elle prenne position et s'assure que notre gouvernement défende *nos* intérêts.

A quoi nous sert un pays s'il ne peut suffire à nous nourrir?

un peu du pays meurt aussi.

Un message des producteurs laitiers de votre province



DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Le peuple québécois n'existe pas

Un « peuple » ne peut pas être composé de plusieurs ethnies

Ovide Mercredi

Extraits du mémoire présenté mardi à la commission parlementaire sur la souveraineté par l'Assemblée des Premières Nations

LE BUT de notre présence aujourd'hui est en gros de traiter la question de « l'accession du Québec à la pleine souveraineté » suivant le mandat que vous avez reçu de l'Assemblée nationale. Ce faisant, je m'entendrai brièvement sur le statut, les droits et les intérêts fondamentaux des Premières Nations au Québec. Je cherche également des éclaircissements sur la position du Québec quant au fondement de sa revendication de souveraineté pleine et entière. (...)

Nous ne nous laisserons pas léser du droit inaliénable qui est le nôtre de déterminer notre propre avenir. Les Premières Nations choisiront par elles-mêmes les États avec lesquels elles désirent s'associer ainsi que la forme que prendra cette association, si les Canadiens français devaient choisir la voie de l'indépendance. L'essentiel de ce que je veux faire valoir aujourd'hui, est qu'il relève des Premières Nations, et non d'une province ou d'un parti politique, de déterminer notre avenir. Nous ne nous laisserons pas asservir de force à une nouvelle puissance souveraine. Nos

Non, les Français, les Anglais, les Italiens, les Haïtiens et les autres ethnies vivant sur le territoire du Québec ne forment pas un seul peuple.

terres ne peuvent être annexées ni réclamées par personne sans notre consentement.

Raciste et opposé au droit international

À moins que l'autodétermination des Premières Nations ne soit pleinement reconnue et respectée par l'Assemblée nationale, il ne peut pas légitimement exister de droit à l'autodétermination pour les Canadiens français du Québec. De nier notre droit à l'autodétermination afin de mieux poursuivre vos aspirations serait une forme flagrante de discrimination raciale. De plus, cela implique

rait une grave violation de certains principes du droit international. (...)

Je veux attirer l'attention de la Commission sur certaines présomptions douteuses qui font partie du débat concernant l'autodétermination du Québec. Laissez-moi répéter clairement que chacune des Premières Nations représentées aujourd'hui constitue un « peuple », pourvu d'une histoire, d'une identité culturelle et/ou linguistique, d'un territoire ancestral, et d'un gouvernement qui lui sont propres. Comme chefs, nous avons collectivement la ferme volonté de maintenir nos identités et d'exercer notre responsabilité de gouverner nos peuples. Cependant, chaque Première Nation a le droit à l'autodétermination et à la capacité d'exercer librement ce droit, comme peuple distinct.

Pour nous, les Premières Nations du Québec et du Canada, nos langues, nos cultures et nos sociétés sont menacées. Cette atteinte à nos identités, à nos cultures, à nos nations est la conséquence désastreuse de politiques fédérales et provinciales répressives. Nous avons été et nous sommes encore colonisés.

Nous ne continuerons pas à accepter de telles relations de subordination. Nous ne consentirons pas à soumettre notre identité culturelle ou linguistique à quelque contrôle que ce soit. L'oppression, qu'elle nous soit infligée en français ou en anglais, est toujours l'oppression. (...)

Dans certains milieux (y compris au Québec), notre droit inhérent à l'autodétermination continue à être contrecarré. C'est là un reflet déplorable de politiques néfastes, insensibles et assimilationnistes, qui masque à peine un refus entêté de renoncer à certains pouvoirs fédéraux et provinciaux qui sont injustifiablement exercés sur nos territoires et sur nos peuples. La nôtre est une situation coloniale qui couvre de honte le Canada et le Québec sur la scène internationale.

Selon le droit international, le droit à l'autodétermination est un droit des peuples. (...)

Pourquoi le Québec n'est pas un peuple

L'autodétermination n'est pas un droit relevant d'une « province », c'est un droit propre à tous les peuples. Le « peuple québécois » est-il un « peuple », au sens du droit international ? La population du Québec se compose d'une grande variété de groupes raciaux et ethniques. Elle ne peut être considérée comme formant un seul « peuple » pourvu du droit à l'autodé-



Le Grand Chef à l'Assemblée nationale, mardi.

termination. Autrement, le « peuple canadien » serait lui aussi un « peuple » selon le droit international. De telles interprétations réduiraient à l'insignifiance l'essence même du droit à l'autodétermination.

Il semble que bon nombre de Québécois francophones basent leurs inspirations politiques sur le droit à l'autodétermination. Il semble même que ce soit là le fondement de la présomption sur laquelle on veut bâtir un État indépendant.

Je souhaiterais que l'on apporte des éclaircissements quant au bien-fondé de cette souveraineté pleine et entière que l'on réclame pour le Québec. S'agit-il du droit à l'autodétermination ? Si oui, on a dit que tantôt « le Québec », tantôt « les Québécois », ou encore « le peuple du Québec », « le peuple québécois », « la population du Québec », jouissent du droit à l'autodétermination. Il vaut la peine de noter que certains juristes québécois, dont le professeur Jacques Bossard, insistent pour dire que c'est « la nation canadienne-française » qui jouit du droit à l'autodétermination.

Il semblerait donc que la nation canadienne-française, centrée au Québec, peut être un peuple ayant le droit à l'autodétermination. Cependant, si un tel droit existe, il ne peut être exercé de façon à nier ou léser le droit à l'autodétermination des Premiers

Peuples.

De plus, ainsi que le suggèrent les juristes du Québec et d'ailleurs, il n'est pas certain, d'après le droit international, que ce droit de la nation canadienne-française inclurait automatiquement un droit de sécession unilatérale par rapport à la fédération canadienne. Il n'inclut certainement pas celui de piétiner les droits des peuples des Premières Nations à l'autodétermination.

Même si la nation canadienne-française peut accéder à l'indépendance, il reste néanmoins à résoudre la question de savoir quel territoire un Québec indépendant serait en mesure de revendiquer. (...)

Nous ne sommes pas ici pour revendiquer la totalité de nos territoires traditionnels comme étant le domaine exclusif des Premières Nations. Notre héritage au Canada a toujours été, et continue d'être, une tradition de partage de nos terres et de nos ressources. Cependant, nous tenons à souligner que les questions relatives au territoire et aux frontières sont complexes. Il serait malhonnête et injuste de présumer que les frontières actuelles de la province seraient automatiquement celles d'un nouvel État souverain.

Vos frontières sont illégitimes

La province de Québec est présentée définie par une frontière administrative à des fins intrinsèques à la fédération canadienne. Soit dit avec respect, elle ne reflète pas le territoire légitime de la nation canadienne-française. En 1898 et en 1912, les frontières de la province de Québec ont été étendues. Mais ces extensions résultaient d'actes politiques relevant du fédéralisme, injustement posés à l'insu et sans le consentement des Premières Nations dont les territoires étaient directement en cause. Vous ne pouvez pas réclamer nos terres qui ont été remises au Québec à titre de province en 1898 et 1912, sans notre consentement.

Par conséquent, les frontières actuelles de la province de Québec ne seraient pas celles qui reviendraient aux Canadiens français en vertu du droit à l'autodétermination d'après le droit international.

Votre gouvernement prétend que les droits fondamentaux des Premiers Peuples (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec), qui n'étaient pas partis de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, ni de l'entente subséquente que vous avez signée avec la Nation Naskapi ont été unilatéralement éteints par une loi fédérale. Cette violation profonde de leurs droits humains fut commise à la demande expresse et à l'insistance du gouvernement du Québec, et demeure un acte de dépossession sans précédent dans l'histoire du Canada.

Suite à cette action odieuse de la part du gouvernement fédéral et de la province, certains leaders politiques québécois prétendent que les peuples des Premières Nations vivant dans le nord, c'est-à-dire dans les deux tiers du Québec, n'ont plus de droits territoriaux sur lesquels fonder un droit quelconque à l'autodétermination. Les Premiers Peuples n'acceptent pas cette soi-disant extinction de leurs droits. (...)

Le principe proposé par le gouvernement du Québec concernant l'intégrité territoriale du Québec est un affront aux Premières Nations. Cette notion vous permettrait de créer une nouvelle fiction juridique — une sorte de manteau de légitimité dont vous pourriez revêtir vos revendications quant à nos territoires.

Un avenir de subordination

Nous nous élevons contre cette fiction. Elle porterait un grave préjudice à notre droit de déterminer notre destin, en nous vouant à un avenir de subordination au Québec. Est-ce que les souverainistes québécois seraient prêts à reconnaître, comme un principe primordial l'intégrité territoriale du Canada ? (...)

Le préambule de la loi affirme que « les Québécois sont libres d'assumer leur propre destin, de déterminer leur statut politique et d'assurer leur développement économique, social et culturel ». Cette définition équivaut à

celle de l'autodétermination, surtout du fait que la loi 150 porte sur la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec en 1992.

Contraste saisissant, la loi se contente de convenir que « le Québec reconnaît aux Amérindiens et aux Inuits du Québec le droit de maintenir et de développer leur identité et leur culture propre et d'assurer le progrès de leurs communautés ». Nous dénonçons les prémisses sur lesquelles repose la loi 150. Les Premières Nations ne constituent pas des peuples de second ou de troisième ordre.

Nous ne nous laisserons pas refuser, avec quelle frivole insouciance, la pleine reconnaissance de notre droit à l'autodétermination. Le Québec n'accepterait jamais que le Parlement fédéral reconnaisse aux Canadiens la liberté de déterminer leur statut politique, alors que les Canadiens français ne seraient en mesure que d'assurer le progrès de leurs communautés ?

Qui est « Québécois » ?

Qui le terme « Québécois » désigne-t-il ? Cela n'est pas clair à nos yeux. Sous-entend-il que les gens de toutes les origines raciales, nationales, et ethniques qui vivent dans la province de Québec, ne forment qu'un seul peuple ? Est-ce que les Français, les Anglais, les Italiens, les Grecs, les Haïtiens, les Irlandais, les Allemands, les Juifs, les Arabes et les membres d'autres groupes ethniques vivant dans la province forment tous un seul peuple pourvu d'un même droit à l'autodétermination ?

Les Québécois francophones et les Premières Nations à l'intérieur du Québec font-ils partie d'un seul peuple ? Si c'est là votre point de vue, il va à l'encontre de notre droit à l'au-

Il serait peu judicieux de tenir un référendum sur l'indépendance du Québec, basé sur les préceptes erronés et injustes de la loi 150.

todétermination et à l'auto-identification. (...)

Il y a un certain nombre de questions complexes et délicates qui devront être résolues avant qu'un référendum n'ait lieu sur la souveraineté du Québec.

Nous avisons respectueusement tous les membres de cette commission ainsi que l'Assemblée nationale qu'il serait peu judicieux de tenter de tenir un référendum sur l'indépendance du Québec, basé sur les préceptes erronés et injustes de la loi 150. Les règles actuelles nient les droits fondamentaux des Premiers Peuples, y compris le droit à l'autodétermination.

Le Québec fictif et le détournement autochtone

Jean Morisset

Département de géographie, Université du Québec à Montréal

QUAND les dignes représentants du Dominion se rendaient dans l'Ouest, au siècle dernier, pour négocier avec les « sujets sauvages bien-aimés de sa Majesté compassante » des traités dont le texte avait été le plus souvent rédigé à l'avance, quel recours pouvait-il rester ?

« Il y a un petit nuage qui flotte sur l'horizon et qui empêche le Grand Chef de s'exprimer, disait l'interprète (la plupart du temps, un métis québécois). Aucun palabre n'est possible avant que le ciel ne redevenue limpide à nouveau. »

On connaît la suite. La Police Montée eut vite fait de chasser et le nuage et le Chef, les Traités de Paix (sic) furent imposés, des couvertures infestées de petite vérole distribuées gracieusement pour réchauffer ces pauvres enfants des bois, transis et analphabètes, et la maladie acheva de décimer ce qu'on n'avait pu réussir à éliminer par les armes et le harcèlement incessant.

L'exécution de Riel et de tous les autres servit à ce point d'exemple et d'épouvantail que de nombreux ressortissants autochtones au nom québécois (ou si on préfère, au nom canadien ou *frénchy*) se résignèrent à fuir sous un nouveau nom.

Quand un Max Gros-Louis déclare que le peuple autochtone a été victime d'un génocide soigneusement planifié, il faut avoir été sérieusement abusé par des années d'oubli historique pour refuser de l'entendre. Je me demande d'ailleurs s'il est allé assez loin.

La Loi sur les Indiens et leur mise en réserve obligatoire avec, en complément, leur anglicisation forcée et leur noyade sous des vagues orchestrées d'émigration n'ont eu d'autre but que de parachever, sur le plan spirituel et par le biais d'institutions

appropriées, le travail accompli par la petite vérole.

La pauvre tribu québécoise

Or voilà qu'aujourd'hui, malgré l'intense lumière inondant le ciel bleu de février, il semble que le nuage ait pris des proportions démesurées et que ce sont maintenant les Indiens, Métis et autres fils *rescapés* du « génocide fondateur », qui manipulent les cordons atmosphériques contre le pauvre peuple québécois, au point de remettre en cause son identité.

« Les Québécois ne forment pas un peuple, affirme Ovide Mercredi, et ne peuvent prétendre au droit à l'autodétermination (...) S'il existe un peuple c'est au groupe des *French Canadians* qu'il se rattache. » Et comme les Francos sont dispersés, à peu près comme les Indiens à travers tout le territoire, ils n'ont donc pas plus le « droit inhérent » à la souveraineté que les Indiens.

Bref, la tribu des Québécois, si tant est qu'elle existe, ne constitue qu'une contrepartie francophone aux Indiens eux-mêmes, mais sans réserves attirées — sauf un Québec en lambeaux — et partant, elle ne saurait avoir de droit plus particulier que les Indiens, à l'intérieur du Canada.

Mais qu'advient-il alors si on est, sous les catégories officielles de recensement, *French Canadian Indian*, ce qui est le cas de pratiquement la majorité des autochtones entre l'Ontario et les Rocheuses. Évidemment, comme le président des Premières Nations est lui-même d'ascendance franco-canadienne — il ne s'en est d'ailleurs jamais caché —, il n'a pas droit, à ce titre, aux prérogatives auxquelles son autre côté aurait droit. Cela paraît l'évidence même. Les institutions britanniques et les instruments de la Conquête n'ont pas été conçus pour les instances mélangées que recouvrent aussi bien ce

Jamais le Québec ne réalisera sa souveraineté sans que la question des droits politiques autochtones ne soit réglée. Mais la réciprocité est aussi vraie.

qu'on appelle le Québec que les Nations Premières.

Une bataille entre cousins

Dès qu'on se met à fouiller la question, derrière les enjeux politiques déclarés, il s'agit donc d'une bataille entre cousins. Des cousins qui feignent de s'ignorer pour jouer au plus beau ou au plus authentique vis-à-vis du grand vainqueur confédéral.

Pourquoi faudrait-il s'en surprendre ? Il y a eu une telle conspiration du silence autour de l'histoire du Canada, les clercs qui l'ont écrite, et l'ont pratiquement créée, ayant ressenti une honte nationale dont ils ne sont guère revenus jusqu'à ce jour. J'invoquerais ici un seul témoignage pour tenter de lever le voile sur un vaste pan géographique et dont tous ont à payer chèrement le prix aujourd'hui. Dans une lettre à sa mère, datée de janvier 1851 et adressée depuis l'Isle-à-la-Croix (dans l'actuelle Saskatchewan), Alexandre-Antoine Taché, évêque, raconte ce qui suit :

« Je suis ici plus en famille qu'on ne le pense peut-être. Outre les employés des forts, qui sont presque tous Canadiens (c'est-à-dire « Québécois ») ou enfants de Canadiens, on trouve, au milieu des sauvages eux-mêmes, des noms qui indiquent assez clairement l'origine de ceux qui les portent. À notre arrivée au Portage du Fort de Traite, nous remarquâ-

mes, M. Lafèche et moi, un sauvage de meilleure tournure que ses frères (sic). M.X... nous le présenta, en disant : c'est M... »

« Quoi ! m'écriai-je tout surpris, serait-il par hasard parent de... ? »

« Précisément ! ajouta notre respectable compagnon. Ce sauvage est fils de l'honorable M. de... Je sais que les frères et sœurs de ce demi-sauvage étaient journellement leur luxe, aux yeux des habitants de Montréal, sans peut-être avoir jamais songé à donner une obole pour la Propagation de la Foi (...) Je cite ce fait entre mille, car il est un très grand nombre de familles canadiennes qui seraient étonnées de trouver de leurs membres au milieu de sauvages crouissant dans la plus profonde ignorance... » (texte tiré du *Rapport sur les Missions du Diocèse de Québec* pour l'année 1853).

Le temps est venu de dire la vérité à ceux et celles qui veulent l'entendre, ajoute Max Gros-Louis. En ces temps de mémoires politiques de toutes sortes déposés auprès de commissions de toutes sortes, pour ne pas dire de complet crouissement constitutionnel, que reste-t-il à faire quand toutes les catégories ont été perverties et modifiées par des règles du jeu contre lesquelles personne ne s'est insurgé ?

Il faudra un jour remercier les autochtones d'avoir forcé le Québec à remettre en question la grande fiction identitaire sur laquelle il s'est appuyé depuis un quart de siècle.

Le Québec mendiant de statut

Le Québec politique s'est enfermé sur lui-même en mendiant servilement le statut de « société distincte » aux fils de ses conquérants et à tous leurs assimilés. Mimant le discours fédératif qui l'a progressivement miné au cours des années, le Québec voudrait à son tour reconnaître à « ses » autochtones des droits et des

privilèges selon une vision politique de nombreux secteurs récusent.

Pas la peine de se surprendre alors si le Québec reçoit des autochtones le même traitement qu'il professe à l'endroit de ce qu'on a convenu d'appeler, avec une inconsciente dérision, les « Francophones hors-Québec ». Le Secrétariat permanent des peuples francophones ferme ses portes à Québec, pouvait-on lire dans les journaux, la semaine dernière. Je répète, le Secrétariat permanent ferme. On aurait pu avoir la décence de l'appeler provisoire et on ose espérer que la porte demeurera ouverte vis-à-vis des Autochtones Hors-Québec.

Quand on s'appelle Erasmus, Fontaine, Pelletier ou Mercredi et qu'on envoie depuis des décennies messages sur messages à un peuple et à des leaders qui ne répondent pas (sauf René Lévesque), on ne peut faire autrement que de le prendre en grippe et vouloir à son tour devenir des *native-speaking wasps*, à l'égal des *french-speaking wasps* que nous sommes tous en passe de devenir sur le plan politique et constitutionnel.

Si le discours autochtone s'évertue à faire de la *so-called* unité canadienne qui l'a conquise à répétition depuis toujours, le modèle même de ses aspirations en tapant sur le dos d'un Québec qu'on méprise et vilipende pour mieux plaire à ses maîtres et à ses conseillers légaux, il est temps aussi de lui adresser un ou deux mémos.

Une condition à la souveraineté

Jamais le Québec ne réalisera sa souveraineté sans que la question des droits politiques autochtones ne soit élucidée. Jamais non plus les Autochtones ne se verront reconnaître l'autodétermination qu'ils revendiquent auprès des intéressés confédérés, sans que le Québec ne réalise ses objectifs.

Le Québec s'est raconté un grand mensonge sur son identité et son

passé qui l'a conduit jusqu'à abandonner son nom de Canadien, ses symboles et ses couleurs, en croyant qu'on lui reconnaîtrait ainsi son indépendance en échange. Eh bien, il a échoué ! Le Québec a perdu son âme et n'a rien obtenu en abandonnant son passé tutélaire, en trahissant ses alliés nationaux et sa propre histoire, depuis Pontiac et Riel.

La vision du Québec proposée aussi bien par les tenants de l'indépendance que par ceux de la confédération — lesquels sont devenus indissociables de toutes façons — a bel et bien échoué. Il est temps de passer à autre chose.

Et ce n'est pas en se racontant le même mensonge vingt ans plus tard que les Autochtones recevront le cadeau de la souveraineté pour services rendus à la Reine en remettant le Québec à sa place. Leur histoire devrait les avoir déjà éclairés sur cela.

Au lieu de jouer les Grands Blancs offusqués, parce que l'un d'entre eux aura eu le courage de dire le fond de sa pensée sur la scène internationale, on de jouer les excédés parce que le rythme des témoignages autochtones aura joyeusement dépassé — au son des tambours — une Assemblée nationale empêtrée dans ses traditions néo-coloniales, il faudrait peut-être songer à une nouvelle rencontre historique digne de celle qui avait rassemblé Français, Canadiens et Sauvages (sic) au tournant du 18^e siècle. Bien sûr, personne ne refusera à Ottawa d'y envoyer quelques observateurs intéressés.

Ou bien le contentieux Québec/Indien (ou, si on préfère, Canadiens français/Autochtones), trouve, en dehors des frontières que l'Empire a fixées, une façon de dialoguer et d'examiner en commun une histoire commune pour jeter les bases d'un avenir dont tout reste à façonner... Ou chacun repart de son côté, diminué et floué, en perdant mutuellement la promesse de l'histoire.

L'équipe du DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Jean Charlier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morier, Laurent Soumis, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies), à l'information culturelle : Pierre Beaulieu, Paule DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque (Le Plaisir des livres), Nathalie Petrowski, Odile Tremblay, à l'information économique : Robert Dutriscac, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte, à l'information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Jocelyne Richer (information générale et parlementaire à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Olivier Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page idées et événements), aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commiss), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaires à la rédaction), Isabelle Bari (secrétaires à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Caroline

Bourgeois, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major, Nathalie Thabet (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaires). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Gormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaires à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau (avis publics), Micheline Ruelland, Patrick Saleste. LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Quebec Inc., 612, rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boulevard Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0858 Dépot légal Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS - 00378) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.